



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

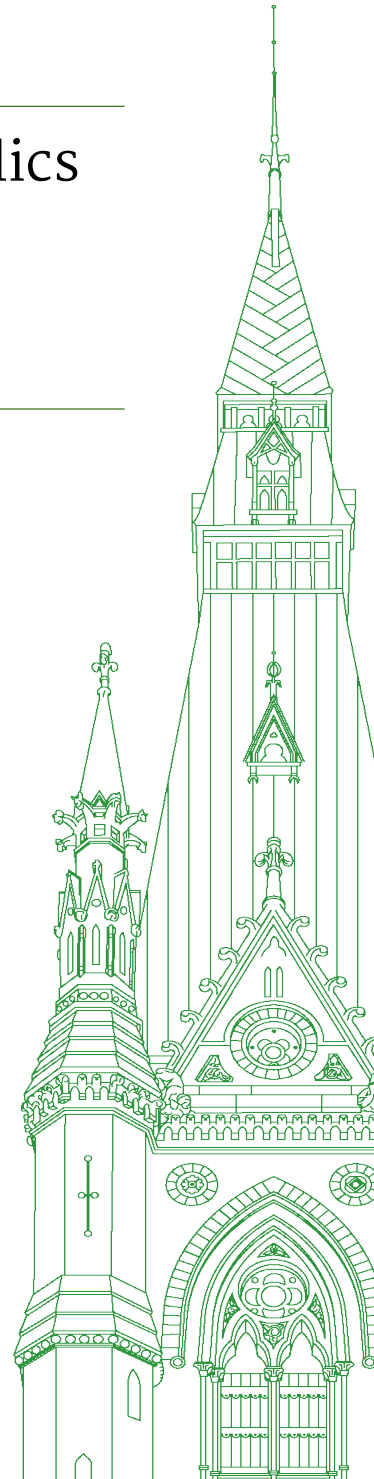
Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

Le lundi 27 avril 2026

Président : John Williamson



Comité permanent des comptes publics

Le lundi 27 avril 2026

• (1540)

[Traduction]

Le président (John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC)): Bonjour. Heureux de vous revoir.

[Français]

Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 35^e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule en public et en mode hybride, même si je crois que tous les membres sont présents dans la salle.

Je tiens à rappeler aux participants quelques consignes.

Veillez attendre que je vous aie donné la parole nommément avant d'intervenir. Tous les propos doivent être adressés à la présidence. Levez simplement la main pour attirer mon attention ou celle de la greffière, et nous tâcherons de tenir une liste d'intervenants exacte.

[Français]

Le Comité entreprend l'examen des questions concernant les travaux du Comité.

[Traduction]

Dans une minute, je vais donner la parole à M. Lemire pour qu'il fasse le point.

De façon fort utile, la greffière a envoyé la motion dans sa version initiale. La motion a été amendée, et les modifications sont en vert. L'amendement à l'étude, proposé par M. Osborne est en rouge.

Je vais commencer par vous, monsieur Lemire. Si tout semble convenir, je reviendrai à l'amendement, mais s'il y a des discussions, je vais permettre qu'on en discute un peu aussi.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Je vous remercie sincèrement, monsieur le président. Je pense que vous faites certainement partie de la solution.

Je remercie toutes les personnes qui se sont impliquées, notamment le personnel de soutien technique et les interprètes, pour trouver des solutions aujourd'hui.

Nous sommes ici d'abord parce que le Comité a donné un ordre de renvoi à la Chambre pour étudier le contexte de Cúram à la suite d'une motion sur les contrats informatiques qui touchaient Cúram,

ArriveCAN et à peu près tous les autres. Maintenant, on peut inclure Prescription. Il y a évidemment un problème majeur pour ce qui est de la gestion des contrats informatiques, des dépassements de coûts et des estimations.

Cela dit, je pense que nous devons tirer des leçons de cela. Il doit y avoir des recommandations pour assurer que, au bout du compte, les contribuables québécois et canadiens ne sentent pas qu'on gaspille des milliards de dollars dans des projets informatiques gérés par des firmes. C'était l'objet de ce que ce comité a décidé à l'unanimité d'envoyer à la Chambre des communes. Les collègues libéraux, les conservateurs et moi, qui représente le Bloc québécois, avons adopté à l'unanimité une motion pour que la Chambre se penche sur les contrats informatiques au moyen d'une enquête publique indépendante.

Le débat a eu lieu à la Chambre il y a trois semaines, et il y a eu un vote. Le Président de la Chambre a tranché. Il a fait pencher le résultat du côté gouvernemental.

J'aimerais quand même mentionner que, dans le contexte du débat, la position officielle du Parti libéral a été mentionnée par le député de Winnipeg-Nord, M. Kevin Lamoureux, dont j'estime énormément le travail à la Chambre. Il a mentionné ce qui suit:

Madame la Présidente, je ne suis pas du tout d'accord pour dire qu'il faut une enquête publique. Je ne comprends pas pourquoi les députés du Bloc estiment qu'un comité permanent, qui est probablement plus efficace, ne peut pas examiner les préoccupations que le député soulève aujourd'hui. Au bout du compte, les bloquistes veulent dépenser x millions de dollars pour mener une enquête publique, alors que des députés sont déjà payés pour siéger à un comité permanent afin de faire ce genre de travail. Ils devraient vérifier s'ils peuvent inscrire ce point à l'ordre du jour. Nous devrions être plus productifs là où c'est possible. Les comités permanents ont beaucoup de potentiel au Parlement.

M. Lamoureux a fait deux petites critiques me concernant personnellement, que j'ai prises avec le sourire. Je suis capable d'en prendre.

La position officielle du Parti libéral nous ramène donc aux travaux qui doivent être faits par les comités permanents, notamment le Comité permanent des comptes publics, et ce, à l'image de celui qui a proposé la motion. Rappelons-nous que ce débat vient à la suite d'un rapport de la vérificatrice générale qui a, elle aussi, manifesté son intérêt à reprendre le suivi des dépenses d'un programme comme Cúram.

Aujourd'hui, l'enjeu de la motion dont nous sommes saisis depuis quelques jours est de savoir si les comités permanents ont toujours leur place et peuvent toujours faire un travail pour s'assurer de la transparence des travaux du gouvernement et de la reddition de comptes dans l'intérêt supérieur des contribuables québécois et canadiens.

À ce stade-ci, j'attends les propositions d'amendement du gouvernement, parce que comme la procédure le veut, la motion ne peut pas être amendée par celui qui l'a déposée.

Merci.

• (1545)

[Traduction]

Le président: Monsieur McKinnon, à vous.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Lorsque nous nous sommes quittés, je crois que nous débattions de l'amendement visant à remplacer « à la gestion » par « aux estimations et coût ». Nous ne nous sommes pas prononcés sur cet amendement.

Le président: Au contraire, celui-là a été adopté.

Ron McKinnon: Oui?

Le président: Ensuite, M. Osborne a proposé un autre amendement pour que les documents soient produits non pas « dans un délai de 30 jours suivant l'adoption de la présente motion », mais « avant le début de la session d'automne ».

Ron McKinnon: D'accord. Fort bien.

Le président: Voilà où nous en sommes.

Voulez-vous intervenir à ce sujet? Sinon, je vais donner la parole à M. Osborne. Je ne veux pas vous interrompre.

Ron McKinnon: Pour ma part, je suis prêt à passer au vote. D'autres travaux nous attendent. Je voulais simplement préciser où nous en sommes.

Le président: D'accord.

À titre de rappel, je ne peux pas demander le vote. Les votes n'ont lieu qu'une fois le débat terminé. Si nous voulons passer aux votes, il faut parler un peu moins et agir un peu plus, sans doute.

Monsieur Osborne, voulez-vous prendre la parole?

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Je vais intervenir.

Le président: D'accord. Il s'agit de l'amendement qui vise à remplacer « dans un délai de 30 jours suivant l'adoption de la présente motion », par « avant le début de la session d'automne ». Voilà de quoi il s'agit.

À vous, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président. Je suis heureuse de pouvoir intervenir de nouveau après la dernière réunion. Malheureusement, j'en ai manqué une bonne partie parce que j'étais à la Chambre pour prononcer un discours.

J'étais alors au milieu de quelques observations. Je voudrais conclure. Elles portent directement sur ce dont mon collègue vient de parler, c'est-à-dire le travail des comités et leur potentiel. J'ai tendance à être d'accord avec lui.

Je tiens d'abord à dire que nous sommes tous des professionnels, mais aussi des êtres humains. Nous avons des sentiments et des cordes sensibles. Je veux m'assurer — c'est en tout cas mon point de vue et, j'en suis sûre, celui de mes collègues aussi — qu'à aucun moment nous ne voulons commenter le professionnalisme des autres ou leur qualité d'êtres humains. Il ne devrait y avoir aucune attaque ad hominem au Comité, ni du reste aux Communes, mais c'est là une autre histoire. Que ce soit bien clair: mes propos portent strictement sur le contexte professionnel qui est le nôtre et le travail que nous avons à faire. Nos politiques peuvent diverger à l'occa-

sion — parfois très nettement — selon la question à l'étude, mais j'éprouve le plus grand respect pour tous les collègues ici présents. Cela vaut aussi pour M. Lemire, qui a travaillé très fort avec nous pour apporter des amendements et essayer de trouver une solution à propos de la motion proposée. Cette motion, je le sais, est très importante pour lui et pour ses électeurs. Elle l'est pour nous aussi.

Je vais revenir aux observations que j'ai faites à la dernière réunion.

Un mot du travail du Comité des comptes publics et de ce qu'il représente, car M. Lemire en a parlé dans ses observations. Nous savons tous qu'il s'agit du comité permanent d'audit du Parlement. Son mandat est d'examiner le travail du bureau du vérificateur indépendant du gouvernement fédéral. La vérificatrice générale du Canada était là aujourd'hui. Lorsqu'un rapport de ce bureau est déposé à la Chambre des communes, je crois comprendre qu'il est renvoyé au Comité, qui choisit les chapitres à étudier. Il convoque la vérificatrice générale et les hauts fonctionnaires des organisations soumises à un audit. À la fin de l'étude, il présente à la Chambre des communes un rapport qui comprend des recommandations visant à améliorer les pratiques administratives et financières.

Je l'admets, les collègues qui font partie du Comité depuis longtemps peuvent trouver futile de revenir là-dessus, mais pour une néophyte comme moi, ce n'est pas inutile. Le premier anniversaire des élections approche. Réfléchir au travail du Comité des comptes publics m'est utile, et je remercie tous les membres de leur indulgence.

Le mandat du Comité est important et il vaut la peine d'y réfléchir. Le Comité n'a pas mission de mener des enquêtes générales. Ni de recevoir des documents bruts en quantité — à pleins camions — et de trier de la correspondance à la recherche de munitions pour la joute politique. Je pèse mes mots, car je ne veux pas que mon collègue ait l'impression que je politise trop le débat ou présume qu'il le fait. Malgré tout, un observateur indépendant qui s'interroge sur le contenu de la motion risque d'avoir cette impression. Le mandat du Comité des comptes publics n'est pas de mener des enquêtes avec un parti pris, mais de donner suite à des audits. C'est bien différent. C'est plus exigeant, à certains égards, que le simple fait d'accumuler des quantités énormes de documents.

Un brin d'histoire, puisque c'est ma passion. Cela nous aidera à voir d'où nous venons pour mieux savoir où nous allons.

Le comité britannique des comptes publics, à Westminster, est le plus ancien au monde. Il fonctionne selon un principe qui a guidé son travail depuis que William Ewart Gladstone l'a établi, en 1861. J'ignore s'il y a parmi nous d'autres férus d'histoire, mais je vais me permettre de verser un peu dans l'éloquence puisqu'il s'agit d'histoire.

Le Comité est là pour veiller à ce que les fonds publics ne soient dépensés qu'aux fins prévues par le Parlement. Nous pouvons nous entendre là-dessus. Il ne s'agit pas de trancher des différends politiques, ni de s'en prendre à des adversaires politiques, mais de veiller à ce que la conduite du pouvoir exécutif en matière financière soit conforme à la volonté du Parlement exprimée dans ses crédits. Cette tradition est bien vivante au sein du Comité, elle est consacrée par le Règlement et elle mérite d'être respectée.

Dans *The English Constitution*, en 1867, Walter Bagehot a eu une réflexion célèbre: les grandes réunions ne donnent jamais rien. Ce qu'il voulait dire — et c'est très pertinent —, c'est que le véritable travail du Parlement se fait dans les petites entités délibérantes, où les députés peuvent examiner attentivement les faits, mener les arguments jusqu'à leur conclusion et aboutir à des jugements réfléchis. L'auteur a parlé à propos du parquet de la Chambre de « grande enquête » — c'est parfois l'impression qu'on en a —, mais c'est dans les comités que le Parlement accomplit son travail. Comme l'écrivait Woodrow Wilson en 1885, dans le contexte américain mais vaut pour nous également, « dans ses salles de comité, le Congrès est au travail ». Il les appelait des « petites assemblées législatives ».

• (1550)

Le Comité des comptes publics, c'est le Parlement au travail, lorsqu'il s'agit de la question précise et sérieuse de savoir si le gouvernement du Canada dépense les deniers publics judicieusement et dans le respect des intentions du Parlement. C'est vraiment une grande mission. Je dois admettre que je ne suis pas sûre de l'avoir bien compris quand j'ai été affectée au Comité. Mais au cours de la dernière année, lorsque la vérificatrice générale et son équipe ont comparu, ainsi que divers fonctionnaires et ministres, pour participer à un débat constructif ici même et lorsque j'ai assisté à des conférences — ce que j'ai eu la chance de faire au début de l'automne —, j'ai appris qu'il s'agit effectivement d'une très grande mission. Il nous faut des normes élevées de discipline. Je suis vraiment fière de faire partie du Comité. Je prends le travail au sérieux.

C'est précisément parce que je prends le travail très au sérieux que je préconise une certaine prudence aujourd'hui à l'égard de la motion à l'étude. Ce n'est pas que je sois indifférente aux inquiétudes suscitées par le programme de Modernisation du versement des prestations, le MVP. Il y a de réelles préoccupations à cet égard, et il faut les examiner. Je ne pense pas non plus qu'elles sont inventées de toutes pièces. Non. Je crois que ces préoccupations sont réelles et, en fait, la vérificatrice générale l'a elle-même confirmé.

À mes yeux, la conduite d'un comité, ses procédures, les moyens qu'il déploie, la portée qu'il donne à son travail, déterminent la qualité et la crédibilité de ce qu'il finit par produire.

Je voudrais aborder une préoccupation plus générale en tout respect, mais aussi directement, parce que je crois que je le dois à mes collègues — comme nous nous le devons les uns aux autres. Ces dernières années, les comités de la Chambre des communes du Canada sont devenus de plus en plus le théâtre d'affrontements partisans. Ce n'est pas un secret. Nous sommes tous en cause. Ce comportement a été observé par les députés de tous les partis, les journalistes, les constitutionnalistes et les Canadiens qui ont suivi les travaux parlementaires.

En 2024, si j'ai bien compris, la Chambre elle-même a été paralysée pendant des mois par une obstruction systématique au sujet de la production de documents concernant Technologies du développement durable Canada. En 2020, il y a environ six ans, notre comité et d'autres ont été paralysés pendant des jours. Des députés ministériels parlaient longuement de questions d'une pertinence discutable pour empêcher la tenue de votes.

J'estime avoir vraiment de la chance d'avoir siégé au Comité au cours de la dernière année, parce qu'il a assez bien fonctionné pendant cette période. Nous avons reçu des rapports. Nous avons eu de bonnes discussions et des témoins ont livré des témoignages impor-

tants. Dans l'ensemble, le Comité des comptes publics me semble avoir très bien fonctionné au cours de la dernière année. Apparemment, c'est une nette amélioration par rapport à la période qui a précédé mon arrivée.

• (1555)

Le président: La présidence dirait que cela se discute, mais je vous rends la parole.

Kristina Tesser Derksen: C'est noté, monsieur le président. Merci.

Tous les partis ont eu recours à l'obstruction systématique dans les comités. Elle a été utilisée de façon stratégique comme tactique politique plutôt que comme outil de procédure fondé sur des principes. Je veux être la première à dire que, lorsqu'un parti l'utilise de la sorte, il risque de porter atteinte à l'institution. Cela peut dégrader ce que les grands spécialistes parlementaires anglais dont j'ai parlé tout à l'heure et tous les autres ont reconnu comme étant l'espace essentiel dans lequel la responsabilité démocratique est exercée.

Dans le hansard du 18 novembre 2014 — donc un bon moment avant mon arrivée —, il était question d'un projet de loi sur la sécurité nationale. Un député qui était alors ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile — cela a été noté lors des discussions de procédure qui ont suivi — a dit que le Comité est maître de sa propre destinée.

C'est un principe profond. Il reflète l'autonomie constitutionnelle des comités parlementaires par rapport à l'exécutif. Aucun ministre, et je le mettrais au défi de le faire, ne peut dire au Comité quoi étudier, quels témoins convoquer, quels documents demander ou quelles conclusions tirer.

La maîtrise de son propre destin s'accompagne d'une obligation de responsabilité. Souvenez-vous de cette belle phrase de Spider-Man: « Avec un grand pouvoir vient une grande responsabilité. » Le Comité qui est maître de son destin doit aussi être maître de sa propre conduite. Il doit pouvoir faire la distinction entre les enquêtes qui servent l'intérêt public et celles qui servent des intérêts partisans. Il peut parfois être difficile de faire la distinction.

Il doit aussi être en mesure de demander, lorsqu'une motion de très grande portée sur la production de documents est déposée, si elle vise à obtenir des données utiles pour un véritable suivi d'audit ou à générer des manchettes politiques. Je tiens simplement à préciser que je ne dis pas que mon collègue agit comme il le fait par malveillance. Nous avons eu des discussions et il est très clair que M. Lemire se soucie beaucoup de cette question particulière et qu'il veut voir un grand nombre de documents. Je crois néanmoins que nous devons faire preuve de prudence et nous demander, devant une demande de cette nature, s'il vaut le coup de dépenser le temps et l'argent qui seront nécessaires à la production de ces documents. J'en ai parlé lors de la dernière réunion.

Je vais proposer un amendement, monsieur le président.

Le président: Je vais l'entendre, mais c'est peut-être... Allez-y.

Kristina Tesser Derksen: Je vais m'en remettre à votre avis en matière de procédure, mais nous sommes déjà saisis d'un amendement.

Le président: Effectivement.

Kristina Tesser Derksen: Je vais proposer un amendement qui vise à supprimer toute la motion, mais j'ai une proposition de remplacement sur laquelle je voudrais que mes collègues se prononcent, en particulier M. Lemire.

Le président: Je vous arrête tout de suite, car à moins que la greffière ne me fasse signe et ne me dise le contraire, la proposition est irrecevable. Vous pourrez y revenir plus tard.

Kristina Tesser Derksen: D'accord.

Le président: Je dois traiter de l'amendement de M. Osborne, qui visait à modifier mon... La greffière ne m'a pas fait signe. Je ne fais donc pas fausse route.

Kristina Tesser Derksen: Je constate que vous êtes tous captivés, mais si vous voulez...

Le président: Puis-je vous interrompre?

Examinons l'amendement de M. Osborne, qui vise à remplacer « dans un délai de 30 jours suivant l'adoption de la présente motion » par « avant le début de la session d'automne ».

[Français]

Monsieur Lemire, avez-vous une question? Nous parlons bien de cet amendement.

Sébastien Lemire: De façon très précise, monsieur le président, selon ce que j'avais compris, c'est qu'une proposition somme toute globale allait être envoyée. En ramenant ça point par point, évidemment, c'est possible de faire des concessions. J'ai l'impression que c'est ce qui est souvent arrivé et que j'ai fait énormément de concessions. C'est juste que je n'ai pas le goût d'arriver à la fin du processus et que, au bout du compte, il y a juste moi qui aurai encore concédé des éléments. Je pense que les gens souhaitent, en fait, voir cette motion dans son ensemble.

Serait-il possible de voir l'ensemble du texte qui serait proposé pour voir si nous pouvons nous entendre sur un texte global?

Si nous établissons rapidement que nous ne sommes pas capables de le faire, nous pourrions y revenir lors de l'étude article par article, lorsque nous débattrons de chaque amendement.

• (1600)

Le président: En ce moment, non, ce n'est pas possible. Mme Tesser Derksen peut vous envoyer des suggestions, si elle le veut.

Pour arrêter maintenant, ça va prendre le consentement unanime. D'après moi, nous devrions finir le débat sur cet amendement, puis retourner à la motion. Par la suite, Mme Tesser Derksen pourra faire des suggestions ou proposer des amendements.

[Traduction]

Si plus personne ne veut participer au débat, nous pouvons voter et passer à autre chose.

Monsieur McKinnon, vous étiez inscrit également, mais j'ai vu M. Osborne faire signe.

Ron McKinnon: J'allais dire à M. Lemire qu'il y a eu effectivement des discussions et toutes sortes d'idées et de propositions. La procédure exige que, lorsque nous sommes saisis d'un amendement, nous devons en terminer l'étude, pour ensuite pouvoir passer à des choses plus importantes et intéressantes.

Le président: Pour commencer, puis-je vous demander si votre texte est traduit?

Une voix: Oui.

Le président: C'est parfait. Merci.

Monsieur Osborne, il s'agit de votre amendement. Voulez-vous dire quelque chose à son propos?

Tom Osborne (Cape Spear, Lib.): J'allais simplement demander le vote sur l'amendement que j'ai proposé. Une fois que ce sera fait, nous pourrions passer à cette nouvelle proposition.

Le président: Exactement.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: À ce stade-ci, je veux juste dire que je n'ai aucune idée de ce qui va nous être envoyé.

Le président: Moi non plus.

Sébastien Lemire: Je n'ai rien vu passer. Donc, je ne m'en porte pas garant.

Le président: Je comprends.

Sébastien Lemire: Toutefois, je suis très curieux, et j'attends avec impatience cette proposition plus globale. Évidemment, je peux me prononcer au moment du vote par rapport à l'esprit des négociations qu'il y a eu, mais je ne suis pas enthousiaste à l'idée de voter sur un seul aspect plutôt que sur le portrait global.

[Traduction]

Le président: J'invite la greffière à procéder au vote par appel nominal sur l'amendement à la motion. Il vise à remplacer « dans un délai de 30 jours suivant l'adoption de la présente motion » par « avant le début de la session d'automne ».

(L'amendement est adopté par 8 voix contre 0.)

Le président: Nous en sommes maintenant à la motion deux fois modifiée. À l'unanimité, les deux fois.

Pouvons-nous entendre Mme Tesser Derksen au sujet de son amendement? Dois-je dire plutôt méga-amendement?

Kristina Tesser Derksen: C'est un amendement de taille, monsieur le président.

Le président: Votre équipe pourrait-elle l'envoyer à la greffière pendant que vous parlez?

Kristina Tesser Derksen: Oui, nous allons le faire parvenir.

Je vais lire le texte en français. J'implore votre indulgence:

[Français]

Que la Commission permanente des comptes publics demande à la vérificatrice générale de rédiger un rapport sur le système de modernisation de la prestation des prestations et sur les progrès réalisés dans la modernisation de l'ancien système; et

que la Commission lance une étude sur la modernisation de la prestation des prestations et invite des hauts fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada, de Services et Approvisionnement Canada, de Services partagés Canada et du Conseil du Trésor, y compris Cliff Groen, sous-ministre délégué et responsable opérationnel de la modernisation de la prestation des prestations.

[Traduction]

Vous devriez voir le texte dans vos boîtes de réception sous peu.

• (1605)

Le président: Nous ne l'avons pas encore reçu.

Kristina Tesser Derksen: Serait-il logique de suspendre la séance pour donner à tous l'occasion de lire le texte?

Le président: Je voudrais d'abord le recevoir.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Il arrive.

[Français]

Le président: Vous avez la parole, monsieur Lemire.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Cette motion est conforme à ce qui a été transmis quelques heures plus tôt. Pour moi, il manque un élément des plus importants, à savoir la transparence quant à l'accès aux documents. Je pense que, pour le bon déroulement d'une étude comme celle-là, nous devons avoir accès à des documents. De ce que je comprends, pour le gouvernement, le nerf de la guerre est dans l'aspect de ces documents.

Évidemment, il est facile pour moi de me demander ce que le gouvernement a à cacher dans ces documents. On se souvient des métaphores de la dernière réunion à propos de la motion de départ, à savoir que les membres du Bloc québécois demandaient des camions de documents. Quand j'ai demandé quels étaient les éléments les plus volumineux, on m'a dit que c'étaient les correspondances et les courriels, alors j'ai accepté de retirer ça de la motion de départ.

On me dit encore qu'il y a beaucoup trop de documents. Je commence donc à penser que le gouvernement bluffe, parce que j'ai l'impression que nous répondons favorablement à ses demandes et que ce n'est jamais assez. Je me pose donc encore la question: qu'est-ce que le gouvernement a à cacher? Parmi les éléments que j'étais prêt à retirer, il y avait notamment quelque chose d'absolument central pour lui, à savoir les communications du bureau du premier ministre. Ça, je peux le comprendre sur le plan politique.

C'est juste que, sur cette question, grâce à un journaliste d'un média de technologie informatique, on sait qu'en mai 2022, il y a eu une communication de la présidente du Conseil du Trésor au bureau du premier ministre. Dans cette communication, on évoquait les dérapages de Cúram et les actions qu'il fallait entreprendre. À ma connaissance, aucune action n'a été entreprise par le premier ministre. Je pense que ce type de question est manifestement d'intérêt public, surtout étant donné qu'une information de cette importance a été banalisée. On sait bien que les dérapages financiers sont de 5 milliards de dollars. On est passé d'un coût de 1,7 milliard de dollars à 6,6 milliards de dollars.

C'est donc curieux qu'aujourd'hui, on me fasse la leçon sur la partisanerie dans les comités et sur leur difficulté à bien fonctionner, alors qu'il a été démontré qu'il y a eu de l'obstruction systématique ici, à notre comité, ainsi qu'au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, et dans plein d'autres comités. Le gouvernement l'a lui-même fait. On connaît le contexte d'aujourd'hui. Le gouvernement s'est acheté une majorité avec des transfuges, et on sait que cette majorité entrera en vigueur ce soir.

Je pose donc encore une fois ma question. Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher, si ce n'est son manque de responsabilité envers les citoyens qui lui ont confié un mandat minoritaire pour, justement, que nous soyons capables d'exercer notre rôle de surveillance?

Pour moi, banaliser ce qui se passe en ce moment est très dangereux. Parmi les questions que je me pose encore, il y a celle-ci: qu'en est-il des dizaines de milliers d'aimés qui attendent encore? Nous sommes au cœur de cette question, la question des erreurs dans la prestation d'un système informatique. Non seulement ça coûte très cher, mais, en plus, il y a des ratés. Qu'en est-il aujourd'hui? Est-ce qu'il y a des données qui ont été cachées, effacées ou camouflées par les différents ministères? Je commence à me poser la question.

Au lieu de faire porter aux employés le fardeau des échecs, comme ça a été fait à la période des questions, on peut se demander si les consignes ont été communiquées convenablement aux différents employés. Est-ce que ça a bien été fait dans les deux langues officielles?

Ce sont des questions qui demeurent en suspens. Pour justement ne pas me faire accuser de faire de l'obstruction systématique, je vais m'arrêter là.

[Traduction]

Le président: À vous, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: M. Lemire craint que nous n'essayons de cacher quelque chose. Nous ne cherchons pas à cacher quoi que ce soit. Nous voulons faire une vraie étude comme il s'en fait dans tous les comités du Parlement. Nous en faisons tout le temps. Nous convoquons des témoins. Nous leur posons des questions et nous leur demandons de nous fournir les renseignements qu'ils peuvent nous offrir. C'est exactement ce que nous voulons faire.

L'idée de faire déposer une quantité massive de documents, même si nous avons convenu d'en limiter quelque peu le nombre... C'est encore énorme. Il n'est pas réaliste de penser que nous allons parcourir un si grand nombre de documents et y déceler soudainement des solutions magiques au problème.

À mon sens, il ne s'agit pas de faire une étude rétrospective. Nous voulons convoquer les témoins, creuser les problèmes déjà cernés, inviter peut-être la vérificatrice générale à faire une étude de suivi et trouver exactement ce qui a mal tourné.

Je suis un type des technologies de l'information depuis longtemps. J'ai probablement passé 30 ou 40 ans dans ce domaine. Des problèmes peuvent survenir dans le codage. Des choses changent. Nous n'allons pas obtenir une masse de documents magiques qui nous révéleront ce qui a mal tourné.

Nous devons examiner la question dans une optique systémique, et nous devons le faire à partir d'un point de vue cohérent, en essayant de voir quels sont les témoins importants que nous pouvons convoquer pour l'étude. Je suis tout à fait prêt à réaliser une étude pour aller au fond des choses et découvrir ce qui a mal tourné. Cela m'intéresse au plus haut point. Il me semble extraordinairement problématique de faire déposer cette masse de documents à l'avance, sans avoir la possibilité de réduire la portée de cette demande à la lumière des témoignages, et cela, dans l'espoir de dépisser les problèmes.

Je vais certainement appuyer l'amendement. S'il n'est pas adopté, et nous espérons qu'il le sera, nous allons essentiellement revenir en arrière et commencer à travailler sur la motion initiale pour voir si nous pouvons la rendre plus efficace et plus utile.

Quoi qu'il en soit, je suis d'avis que nous voulons absolument mener cette étude. Nous voulons savoir ce qui s'est passé, et il n'y a absolument rien que nous chercherions à cacher. Nous voulons simplement entreprendre la démarche la plus susceptible de nous donner des réponses qui ont du sens.

• (1610)

Le président: Merci.

M. Osborne a maintenant la parole.

Tom Osborne: Merci.

Je ne vais pas insister lourdement. Je ne répéterai pas tout ce que M. McKinnon vient de dire. Il a abordé certains des points que je voulais soulever.

Je reconnais que la position de M. Lemire a changé depuis sa proposition initiale. Le problème, c'est que les fonctionnaires qui essaient de réunir le nécessaire nous disent que la quantité de documents est encore très importante. Je n'insiste pas. M. McKinnon en a parlé.

Je dirais simplement que le Comité s'en trouverait paralysé. Tout comme le personnel du Comité et les fonctionnaires des ministères qui doivent produire une grande quantité de documents. Une étude menée par la vérificatrice générale, qui aurait un accès sans entrave aux documents et pourrait suivre toutes les pistes qu'elle ou son personnel auraient choisies, permettrait de découvrir tout ce qui n'a pas été forcément acceptable dans ce dossier.

Grâce à l'amendement, le Comité des comptes publics entreprendra lui aussi une étude. Même sous des gouvernements majoritaires, nous constatons depuis des décennies que le Comité peut être très efficace et très efficace dans la réalisation d'études et la mise en lumière de problèmes.

Je suis convaincu que c'est là un compromis équitable qui éviterait de mobiliser les fonctionnaires des ministères et le personnel du Comité, qui aurait à lire un très grand nombre de documents pour essayer de déceler les problèmes. C'est une inquisition abusive, alors qu'on pourrait demander à la vérificatrice générale d'approfondir l'étude du dossier pour voir si les choses ont été faites comme elles étaient censées se faire, et des recommandations seraient formulées, pour mieux faire les choses, par une entité impartiale, indépendante et dépourvue de tout sectarisme.

Le président: Merci.

La greffière a envoyé deux courriels. L'un est un document Word, et l'autre est un PDF. Je vous conseille de consulter le document PDF. Les deux textes pourraient être identiques, mais mon document Word ne montre pas le suivi des changements. Le PDF, oui.

À vous, madame Yip.

• (1615)

Jean Yip: Devrions-nous suspendre la séance pour étudier...?

Le président: Non.

Jean Yip: J'irais dans le même sens que mes collègues, MM. Osborne et McKinnon. Une étude est plus sensée qu'un projet de production de la totalité des documents. Il en va de l'efficacité du Comité et du meilleur usage de son temps.

Demander à la fonction publique de parcourir des montagnes de documents est-il vraiment la meilleure façon d'aborder la production de documents? Nous pourrions plutôt faire une étude, convo-

quer des fonctionnaires pour les soumettre à un interrogatoire rigoureux. Nous pourrions poser des questions plus pertinentes. Et nous demandons à la fonction publique de chercher de l'information, mais elle ne sait pas trop laquelle. En fait, l'information peut se rapporter ou non au sujet à l'étude. À mon avis, ce n'est pas une bonne utilisation de ressources qui pourraient servir à autre chose.

Lorsque des témoins comparaissent, on peut vraiment scruter ce qu'ils disent, poser des questions complémentaires et entendre les différents points de vue des autres membres du Comité. Une réunion du Comité permet de poser des questions ciblées et d'éviter celles qui sont lancées à l'aveuglette.

Dans le contexte du rapport de la vérificatrice générale, je dirais que le travail a déjà été fait par le Comité. La vérificatrice générale a déjà étudié tous les documents. Le Comité, le PACP, a déjà étudié les conclusions du rapport et publié son propre rapport. Nous ne voulons pas remettre en question la vérificatrice générale en posant de nouveau les mêmes questions et en faisant perdre du temps aux fonctionnaires.

Nous devrions utiliser les pouvoirs du Comité pour réaliser une étude et inviter des témoins pertinents.

Le président: Je vais rendre une décision après consultation.

Madame Tesser Derksen, je suis conscient de ce que vous essayez de faire, et je le dis de façon positive. Vous tentez de trouver une solution, mais l'amendement s'éloigne tellement de la motion de M. Lemire qu'il ne vise pas à la faire avancer ou à l'améliorer, mais à la remplacer. Par conséquent, je vais le déclarer irrecevable.

Je voulais entendre une partie du débat. J'ai discuté avec la greffière et j'ai consulté le Règlement.

Si la motion de M. Lemire est rejetée, l'amendement pourra être présenté de nouveau comme une motion en soi. Il y a là trop de changements de fond. Il ne s'agit pas seulement de concevoir, de raffiner et de promouvoir la motion, mais de la remplacer.

Je vais donner la parole à M. Osborne, par courtoisie.

Allez-y, si vous avez une question.

Tom Osborne: À propos de votre décision, monsieur le président, j'en comprends les fondements. Je ne sais pas si d'autres veulent intervenir. Si c'est une approche acceptable, peut-être M. Lemire pourrait-il retirer sa motion, et nous pourrions en proposer une nouvelle. Autrement, nous avons un certain nombre d'amendements à proposer à la motion actuelle. Ce serait beaucoup plus rapide, il me semble.

Le président: Merci.

J'irais dans ce sens si j'avais l'impression que M. Lemire est d'accord, mais ce n'est pas le cas. J'essaie d'amener les députés à trouver une solution, mais j'ai l'impression que nous allons dans une direction inacceptable.

Je vais devoir nous ramener aux divers amendements proposés, à moins que vous ne puissiez convaincre M. Lemire. Cependant, cela ne se produira pas pendant que nous débattons de la motion. Vous allez devoir en discuter en coulisses et essayer de le convaincre.

Les décisions de la présidence ne peuvent faire l'objet d'un débat.

Je voudrais vous entendre, monsieur Osborne, par courtoisie.

Nous revenons maintenant à la motion initiale deux fois modifiée.

• (1620)

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président. Je ne vais évidemment pas contester votre décision.

Personne ici ne sera contre une étude de la vérificatrice générale. C'est même souhaitable qu'elle se penche sur la question et que nous puissions lui donner le maximum d'accès possible à l'information. Nous avons d'ailleurs présenté une motion la semaine dernière pour lui permettre d'avoir pleinement accès aux documents qu'elle demande.

Dans ce contexte, le fait d'ajouter au libellé de la motion une étude de la vérificatrice générale, alors que celle-ci a déjà manifesté l'intérêt de la refaire, j'y vois peu de valeur ajoutée, mais je ne suis pas contre cela.

Monsieur le président, vous avez raison quant à votre décision. Il y a deux choses au cœur de ce qui nous est présenté aujourd'hui. La première, c'est la question de savoir pourquoi on veut cacher John Ostrander, l'ex-chef technique, Modernisation du versement des prestations. Il était mentionné dans la motion de départ, et ce n'est plus le cas dans la deuxième.

Sur le principe, il y a un consensus assez large pour ce qui est de faire une étude. Monsieur Ostrander est cet architecte qui a d'abord travaillé chez IBM. Par la suite, il est devenu chef technique au sein du ministère. Par la suite, il est parti en Ontario. Je m'interroge énormément quant à cette situation. C'est lui qui devait être responsable des décisions qui ont été prises. Ces décisions sont peut-être au cœur des dérapages financiers, et ce sont les Canadiens qui en paient le prix aujourd'hui. Ce sont ces dérapages qui font que les aînés ne reçoivent pas leur argent. Je rappelle que c'est ce qui est en cause.

La deuxième chose, c'est l'accès à des documents. Qu'on me dise chaque fois que ça représente des millions et des millions de dollars, à un moment donné, je pense que c'est du bluff. C'est aussi la même réponse que j'ai eue une fois que j'ai enlevé les choses les plus volumineuses de la motion.

Dans les documents, les correspondances ou les rapports officiels, qu'est-ce qui est si volumineux que ça? Je me pose sincèrement la question. Il me semble que des rapports, des lettres et des documents officiels se trouvent assez facilement sur un ordinateur. Normalement, si le gouvernement n'est pas capable de fournir ça assez rapidement et de les faire traduire, c'est qu'il est mal organisé et qu'il ne mérite pas notre confiance pour gérer ces mêmes documents. Je me pose sincèrement la question sur ce qu'il en est du volume desdits documents.

Ce sont les deux points qui, en ce moment, achoppent par rapport à la motion et au fait de savoir où nous en sommes. Je pense que nous devons garder le témoignage de l'ex-chef technique, M. Ostrander. Je pense aussi que nous devons garder la transparence quant à l'accès aux documents en ce qui concerne les correspondances officielles qui ont été envoyées, les rapports officiels qui ont

été faits et les documents officiels qui concernent le projet Cúram et son évolution en ce qui touche à la gestion des frais d'exploitation et aux problèmes recensés. Je pense fortement que c'est d'intérêt public.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur McKinnon, vous êtes le suivant. M. Osborne interviendra ensuite.

Ron McKinnon: Je vais faire preuve d'audace et proposer un autre amendement.

Le président: C'est votre droit, monsieur. Allez-y, je vous prie.

Ron McKinnon: J'aime beaucoup l'idée de réaliser une étude. Bien sûr, sans étude, nous ne saurons pas ce qui s'est passé. Le gros problème de la demande de documents, c'est que nous pouvons discuter de leur nature. À vue de nez, cela semble modeste, mais il s'agit de documents échelonnés sur une dizaine d'années et mettant en cause des centaines voire des milliers de personnes.

Je voudrais mettre l'accent sur la réalisation d'une étude. Je vais proposer que le deuxième paragraphe soit entièrement supprimé et qu'au troisième paragraphe, qui commence par: « Que le Comité tienne la première réunion sur cette étude une semaine après la réception des documents », cette première phrase soit supprimée.

Voilà mon amendement.

Le président: Pourriez-vous répéter? Il s'agit de supprimer le deuxième paragraphe...?

Ron McKinnon: Il s'agit de supprimer le deuxième paragraphe et la première partie du paragraphe suivant, qui se lit ainsi: « Que le Comité tienne la première réunion sur cette étude une semaine après la réception des documents ». Ce paragraphe commencerait par les mots: « Que les hauts fonctionnaires ».

Cela engage le Comité, s'il fait une étude sur cette question... J'ignore le calendrier du Comité pour l'avenir, mais je sais que le président est tout à fait au courant des questions dont nous sommes saisis et j'espère qu'il pourra nous accorder un peu de temps.

Lorsque nous entreprendrons une étude et que nous discuterons avec les fonctionnaires et ceux qui ont participé à la conception et à l'élaboration du programme, et que nous chercherons à savoir où les problèmes ont surgi, nous serons en bien meilleure position pour faire une demande ciblée de documents qui nous paraîtront utiles.

Quoi qu'il en soit, voilà mon amendement.

• (1625)

Le président: Merci, monsieur McKinnon.

Je vais donner la parole à M. Lemire.

[Français]

Sébastien Lemire: En tout respect, monsieur le président, le libellé de la motion tel qu'il est présenté nous invite donc à supprimer complètement la demande de documents, mais de commencer une rencontre une semaine après avoir reçu ces documents, qu'on ne demande plus. Ça veut donc dire qu'on ne fait pas d'étude du tout et qu'au fond, ça équivaut à ne pas vouloir rendre de comptes.

Le président: D'accord, mais M. McKinnon propose d'enlever la phrase commençant par ce qui suit: « Que le Comité tienne la première réunion sur cette étude une semaine après la réception des documents [...] », et ça commence...

Sébastien Lemire: D'accord. C'est déjà plus cohérent. Excusez-moi si j'ai mal interprété la traduction.

Le président: Ça va.

Sébastien Lemire: Cela étant dit, c'est le cœur de la chose.

Évidemment, j'ai des questions à poser à l'ensemble des gens qui sont nommés dans le troisième paragraphe. Cependant, ces questions, pour être d'autant plus pertinentes, doivent s'appliquer aux documents qu'on demande, qui sont au cœur de l'étude et de la reddition de comptes ainsi que de la crédibilité de notre système démocratique et parlementaire.

En tant que parlementaires, nous avons le privilège de demander l'accès à des documents. Comme je vous le dis, je pense que ce que nous demandons est raisonnable et limité. Les correspondances liées aux changements concernant l'estimation des coûts se sont mises à exploser, et on s'est rendu compte que le système ne fonctionnait pas. Quelles sont les correspondances officielles? Quels sont les documents officiels? Quels sont les rapports officiels qui ont été faits?

[Traduction]

Le président: Merci.

Donnez-moi une seconde. Je vais également rendre une décision à ce sujet.

Monsieur McKinnon, j'essaie d'être le plus impartial possible. Le problème, c'est que votre amendement annule non seulement la motion, mais aussi les amendements que le Comité y a apportés. C'est un amendement plus précis que celui qui a été proposé précédemment par votre collègue, mais son effet est le même, à l'exception du fait que les témoins ne sont pas écartés. Je la déclare irrecevable.

Je le répète, j'accueille favorablement les amendements. M. Osborne a dit qu'il en avait d'autres. Si vous me le permettez, je voudrais revenir sur un point dont nous avons discuté en coulisses, c'est-à-dire que nous devrions renoncer à tenir cette réunion une semaine après le dépôt des documents pour dire qu'elle aura lieu à la discrétion du président ou quelque chose de cet ordre. Je sais combien de temps il faut pour examiner les documents, et une semaine ne suffit pas. Voilà ce que je voulais dire. Je vais m'en tenir à cela. Si le Comité décide de retenir l'idée, tant mieux.

Je vais maintenant donner la parole à M. Osborne.

Tom Osborne: Merci, monsieur le président.

Le président: Encore une fois, nous revenons à la motion initiale deux fois modifiée par le Comité.

Merci.

Tom Osborne: Merci.

Je prends note de votre conseil, monsieur le président. J'ai eu la même idée en ce qui concerne l'exclusion ou l'irrecevabilité d'un amendement que nous venions de proposer.

Je propose un amendement visant à supprimer les mentions du Conseil privé et du Cabinet du premier ministre dans le deuxième paragraphe. Nous savons, d'après certaines des règles de l'accès à l'information, que cela serait conforme à certaines politiques et règles actuellement en place. À mon avis, il s'agit essentiellement d'une question de régie interne.

Le président: J'en conviens. Je vais autoriser cette proposition.

L'amendement propose que, dans le deuxième paragraphe, nous supprimions « au Conseil Privé ainsi qu'au Cabinet du premier ministre ».

[Français]

On enlève « au Conseil Privé ainsi qu'au cabinet du premier ministre ».

[Traduction]

Nous demandons donc aux ministères de fournir les documents.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je suis ouvert à l'idée de considérer cet amendement comme un amendement favorable, qui pourrait être intégré dans la mesure où on m'a assuré à de nombreuses reprises que, ce que je voulais obtenir comme information — c'est-à-dire l'information rendue publique par un journal informatique —, c'est la note que la présidente du Conseil privé, Mme Janice Charette, a transmise au bureau du premier ministre.

Ces deux cabinets existent dans le but de fournir cette information, qui date de mai 2022. On m'a assuré qu'on allait me la transmettre ou qu'elle allait être transmise au Comité. Elle ne m'est pas destinée personnellement, et je ne la considère pas comme une information personnelle, évidemment. Étant donné que cette correspondance peut être assurée et transmise au Comité, je suis prêt à accepter cet amendement.

● (1630)

[Traduction]

Le président: Aimerez-vous réagir?

À vous, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis rassurée d'entendre que mon collègue est d'accord. L'une des principales raisons pour lesquelles la proposition est valable, c'est que nous restons fidèles à l'intention fondamentale qui sous-tend la motion tout en précisant la portée, ce qui est ma grande préoccupation dans ce cas particulier.

Je n'ai pas vraiment compris pourquoi l'inclusion du Cabinet du premier ministre et du Conseil privé aurait été propice à une bonne utilisation de notre temps ou de nos ressources. Avant de présenter l'autre motion, j'ai dit que je comprends la nécessité pour mon collègue de continuer à défendre sa motion. Je suis toujours préoccupée, et je sais que nous allons passer à toute une série d'autres motions, mais je voudrais que nous précisions davantage ce que nous demandons. C'est un progrès pour nous tous que cette partie soit supprimée, mais je m'inquiète toujours de la façon dont nous allons résoudre ce problème dans un contexte plus global.

Je crois comprendre que le greffier du Conseil privé a des responsabilités de surveillance à l'égard de la fonction publique, et c'est probablement pourquoi M. Lemire a inclus le Conseil privé dans sa motion au départ. Il a peut-être un lien direct avec un programme de l'ampleur de la Modernisation du versement des prestations, mais le retrait du BCP de la demande de production ne crée pas nécessairement une lacune dans l'éventail des faits, et je pense que c'est ce qui préoccupait grandement M. Lemire. Cela ne va pas nuire à notre capacité de comprendre les décisions prises en matière de gouvernance. Je voudrais que mes collègues nous parlent de la prestation des services. J'estime toujours que nous devons garder à l'esprit le fardeau administratif de la demande de documents, mais la prestation des services est également importante.

La tâche à accomplir est considérable. Il ne s'agit pas seulement de l'utilisation des ressources. Nous ne devrions pas nous préoccuper uniquement de leur utilisation. Il faut aussi reconnaître que le temps consacré à la collecte des documents est détourné d'autre chose, d'autant plus qu'il n'est pas employé à la prestation de services aux Canadiens. Cela nous ramène également au point que j'ai déjà soulevé. Il y a deux choses: le temps et l'argent, et le temps, c'est de l'argent.

Plus nous consacrons de temps aux ressources humaines et aux heures du personnel — nous avons parlé des heures d'interprétation que cela prendrait —, plus nous dépensons d'argent. Cet argent vient de quelque part, et il est détourné de la prestation des services aux Canadiens, en particulier les personnes âgées, ce qui, je crois avoir raison de le supposer, est au cœur des préoccupations de mon honorable collègue à l'égard de ce programme en général.

Je voudrais entendre les divers points de vue sur l'élaboration de cet amendement visant à supprimer, dans le texte, la mention du Conseil privé et du Cabinet du premier ministre. Pour moi, c'est un progrès.

Je vais céder la parole, monsieur le président.

Le président: Merci.

M. McKinnon est le suivant. Je vous en prie.

Ron McKinnon: Merci, monsieur le président.

Je conviens que c'est un progrès. Cela nous aide à cibler les documents que nous recherchons. Plus nous pourrions cibler nos efforts et limiter le nombre de documents à un volume raisonnable, mieux ce sera.

C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. C'est un bon amendement.

• (1635)

Le président: Merci.

Madame Yip, voulez-vous prendre la parole?

Jean Yip: Oui.

Je veux apporter mon appui. Je suis heureuse que la mention du Conseil privé et du Cabinet du premier ministre soit supprimée. Après tout, nous avons aussi des hauts fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada qui seront convoqués, tout comme des représentants du Conseil du Trésor et aussi Cliff Groen, l'ancien sous-ministre délégué, et John Ostrander, responsable technique de la modernisation du versement des prestations. Ce sera très utile.

Merci.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, avez-vous des commentaires?

Sébastien Lemire: Monsieur le président, je veux juste m'assurer d'une chose.

Dans mon intervention, j'ai dit vouloir que l'information soit rendue publique, mais je veux que le Comité mentionne clairement son engagement à obtenir l'information relative à la lettre que Mme Janice Charette a donnée à l'intention du premier ministre et qui date de mai 2022.

Je vous parle maintenant d'un article publié par *The Logic*, mais je n'ai pas la date en main présentement.

Cet article parle de ce programme. Pour moi, cette information apparaît centrale. Je comprends qu'en enlevant la référence au Cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé, nous nous privons probablement d'autres correspondances comme celle-là. Or, je veux que nous allions de l'avant et que nous passions au vote sur cette motion. Je pense que c'est la volonté qui est démontrée de l'autre côté. Je vois qu'on veut progresser vers une adoption, mais je manifeste ma volonté d'obtenir un engagement clair et public selon lequel cette lettre pourra être transmise aux membres du Comité.

[Traduction]

Le président: Madame la greffière, pouvez-vous procéder à l'appel nominal?

Kristina Tesser Derksen: Attendez. Je dois parler.

Le président: Madame Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Excusez-moi de retarder le vote.

Je voudrais savoir à quoi M. Lemire faisait allusion lorsqu'il a parlé d'une lettre de Mme Charette. J'ai besoin d'un peu plus de détails à ce sujet. Je ne sais pas à quoi il fait allusion.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Ce qui est demandé présentement se rapporte à l'information selon laquelle il faut peut-être rejeter cet amendement qui vise à exclure le Bureau du Conseil privé et le bureau du premier ministre. Cet article publié dans *The Logic* démontre que le Cabinet du premier ministre avait l'information, mais qu'il n'en a rien fait depuis 2022. Cela fait quatre ans, monsieur le président. C'était avant la publication du rapport de la vérificatrice générale et avant que nous en sachions davantage sur les dépassements de coûts. Le premier ministre était au courant et, visiblement, il n'a rien fait. Pour moi, c'est clairement un sujet d'intérêt public.

Le contenu de cette lettre nous permet d'aller de l'avant comme parlementaires pour savoir quelles actions ont été posées et surtout quelles inactions ont laissé le dérapage avoir lieu. De plus, elles ont eu un impact sur la prestation de services et ont laissé sans revenu des dizaines de milliers d'ainés pendant des dizaines de mois. Je pense que c'est au cœur de la situation, c'est l'un des éléments les plus importants.

Cela dit, cette information est connue, et nous devrions y avoir accès afin de voir si les gestes ont été posés. Pour ma part, à défaut d'un engagement formel et public en comité, je vais voter contre cette proposition d'amendement.

[Traduction]

Le président: M. Osborne est le suivant.

Tom Osborne: Cela nous amène au point où nous en étions. S'il y a des renseignements précis, les représentants du gouvernement se feront un plaisir de les fournir.

Une de nos préoccupations, et j'y reviendrai dans mon prochain amendement, c'est que la production de cette masse de documents mobilisera, comme je l'ai déjà dit, les responsables du Comité, notre personnel et nos bureaux, ainsi que les fonctionnaires des ministères. Au lieu de demander des millions de documents, si nous savons qu'il nous faut un élément d'information précis, peut-être pourrions-nous apporter un amendement à la motion pour obtenir ce renseignement particulier, puisque nous en sommes aux amendements. Cela permettrait certainement de gagner du temps.

En plus de la documentation qui devra être fournie, il faudra faire appel à des services de traduction dans les deux langues officielles.

Ce qui nous préoccupe, c'est l'énormité de la quantité d'information. Regardez ce qui s'est passé ces derniers jours. Des fonctionnaires du ministère ont comparu devant le comité des ressources humaines pour discuter du programme. Une demande très précise et ciblée a été faite. Ce comité a demandé une ventilation des contrats qui avaient été signés dans le cadre du programme. Il voulait les chiffres, les fournisseurs et les détails de chaque contrat.

Que s'est-il passé? Le ministère a fourni ces détails au comité vendredi dernier. Il a fait exactement ce qu'on lui avait demandé et il a fourni la ventilation complète des contrats vendredi dernier.

L'une des choses que nous essayons d'obtenir ici, en plus des renseignements demandés par le député, ce sont exactement les documents voulus. Au lieu d'engorger l'appareil de l'État, d'imposer à la bureaucratie, au gouvernement, les coûts énormes de la production de tous ces documents.

Peut-être M. Lemire songerait-il à proposer un amendement pour obtenir des renseignements précis. Si on demandait à la vérificatrice générale d'examiner tout cela, on s'assurerait que les choses se font correctement, mais si des renseignements précis sont demandés ou recherchés, une vaste demande portant sur des millions de documents n'est probablement pas le moyen le plus rapide de les obtenir.

Si on cherche quelque chose en particulier, le Comité peut convoquer des témoins et tous les fonctionnaires voulus pour réaliser une étude et leur demander des renseignements précis. Je suis sûr qu'ils seront fournis.

• (1640)

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Normalement, dans des débats comme ça, si on répète quelque chose qu'on a déjà dit, ça va à l'encontre de l'objectif. Je pourrais me faire interrompre, mais je vais me risquer à le redire quand même.

Je vais redire exactement ce que je viens de mentionner. Pour l'instant, je vote contre l'amendement, à moins qu'il y ait un engagement formel de la part des libéraux de le déposer au Comité.

D'ailleurs, madame la greffière, je vous envoie, pour distribution, le lien de l'article écrit par David Reevely, dont je parlais. Il a été

publié le 3 mai 2023. Évidemment, il y aura peut-être un coût pour y avoir accès. J'inviterais peut-être le Comité à payer pour avoir accès à cet article et à le distribuer. Je ne sais pas ce que ça implique de plus, à ce moment-ci, mais je vous invite à agir de façon responsable là-dessus.

Dans l'article, rédigé en anglais, on mentionne que ce projet a fait l'objet de délais répétés, et cela figure dans une note préparée à l'attention du premier ministre Justin Trudeau le 27 mai 2022. C'est précis.

Je demande expressément que la note soit transmise pour pouvoir avoir l'engagement et ensuite appuyer l'amendement. On s'entend pour dire qu'il y a peut-être des dizaines d'autres notes qui ont été portées à l'attention du premier ministre dont on n'a pas tenu compte.

Toutefois, j'accepte de bonne foi de retirer cette référence au Conseil privé, si nous pouvons y avoir accès. On amenait toute la question des grands projets informatiques à l'attention du bureau du premier ministre, dont le remplacement de Phénix, qui était, évidemment, très discutable.

J'apporte à votre attention cet article-là, qui fait aussi allusion au travail de M. Groen.

À la lumière de tout ça, je pense que je ne peux pas être plus précis, monsieur le président. Il y a une date, le nom de la personne qui a envoyé la missive et celui de la personne qui l'a reçue. Il s'agit d'avoir une garantie que ça sera déposé au Comité.

Le président: On ne peut pas envoyer cet article aux membres du Comité, parce qu'il n'est probablement pas dans les deux langues officielles.

• (1645)

Sébastien Lemire: Vous ne le savez pas, monsieur le président.

Le président: Cependant, vous pouvez le faire.

Sébastien Lemire: J'invite chacun à se rendre sur le site.

Le président: Non. Si vous voulez le faire, vous pouvez le faire à votre bureau.

Voulez-vous proposer un amendement qui indique que ce comité...

Sébastien Lemire: Juste avant, j'aimerais savoir si le gouvernement s'engage publiquement à déposer ça au Comité. Si on me dit oui, je vais considérer que ça a la force d'un amendement. Sinon, effectivement, ce sera dans le libellé officiel de la motion, qui fera un renvoi à l'article et à l'information de façon plus détaillée.

Le président: D'accord.

Je veux juste apporter une clarification. Le gouvernement n'est pas ici. Ce sont des députés du Parlement qui sont ici. Ils ne parlent pas au nom du gouvernement. Si on veut demander quelque chose, il faut que ce soit dans cette motion.

Monsieur McKinnon, vous avez la parole.

[Traduction]

Ron McKinnon: Un mot seulement. Je me ferais un plaisir de voir ce que je peux faire pour procurer ce document à M. Lemire. À titre de député, j'ai besoin de plus de précisions. On peut consulter Internet ou d'autres sources. C'est probablement assez accessible au public. Nous pourrions probablement trouver le document, le faire traduire et le rendre disponible.

Pourrait-on proposer un sous-amendement en ce sens? Je suis certainement prêt à m'engager à voir si nous pouvons vous obtenir ce document.

[Français]

Le président: Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je crois avoir trouvé l'article. Je serais heureuse de le lire pour que tout le monde puisse en prendre connaissance. Du même coup, il serait traduit.

Le président: Non. Dans un débat de comité comme celui-ci, on peut consulter des notes, mais non en donner lecture. Je ne peux donc pas autoriser la lecture de ce document.

Les députés peuvent trouver l'article. Le bureau de M. Lemire peut l'envoyer. J'ai suffisamment d'information pour savoir de quoi il s'agit. C'est une lettre du 27 mai 2022.

Le Comité veut-il avoir ce document, oui ou non? C'est la question dont nous sommes saisis. Chers collègues, c'est à vous de décider.

Sébastien Lemire: Oui.

Le président: Je vous cède la parole, madame Tesser Derksen, mais vous ne pouvez pas donner lecture de l'article.

Kristina Tesser Derksen: Je ne savais pas qu'il existait une règle de cette nature...

Le président: Oui, c'est dans le Règlement.

Chers collègues, vous ne pouvez pas vous répéter en comité et vous ne pouvez pas lire des notes pendant les délibérations d'un comité. Vous pouvez consulter des notes, mais vous ne pouvez pas les lire. C'est dans le Règlement.

Kristina Tesser Derksen: D'accord. Ce ne sont pas des notes, c'est un article. Est-ce que...

Le président: Non. Je veux dire, vous pourriez venir là avec un annuaire téléphonique, le lire et...

Kristina Tesser Derksen: C'est un article pertinent. Je ne suis pas très au courant de ce dont parle M. Lemire. Il nous serait donc utile, à moi et, j'en suis sûre, à mes collègues, d'avoir l'information sous les yeux.

Monsieur le président, j'ai tendance à m'en remettre à votre expérience, à votre expertise et à vos connaissances, mais je ne suis au courant d'aucune règle qui empêcherait quiconque de lire publiquement quoi que ce soit. Si quelqu'un, que ce soit la greffière ou quelqu'un d'autre, pouvait me donner la référence à une disposition quelconque, je ne demanderais pas mieux que d'en prendre connaissance.

Le président: Je vous reviendrai à ce sujet, madame...

[Français]

Sébastien Lemire: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Merci.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, il n'y avait pas d'interprétation pendant les 30 dernières secondes. J'ai quand même compris l'information, mais je pense que c'est important de le mentionner pour les gens qui nous écoutent en français.

[Traduction]

Le président: Très bien.

C'est à vous, monsieur Osborne.

Tom Osborne: Merci, monsieur le président.

Monsieur, vous ne cessez de m'impressionner en votre qualité de président de ce comité. Ayant siégé à d'autres comités au palier provincial, je dois dire que vous avez raison: les membres, en effet, ne peuvent pas verser ce document au compte rendu. Nous ne sommes pas le gouvernement.

Si le Comité décidait de convoquer des fonctionnaires à une prochaine réunion, il pourrait leur demander ce document ou leur demander de le produire. Mais, comme députés et membres de ce comité, nous ne sommes pas le gouvernement et nous ne pouvons pas produire le document. Je suis d'accord avec vous, monsieur le président, mais, dans ce cas précis, l'amendement que ma collègue a essayé de faire adopter tout à l'heure aurait permis de faire intervenir le vérificateur général et aurait donné... Ce sont là des modifications que nous pourrions également apporter à ce sujet à un moment donné.

Je ne sais pas si nous sommes prêts à examiner cet amendement. J'en ai plusieurs autres — ou, plutôt, notre groupe en a plusieurs autres — à proposer à ce sujet également.

Nous ne pouvons pas nous engager à produire ce document, mais nous pouvons appeler à la barre des témoins susceptibles de le produire.

• (1650)

Le président: Je vais passer la parole à M. Lemire, puis je vous reviendrai.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, je pense que vous êtes bien intervenu. Je voulais juste clarifier la phrase qui fait allusion au fait qu'il existe une note d'information et qu'on doit y avoir accès. Nous n'avons pas encore la clarification selon laquelle elle sera envoyée. Donc, je réitère que nous sommes dans le débat sur l'amendement et que, tant que nous n'aurons pas obtenu l'engagement officiel du Parti libéral, qui représente la majorité à la Chambre des communes, ce soir, je vais voter contre cet amendement.

Le président: Avant de céder la parole à Mme Yip, je vais apporter une clarification.

Je pense que la seule façon dont vous pourriez l'obtenir serait par un amendement à la motion.

[Traduction]

Madame Yip, c'est à vous.

Jean Yip: Dans d'autres comités, j'ai entendu des gens lire des livres entiers, et de longs passages, et j'aimerais donc simplement savoir où c'est indiqué dans le Règlement.

Le président: Je vous reviendrai à ce sujet, madame Yip.

Je vais lire, mais, avant, je vais revenir à M. Lemire. Je ne demanderai pas de vote ni rien de ce genre. Je n'autoriserai pas de vote tant que nous n'aurons pas réglé cette question.

Jean Yip: D'accord.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, à la suite de votre recommandation, je vais donc proposer un amendement.

Nous sommes donc dans l'esprit de supprimer de la motion le renvoi au Conseil privé et au premier ministre. On pourra trouver le moment rapidement.

Je propose de remplacer l'élément supprimé par « ainsi que la note d'information rédigée par Janice Charette, greffière au Conseil privé, datée du vendredi 27 mai 2022 pour le premier ministre Justin Trudeau », comme il est indiqué dans un article de *The Logic* du 3 mai 2023, rédigé par David Reevely.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Osborne, j'ai vu que vous aviez levé la main. Il s'agit en fait d'un amendement à votre amendement, qui supprimerait le segment « au Conseil privé ainsi qu'au Cabinet du premier ministre » et demanderait ce document.

Tom Osborne: Je n'y suis pas opposé, mais je me demande simplement s'il ne serait pas plus clair de donner suite à l'amendement proposé, puis de déposer un autre amendement demandant ces renseignements.

Le président: C'est maintenant un amendement à votre amendement, que je considère plutôt comme une pièce jointe à votre amendement...

Ron McKinnon: C'est un sous-amendement.

Le président: Voilà, c'est un sous-amendement. Merci.

Je vais prendre une seconde pour vérifier auprès de la greffière ici présente.

Monsieur Osborne, cela a été présenté comme un sous-amendement à l'amendement — merci, monsieur McKinnon. C'est recevable, et je vais donc l'autoriser pour que nous puissions débattre de l'ajout de cet élément à votre amendement, qui vise à supprimer ces deux-là.

Tom Osborne: Je pense que c'est recevable. Je me demande simplement, surtout pour M. Lemire, s'il ne serait pas plus facile de...

Le président: Puis-je résumer?

Tom Osborne: Oui.

Le président: En résumé, nous allons supprimer « au Conseil privé ainsi qu'au Cabinet du premier ministre » et remplacer ce segment par la date de cette lettre.

Êtes-vous d'accord? Vous pouvez prendre 10 secondes pour y réfléchir. Est-ce également ce que vous proposez?

Tom Osborne: C'est bien cela.

Je me demandais... Non, eh bien, c'est recevable, et nous allons donc procéder comme le propose M. Lemire.

Ron McKinnon: Je me demandais simplement si nous pourrions obtenir une confirmation écrite avant de poursuivre?

[Français]

Le président: Pourriez-vous nous faire parvenir votre sous-amendement?

[Traduction]

En attendant, je vais suspendre la séance pour deux minutes

Merci.

• (1655)

(Pause)

• (1701)

Le président: Personne ne va s'énerver, mais il y a une certaine entente.

Il y a une certaine entente, et je vais procéder en deux temps. Nous allons d'abord proposer de voter, à moins de commentaires à ce sujet, parce que je ne peux pas demander de vote. Je vais vous lire en quoi consistent ces deux étapes. Nous allons nous occuper de la première. Nous allons supprimer « au Conseil privé ainsi qu'au Cabinet du premier ministre ». Le deuxième vote portera sur l'insertion de la lettre demandée par M. Lemire, avec une formulation précise, que nous lirons pour qu'elle figure au compte rendu.

En ce qui concerne votre amendement visant à supprimer « au Conseil privé ainsi qu'au Cabinet du premier ministre »...

Ron McKinnon: Il y a deux occurrences de « Cabinet du premier ministre », n'est-ce pas?

Le président: La deuxième concerne... Nous y reviendrons, car je pense que c'est un point technique.

Monsieur Osborne, puis-je passer à votre amendement?

Tom Osborne: Oui. Pour reprendre ce qu'a dit M. McKinnon, cela concerne toutes les occurrences de « Conseil privé » et de « Cabinet du premier ministre » dans le deuxième paragraphe.

Le président: Voulez-vous supprimer l'autre occurrence?

Tom Osborne: Oui. L'amendement concerne toutes les occurrences de « Conseil privé » et de « Cabinet du premier ministre » figurant dans le deuxième paragraphe.

Le président: De toute façon, la deuxième est simplement d'ordre technique, pour respecter la loi, et je pense qu'il n'y a pas de problème.

Tom Osborne: Effectivement.

Le président: Très bien.

Nous avons pris notre temps. Une autre équipe va prendre la relève ici.

Allez-y, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je voudrais d'abord m'assurer que nous allons obtenir une réponse concernant la lecture de textes pour le compte rendu.

Le président: Oui.

Kristina Tesser Derksen: C'est également intéressant pour les autres comités dont je pourrais faire partie.

Le président: Il s'agit en fait d'une décision. Je n'ai pas encore lu l'article en entier. Un instant. Je viens de le trouver. En 1956, le Président — et j'y reviendrai dans un instant — a statué que la pratique consistant à lire des discours était indésirable et devait être découragée. Cela concernait les débats à la Chambre. C'est pourquoi j'ai dit que vous pouviez renvoyer à des notes, mais nous n'avons jamais eu de députés ici qui se soient mis simplement à lire pour...

Je ne dis pas que vous faites de l'obstruction, mais nous arrivons à un point où cela revient au même. Je rappelle une fois encore que les députés ont le droit de s'exprimer aussi longtemps qu'ils le souhaitent, à condition de ne pas se répéter et de ne pas lire un texte. J'y reviendrai plus précisément, si vous le souhaitez, mais j'aimerais également que nous avançons.

Kristina Tesser Derksen: Juste pour conclure, je voudrais vous présenter un extrait du chapitre 13, intitulé « Le maintien de l'ordre et le décorum ». À la lecture de la section « Citation de documents », je comprends qu'on veut décourager cette pratique. Je crois que c'est le terme que vous avez utilisé, mais, à mon avis, ce n'est pas vraiment une règle qui l'interdit. Que je sache, il existe une convention selon laquelle les gens peuvent lire des documents pour qu'ils soient versés au compte rendu. C'est accepté, et encore une fois, ce n'est pas une règle. Nous avons là une marge d'interprétation assez floue.

À la section « Citation de documents », on peut lire ceci: « Aucun article du Règlement ne régissant la citation de documents » et « la Chambre se fie », si je comprends bien, « principalement à l'usage et aux précédents ». Si on cite des « articles », ce que je proposais de faire pour les verser au compte rendu, ou des « livres ou d'autres documents au cours d'un débat »...

Je crois que Mme Yip a dit que, dans un autre comité où elle a siégé, c'est une pratique assez courante et généralement acceptée. Je crois que nos collègues d'en face seraient probablement d'accord, car j'ai moi-même participé à des comités où les membres de l'opposition ont lu de longs passages tirés de documents qui avaient parfois un rapport avec le sujet, et parfois non.

Étant donné qu'il s'agit d'une pratique courante et que cela n'est pas interdit par les règles...

• (1705)

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: Nous avons un rappel au Règlement.

Il faut que je l'entende.

Kristina Tesser Derksen: D'accord. Bien sûr.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Je pense que cette tentative d'obstruction parlementaire est complètement hors sujet.

Je vous invite à passer au vote.

[Traduction]

Le président: Je vais écouter ce que vous avez à dire. Je souhaite vraiment essayer de trouver un terrain d'entente.

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup.

J'estime que nous sommes au cœur du sujet, puisque mon ami M. Lemire dépose un sous-amendement renvoyant à une lettre tirée d'un article. Je ne sais pas grand-chose de la chronologie de cette affaire. Quelqu'un avait dit — je ne sais plus qui — qu'il aimerait consulter cet article, mais il faudrait le faire traduire et le faire distribuer. Cela pourrait être un élément important, et, comme membres du Comité permanent des comptes publics et membres du gouvernement, nous devons absolument savoir ce que nous acceptons ou refusons. Nous ne pouvons pas nous engager si nous ne comprenons pas les limites de ce à quoi nous nous engageons.

Je vais revenir en arrière et résumer ce que j'ai dit.

Il n'y a pas de disposition qui l'interdise. Il n'y a pas non plus de disposition claire qui l'autorise. Il me semble que nous avons conclu que c'est une question de convention et que c'est devenu une pratique courante.

Quand j'ai été élue la première fois, je me rappelle avoir entendu parler des règles de procédure. Il fut un temps où personne ne lisait de discours à la Chambre. On ne lisait pas les déclarations de députés, et les déclarations en vertu de l'article 31 du Règlement n'étaient pas lues. On ne lisait pas de discours. On constate assez fréquemment aujourd'hui que les gens utilisent soit des notes pour s'aider, soit lisent le texte mot pour mot. C'est clairement une pratique acceptée à la Chambre des communes dans le cadre des débats et dans d'autres contextes.

Je crois que vous voulez dire qu'un discours ne devrait pas consister en une citation extrêmement longue qui pourrait durer des heures. Je crois aussi que nous ne sommes pas censés citer les procès-verbaux du hansom. C'est un domaine assez nouveau pour moi, et je vous demande votre indulgence.

Je crois avoir déjà entendu des députés citer des extraits de correspondance privée, à condition qu'ils en indiquent la source. Quand on fait une citation, on lit effectivement, et, par souci d'exactitude, c'est quelque chose qu'on doit pouvoir faire. Je sais qu'on ne peut pas citer les délibérations d'un comité avant qu'elles aient fait l'objet d'un rapport à la Chambre. Il semble en effet qu'il y ait là certaines limites auxquelles il soit nécessaire de se conformer. Je suppose que cela pourrait faire l'objet d'un débat général. Cela arrive parfois en droit également...

Le président: Je vais vous faciliter la tâche.

Je maintiens ma décision. Vous avez donc la possibilité de contester la décision de la présidence. Si vous n'êtes pas satisfaite, vous pouvez saisir le Président de la Chambre, qui rendra une décision.

Je tiens à souligner que j'ai un bilan plutôt positif, mes décisions ayant été confirmées par le Président — le Président libéral, en l'occurrence. Je suis convaincu que, dans le cas d'une obstruction parlementaire de type « sans pour autant vous accuser de quoi que ce soit », l'idée de produire des documents écrits et de les lire pour le compte rendu n'est pas encouragée. Je ne connais aucun comité qui l'ait autorisé. En général, les membres d'un comité se renvoient la balle. Mme Yip et moi-même en avons fait l'expérience à la dernière réunion, quand les conservateurs accusaient les libéraux et que les libéraux accusaient les conservateurs dans le cadre de débats d'obstruction. Les députés doivent être capables de faire valoir leurs arguments sans se répéter et sans lire d'articles pour le compte rendu.

Nous faisons tous des recherches à titre personnel. Si certains membres souhaitent lire l'article que M. Lemire a cité, ils sont libres de le faire, mais je ne permettrai pas la lecture d'articles dont je ne connais pas la longueur, alors que nous disposons déjà des faits utiles. Ma décision reste inchangée à cet égard.

Je comprends votre point de vue. Vous parlez de convention, mais une convention est une règle à laquelle on adhère au fil du temps. Nous ne souhaitons pas envisager la possibilité d'une lecture de textes pour le compte rendu pendant qu'un débat est en cours. Cela peut fonctionner sur le moment, mais ensuite, la partie adverse s'en servira, et nous serons alors ici bien plus longtemps que nécessaire.

Voilà où nous en sommes. Nous étions sur le point de voter sur l'amendement de M. Osborne visant à supprimer « au Conseil privé ainsi qu'au Cabinet du premier ministre ».

Madame la greffière, allez-y, je vous en prie.

J'ai déjà demandé le vote, malheureusement. Vous aurez l'occasion de vous exprimer dans un instant, madame Tesser Derksen.

• (1710)

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, je propose que l'amendement soit adopté avec dissidence.

[Traduction]

Le président: Je l'accepte.

(L'amendement est adopté avec dissidence.)

Le président: Nous revenons à l'amendement de M. Lemire. Je vais demander à la greffière de le lire pour qu'il figure au compte rendu.

[Français]

Ça va être lu en français.

[Traduction]

Vous pouvez utiliser vos appareils audio.

[Français]

La greffière du Comité (Natalie Jeanneault): L'amendement s'applique après « le 1^{er} janvier 2017 ».

M. Lemire propose:

Que la motion soit modifiée par adjonction, les mots « ainsi que la note d'informations rédigée par Janice Charette, greffière au Conseil Privé, datée du vendredi 27 mai 2022 pour le premier ministre Justin Trudeau ».

[Traduction]

Le président: Il s'agit du document que M. Lemire demande au Comité de se procurer. C'est la note d'information datée du 27 mai 2022 que Janice Charette, greffière du Conseil privé, a rédigée à l'intention du premier ministre Justin Trudeau.

M. Osborne sera le premier à prendre la parole. Ensuite, ce sera au tour de Mme Tesser Derksen.

Tom Osborne: Je reviens sur mon amendement précédent — qui visait à supprimer la référence au Bureau du Conseil privé et au Cabinet du premier ministre —, mais je vais aller droit au but, parce que c'est lié. Je ne cherche pas à revenir sur un amendement sur lequel nous venons de voter.

Si nous avons retiré « au Conseil privé ainsi qu'au Cabinet du premier ministre », c'est parce que cela ne cadrerait pas avec les lignes directrices de la Loi sur l'accès à l'information. Mais je n'en suis pas tout à fait sûr. Je sais que les règles en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador sont peut-être un peu différentes de celles d'Ontario.

Je me pose la question: est-il conforme à la loi de demander une note d'information rédigée par le Bureau du Conseil privé? Si c'est le cas, tant mieux. Peut-être qu'un sous-amendement à l'amendement de M. Lemire pourrait alors être formulé ainsi: « dans le respect des politiques et des lignes directrices prévues dans la Loi sur l'accès à l'information ». Je ne voudrais pas que les membres du Comité demandent au gouvernement de faire quelque chose susceptible d'être contraire aux lignes directrices et aux politiques prévues dans la Loi sur l'accès à l'information.

Si nous y ajoutons un sous-amendement précisant « dans le respect des lignes directrices ou des politiques prévues dans la Loi sur l'accès à l'information », nous n'inciterons pas le gouvernement à faire quelque chose qui soit contraire à la loi.

Le président: Je vais vous donner mon avis, et Mme Yip pourra à me corriger au besoin.

Nous avons reçu le légiste à plusieurs reprises à ce sujet au cours de la dernière législature. Les comités de la Chambre des communes, tout comme la Chambre elle-même, ont le pouvoir d'ordonner la production de n'importe quel document. Il appartient ensuite au gouvernement de répondre comme il l'entend. Certains gouvernements, par le passé, n'ont pas obtempéré. D'autres ont collaboré avec les comités et fourni des documents à certaines conditions.

Ce qui ne se fait pas en général, c'est ajouter des lois, parce qu'elles créent des obstacles. Par exemple, si un journaliste veut obtenir ce document, il ne peut pas simplement le demander. Les comités sont différents des journalistes.

Je ne rendrai pas de décision à cet égard. C'est une question sujette à débat. Et ce n'est pas nécessaire, puisque les comités ont le pouvoir de demander ces documents, à la suite de quoi le gouvernement répondra comme il l'entend, puis reviendra devant le comité.

Madame Tesser Derksen, nous vous écoutons.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Pour en revenir à l'amendement concernant la lettre qu'on demande maintenant, je sais que j'ai longuement insisté sur l'importance de l'article auquel mon collègue M. Lemire a renvoyé. Je l'ai d'ailleurs lu. Je voudrais vous dire ce que j'en ai compris, et peut-être pourrions-nous en discuter. Je crois que cela aiderait également à éclairer mes collègues ici présents, puisque nous allons voter à ce sujet.

Si j'ai bien compris, l'article remonte à mai 2023 et traite du projet de refonte des systèmes fédéraux de prestations. Il tire les leçons de l'expérience du système Phénix. Le montant annuel des versements s'élevait alors à 135 ou 136 milliards de dollars, et la technologie employée pour gérer ces versements était très obsolète.

D'après l'article, le système informatique chargé de verser les prestations de la Sécurité de la vieillesse, qui est en fait au cœur des préoccupations de M. Lemire dans le cadre de cette motion, était plutôt vétuste. Je crois que l'article indiquait que le système est assez vieux pour toucher lui-même des prestations parce qu'il s'agissait d'une relique vieille de 60 ans — c'est ainsi qu'il était qualifié, je crois — et que le gouvernement avait déjà tenté de le remplacer en vain. Je ne me souviens pas des dates exactes, mais il suffit de dire que le gouvernement avait tenté de le remplacer et que cela s'était soldé par un échec.

Dans cet article de 2023, on parle de mises à jour récentes par rapport à la date de publication, qui auraient permis aux gens de faire une demande de prestations en ligne. Cet article est plutôt critique et cite un certain Cliff Groen, que j'avais cité dans la motion que j'ai tenté de présenter il y a un instant. Si je me souviens bien, c'était un haut fonctionnaire fédéral chargé de l'examen et de la refonte depuis l'été 2023, même si cela avait mal tourné la première fois.

Je crois que M. Groen avait expliqué que les renseignements étaient versés par les clients faisant leur demande en ligne, mais que, par la suite, des agents du ministère devaient saisir ces renseignements dans le système. Il y avait donc un certain transfert de données. Les données étaient soumises par l'utilisateur initial, puis traitées et saisies par le personnel du ministère.

L'article précisait ensuite que le programme de la Sécurité de la vieillesse, autrement appelé SV, était censé être le premier des trois grands programmes fédéraux de prestations, et nous avons déjà évoqué Emploi et Développement social Canada. Je crois que M. Groen occupait le poste de sous-ministre adjoint principal au sein de ce ministère à l'époque où l'article a été rédigé, en 2023.

Après la Sécurité de la vieillesse venaient le Régime de pensions du Canada, ou peut-être l'inverse, puis l'assurance-emploi. Ce sont les trois grandes catégories de services actuellement offerts, qui sont censés être réformés.

L'article ajoutait que, collectivement, ces éléments faisaient de ce projet le plus important projet de technologie de l'information de l'histoire du pays. Si l'on remonte assez loin dans le temps, jusqu'à la Confédération, c'est le plus grand projet de ce type jamais entrepris.

D'après ce que j'ai compris, ces trois programmes ont versé 136 milliards de dollars de prestations entre 2019 et 2020. Ce sont des sommes considérables gérées par ces ministères. La mise à niveau globale, dite modernisation du versement des prestations, était chiffrée, au moment de la rédaction de l'article, à 2,2 milliards de dollars et devait s'étaler sur plus de 10 ans.

• (1715)

L'article ajoutait que, si les choses tournaient mal ou si un incident empêchait le versement des aides financières essentielles, cela ferait de Phénix, le système de paie destiné aux fonctionnaires fédéraux lancé en 2016 — sans grand succès, comme on le sait —, une simple note de bas de page dans l'histoire des catastrophes informatiques du gouvernement. Ce n'était ni très glorieux ni très encourageant. Vers la fin de l'article, on précisait que les choses ne s'étaient pas déroulées sans accroc jusqu'à présent. Il ne disait pas que les choses ne s'étaient pas déroulées sans heurts. Elles ne s'étaient pas déroulées sans accroc — jusque-là. L'article datait de 2023.

On sait que le projet a connu des retards à répétition jusqu'en mai 2022, je crois. C'est à ce moment-là que le premier ministre de l'époque en avait été informé pour qu'il soit mis au courant des grands projets numériques du gouvernement fédéral. Trois d'entre eux, dont le remplacement du système Phénix — dont nous avons parlé —, avançaient de manière satisfaisante dans leurs phases initiales. Cette refonte des prestations sociales était le quatrième projet.

Je crois que mon collègue M. Lemire a évoqué cet article parce qu'on y parle de Mme Charette. Nous avons donc une motion visant à obtenir éventuellement une lettre.

L'article mentionnait Mme Charette, qui était alors la greffière du Conseil privé, en précisant que c'était la plus haute fonctionnaire fédérale à l'époque. Que ce soit vrai ou faux, je suppose que l'auteur de l'article estimait que c'était exact. On estime, qui que soit l'auteur de l'article, qu'il voulait probablement attirer l'attention sur le fait que le projet de refonte des prestations n'avait pas respecté les jalons prévus et n'avait pas dépensé les fonds prévus pour sa réalisation.

Ce n'est pas quelque chose de surprenant pour le Comité. En effet, en début de journée, la vérificatrice générale nous a parlé de tout l'argent investi dans Services aux Autochtones Canada, et pourtant nous n'avons pas constaté le retour sur investissement auquel on pourrait s'attendre avec des budgets de cette ampleur. Je crois que Mme Kusie a dit tout à l'heure qu'il y avait là un thème récurrent. Il semble que cet article aille également dans le sens de ce qu'elle a dit.

L'article soulignait également que certains responsables occupant des fonctions de contrôle s'étaient dits inquiets de la capacité d'ED-SC à respecter les délais et le budget fixés. L'article indiquait que la note de service de Mme Charette allait également dans ce sens.

À propos de cette note de service, dont l'auteur de l'article semblait avoir une certaine connaissance, Mme Charette a écrit, à propos des systèmes informatiques fédéraux en général — et la vérificatrice générale l'a également souligné à plusieurs reprises devant le Comité — que le savoir organisationnel relatif à la conception, au fonctionnement et aux interdépendances des systèmes sur mesure n'a pas été consigné ni transmis au fil du temps.

M. McKinnon l'a évoqué quand il a parlé des technologies de l'information et de la vitesse à laquelle elles évoluent. Si les ministères fédéraux ne se tiennent pas au courant des dernières avancées, il y aura progressivement un décalage. À terme, cela se traduira, pour l'utilisateur final, par un retard dans la prestation des services, ce qui est inacceptable.

D'après l'article, cela trahissait, pour le gouvernement de l'époque, un manque criant de l'expertise nécessaire pour entretenir et remplacer ces vieux systèmes. Encore une fois, on peut avoir le matériel. On peut avoir l'infrastructure et les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ces systèmes, mais si l'on manque cruellement de l'expertise requise pour entretenir un vieux système largement dépassé, cela ne sert pas à grand-chose. Si je me souviens bien, l'article expliquait qu'on utilisait alors ce qu'on appelait des écrans COBOL. D'après mes connaissances et ma compréhension très limitées des technologies de l'information — mon mari, qui travaille dans l'informatique, serait très déçu de moi aujourd'hui —, les écrans COBOL exigent beaucoup d'interventions manuelles.

• (1720)

M. Groen est encore cité dans l'article au sujet de la Sécurité de la vieillesse. Il faut savoir que cet écran COBOL, qui exige beaucoup d'interventions manuelles, est utilisé dans le système de la SV.

Si je me rappelle bien la citation...

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Quand on est rendu à parler du type d'écran, ce n'est pas pertinent. De toute façon, je pense que cette référence à l'article n'est même pas dans la motion dont nous débattons présentement.

Voici la question de base. Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher? Je pense qu'il y a une démonstration très manifeste que le gouvernement a quelque chose à cacher.

Le président: Merci, monsieur Lemire.

[Traduction]

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président. Je remercie mon ami pour son intervention.

Je tiens à lui rappeler, ainsi qu'au Comité, que c'est lui qui a renvoyé à cet article quand il s'est exprimé tout à l'heure.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement ait quoi que ce soit à cacher. Bien au contraire, je résume un article qui se montre extrêmement critique à l'égard des systèmes gouvernementaux et du manque de connaissances et d'expertise nécessaires au sein du ministère au moment où le gouvernement tentait de réformer ces systèmes. Je me montre donc très critique envers mon propre gouvernement dans ce contexte.

• (1725)

Ron McKinnon: Le gouvernement précédent...

Kristina Tesser Derksen: Oui. Merci, monsieur McKinnon. Tout est dans les détails.

Au sujet des vieux systèmes de la Sécurité de la vieillesse, l'article en mentionnait un. Il citait M. Groen, si je me souviens bien, qui aurait dit qu'il y en avait un...

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je réitère que parler d'un article, si pertinent soit-il, n'a pas de rapport avec le contenu de la lettre d'information.

Le président: Je comprends, mais Mme Tesser Derksen a la parole.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, elle est en train de faire indirectement ce que vous avez dit que nous ne pouvons pas faire directement. Généralement, ce n'est pas accepté à la Chambre.

[Traduction]

Le président: Je vais la laisser parler encore un peu. J'écoute.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je n'ai évidemment pas l'intention d'agacer ou d'irriter mon honorable collègue, pour qui j'ai beaucoup de respect. Mais je trouve que le sujet abordé dans cet article est vraiment intéressant.

Je disais donc que M. Groen était cité dans l'article. Il aurait déclaré qu'il existait un vieux système pour la Sécurité de la vieillesse, mais qu'il y avait également des interfaces avec de nombreux autres systèmes, ce qui obligeait à passer d'un écran à un autre.

Nous sommes nombreux à travailler avec des outils numériques. Nous en avons tous devant nous en ce moment même. Vous avez un document sur un écran, mais vous voulez en ouvrir un autre et les renvoyer l'un à l'autre. Vous voilà donc devant deux écrans, en essayant de passer de l'un à l'autre. Cela me semble peu intuitif et plutôt fastidieux et chronophage.

Le langage de programmation dont il est question dans cet article, le COBOL, a été conçu pour les ordinateurs centraux il y a bien longtemps. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, parce que cela remonte à 1959. On le qualifiait déjà de langue occulte. Encore une fois, on voit bien mon manque de connaissances en TI. Je m'en excuse.

Ron McKinnon: Je vais parler de COBOL.

Kristina Tesser Derksen: Merci. Je vais passer la parole à M. McKinnon dans un instant.

Nous nous souvenons tous du bogue de l'an 2000. Cet article le mentionne également. Il dit que: « Les institutions équipées d'ordinateurs plus anciens ont paniqué à ce sujet à la fin des années 1990. Le Canada n'était pas seul à se heurter à ce mur technologique lorsque la pandémie a frappé les anciens systèmes informatiques des services sociaux en 2020. »

La pandémie semble apparaître dans tous ces cas.

Pour en revenir aux pensions et aux prestations de chômage, l'article note que ces services figurent parmi « de nombreux services fédéraux assurés par des systèmes informatiques tenus ensemble par du ruban adhésif et des incantations ». En d'autres termes, certains de ces éléments ont été « oubliés ».

Les connaissances obsolètes posent problème, car, encore une fois, elles retardent la prestation des services aux personnes qui en ont le plus besoin. Comme M. Lemire l'a dit à maintes reprises, les aînés au Québec et dans tout le Canada ont constaté des retards dans le versement de leurs prestations.

L'article ajoute que: « La tentative précédente de modernisation du système de la SV aurait conduit à son intégration au Régime de pensions du Canada, un système plus récent, mais qui ne date pas d'hier. Les efforts visant à transférer des millions de données concernant les bénéficiaires de la SV — qui sont au cœur de notre discussion d'aujourd'hui — « et leurs historiques de paiement se sont soldés par un échec », selon M. Groen, « car le régime de pensions n'était pas en mesure de gérer cela. »

Il continue ainsi: « L'obsolescence de ces systèmes critiques a engendré une crise lorsque l'économie s'est effondrée », et je ne vais pas vous refaire vivre cette débâcle. « Le résultat a été la Prestation canadienne d'urgence, la PCU, qui a contourné le problème, parce qu'elle a été versée principalement par le système de l'impôt sur le revenu, plus moderne. »

Nous avons donc un exemple d'un système plus moderne, utilisant une technologie plus récente — plus conviviale, plus accessible —, qui a été déployé avec succès. Cependant, ces prestations cruciales qui auraient dû être versées aux aînés et aux prestataires de l'assurance-emploi ont été retardées parce que la technologie tenait à peine par ce que l'article appelle « du ruban adhésif et des incantations ».

Je reviens à la note de service de Mme Charette, de mai 2022, dont mon collègue demande la production. L'article mentionne que la note « informait le premier ministre [alors en poste] qu'en raison du chaos régnant au sujet de la modernisation du versement des prestations, une décision allait être prise concernant la direction du projet. » C'est une information publique qui figure dans l'article.

On peut lire ensuite que cette décision a été de faire appel à Cliff Groen, la personne que le gouvernement avait mise en charge de la PCU en 2020. Cliff Groen, que j'avais mentionné dans ma motion qui n'a pas abouti, est devenu responsable de ce projet. À l'époque, l'article précise que M. Groen travaillait avec un « directeur technique » — John Ostrander — qui apportait son expertise en technologies de l'information au dossier.

L'article ajoute: « Avant sa mission sur la PCU, M. Groen avait occupé des postes de plus en plus élevés à Service Canada depuis 2006. » Je crois m'en souvenir. Il est important de parler de M. Groen, car je l'ai mentionné dans ma motion, et il pourrait être convoqué devant ce comité.

M. Groen a même été cité dans cet article. « J'ai une expérience et des connaissances très vastes de ces programmes », avait-il déclaré. Il s'agissait de programmes que le gouvernement tentait de mettre en œuvre à l'époque. Il avait ajouté que son expérience et ses connaissances dépassaient « probablement celles de n'importe qui d'autre au niveau de la haute direction ». Nous parlons d'une personne disposant de connaissances et d'une expertise approfondies.

L'auteur de l'article se demandait si c'était un atout, et indiquait que cela dépendait de la personne interrogée. Il rapportait l'opinion d'une autre personne. La vice-présidente principale aux relations gouvernementales et à la politique d'un groupe de pression technologique appelé Technation affirmait qu'il n'y avait « aucune raison pour que les personnes très familières avec certains programmes soient les mieux placées pour remplacer les ordinateurs qui les font fonctionner. » Cela laisse supposer que le résultat pourrait ne pas correspondre aux attentes du programme.

Selon cette personne, par exemple, « si EDSC est mandaté pour fournir le service, alors c'est elle l'experte en la matière », mais

« elle n'est pas nécessairement experte en gestion du projet, ni ne devrait l'être. »

Et elle poursuit en disant: « Les programmes d'EDSC sont d'envergure... mais le gouvernement canadien n'est pas le premier à réviser sa manière de fournir de grandes prestations sociales. » L'article cite quelques exemples comparables.

• (1730)

J'aime beaucoup comparer ce que nous faisons au Canada avec ce que d'autres pays ont fait. Bien sûr, nous devons toujours considérer ce que nous faisons à travers un prisme canadien spécifique, car nous sommes un pays unique, avec des citoyens dont les attentes peuvent différer de celles d'autres pays comparables. Je pense toujours que c'est une bonne idée de faire des comparaisons pour voir comment les autres réussissent, afin de nous évaluer par rapport à eux.

L'article que j'ai lu — dont je vous fais ici un résumé — est du même avis. Une conseillère principale interrogée a « souligné que le gouvernement ukrainien avait rapidement développé une application » — nous utilisons tous des applications sur nos téléphones, car elles sont pratiques — « pour permettre aux citoyens d'accéder à des documents et des services depuis l'invasion russe en février 2022. » Vous avez là quelque chose qui a été crucial pour les Ukrainiens. Ils ont vécu des moments très difficiles, et ils le sont toujours. Lors de l'invasion russe, en 2022, ils ont pu utiliser une application qui a élargi leur capacité à accéder aux services gouvernementaux. Et cela en pleine guerre. Je trouve cela vraiment fascinant et très inspirant.

À la fin de 2021, l'application comptait 15 documents numériques et 12 services. L'article précise: « Les ajouts comprenaient des outils pour signaler la destruction de son logement et demander un soutien gouvernemental en conséquence, ainsi que pour localiser des personnes déplacées à l'intérieur du pays. » L'application utilise aussi un agent conversationnel (chatbot). Elle « recueille des informations sur les mouvements des forces russes. » C'est vraiment incroyable de voir comment, même en période de conflit militaire, nous utilisons la technologie pour assurer la sécurité des gens et leur permettre, de la manière la plus pratique possible, de faire savoir au gouvernement ce dont ils ont besoin.

Cette conseillère principale a dit, à propos de l'exemple ukrainien, que tout cela avait été externalisé: « Tout a été fait par l'industrie, en collaboration avec les experts en la matière », qui sont essentiels et « savent comment le service doit être offert aux citoyens ukrainiens. » C'est très important.

J'ai mentionné que nous devons tout voir au travers d'un prisme canadien spécifique parce que nos besoins sont différents. L'article indique que « les projets du gouvernement canadien incluent beaucoup de sous-traitance. »

Je termine ici mon résumé, monsieur le président. Je vous remercie de votre indulgence.

En août 2022 — c'est mentionné dans l'article —, « EDSC a annoncé avoir engagé Deloitte », membre de Technation. Vous vous souvenez peut-être que j'ai précédemment mentionné que Technation occupait une place importante dans les services de conseil en technologies pour gérer l'intégration du système de la Sécurité de la vieillesse. Au moment de la rédaction de l'article, « ce contrat valait, à lui seul, près de 194 millions de dollars. » C'est un contrat « colossal », surtout « selon les normes du secteur informatique. » L'article mentionne que la même conseillère dit avoir entendu l'un de ses membres dire que « si vous étiez une entreprise commerciale, dans la plupart des cas, vous n'entreprendriez pas un projet coûtant plus de 10 millions de dollars à la fois, simplement à cause du risque pour les deux parties. »

L'article précise : « La SV est un programme colossal, versant plus de 60 milliards de dollars par année à sept millions de personnes. » C'est un programme formidable, qui touche la vie de nombreux Canadiens.

L'article dit que le système modernisé de prestations repose sur une plateforme du secteur privé appelée Cúram. Je suis sûre que mon collègue, M. Lemire, la connaît bien. Il l'a déjà évoquée. Encore une fois, cela éclaire beaucoup sa motion. L'article explique qu'il s'agit « d'un ancien produit d'IBM, mais qui faisait partie de la scission des services liés à la santé d'IBM en 2022. » Au moment où cet article a été écrit, Cúram appartenait à une société appelée Merative, elle-même détenue par une société américaine de capital-investissement appelée Francisco Partners. L'article note : « IBM a également travaillé sur Phénix, bien que ce soit à titre d'entrepreneur qui personnalisait des logiciels provenant d'Oracle. »

On saisit, dans cet article, la toile complexe des intervenants impliqués dans le développement de cette technologie et dans le déploiement de ces systèmes.

J'ai mentionné M. Cliff Groen dans ma motion initiale. Voici ce que l'article dit :

Groen connaît bien Phénix.

« Les causes et problèmes de fond des difficultés de Phénix sont très complexes, et je ne pense pas qu'il soit juste ou approprié d'attribuer cela uniquement à la solution technologique », a-t-il déclaré.

Quoi qu'il en soit, Curam n'a aucun lien avec le logiciel PeopleSoft sous-jacent à Phénix... [au moment de la publication], Curam fonctionnait avec succès dans 19 autres administrations, et le gouvernement a tiré des leçons des échecs en gestion de projet qui ont conduit à la catastrophe Phénix...

Ce sont les propos de M. Groen.

● (1735)

Cúram est cependant le logiciel que le gouvernement provincial de l'Ontario avait choisi pour réformer ses programmes de prestations sociales au début des années 2000, et cette initiative avait mal tourné — je le souligne. À l'époque, il y avait un politicien provincial qui était...

Le président : Madame Tesser, excusez-moi. Vous avez toujours la parole. Je vais simplement vous ramener à la pertinence par rapport à l'amendement.

Kristina Tesser Derksen : Très bien. Merci. C'était un long article, monsieur le président, et j'essaie d'en faire un bon résumé.

Je vais rapidement évoquer la leçon clé tirée de Phénix. M. Groen a déclaré qu'« il fallait une responsabilité claire et limitée, accompagnée d'une implication de haut niveau des autres ministères concernés », et que nous devons avancer par petites étapes. Il y a une bureaucratie, et ces petites étapes finissent par faire

perdre encore plus de temps pour la prestation de ces services à ceux qui en ont le plus besoin.

En fin de compte, la responsabilité du programme reposait sur M. Groen au sein de la bureaucratie. Il l'a lui-même reconnu dans cet article. D'autres ministères étaient « étroitement impliqués », mais « la décision d'appuyer sur le bouton ou d'attendre » n'était pas une décision collective; c'était la sienne.

M. Groen a dit qu'à la différence de Phénix, il n'était pas question d'un « big bang », c'est-à-dire d'arrêter d'un coup l'ancien système pour que tous commencent à utiliser le nouveau, « pas même pour la première tranche du travail » pour la Sécurité de la vieillesse.

L'article indique qu'en comparaison avec le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi, la Sécurité de la vieillesse est « un programme de prestations simple ». En général, quand on atteint 65 ans, on reçoit des versements mensuels à vie. Je le sais, monsieur le président, car mes parents ont tous deux largement dépassé cet âge, et jusqu'au décès de mon père, en février dernier, il touchait la Sécurité de la vieillesse; ma mère la reçoit toujours. Ils en dépendent beaucoup.

Cependant, même la Sécurité de la vieillesse a été « morcelée pour la transition ». M. Groen a dit qu'en juin 2022, ils « allaient commencer par utiliser le nouveau système pour traiter les demandes des personnes recevant des prestations similaires à la SV provenant de certains pays avec lesquels le Canada avait signé des accords de coordination. » Nous avons des accords avec plusieurs pays pour coordonner la couverture.

Si cette phase fonctionnait, le plan prévoyait qu'au printemps 2024 Service Canada « commencerait à tester le nouveau système pour toutes les demandes de SV. » M. Groen a ajouté qu'il adopterait « une approche pivotante, dans laquelle les demandes des clients seraient reçues, puis traitées à la fois dans le nouveau et dans l'ancien système. » Cela peut sembler paradoxal en termes d'efficacité, mais il était l'expert à l'époque. Si cela réussissait, « le véritable changement » aurait lieu en décembre 2024.

L'article dit que l'ancien système de la SV, les applications COBOL en question, resterait en soutien de secours.

M. Groen a déclaré dans cet article qu'ils n'éteindraient pas l'ancien système « tant que le programme complet ne sera pas livré avec succès, validé et fonctionnel. » Ils disposaient de plans de retour en arrière, qu'ils espéraient ne jamais devoir utiliser, mais s'ils devaient le faire, ils pourraient « revenir à l'ancien système ».

Au moment de la rédaction de cet article, le budget fédéral de l'époque semblait soutenir les efforts de M. Groen. Sauf erreur de ma part, il avait augmenté le financement d'EDSC de près de 124 millions de dollars répartis « sur sept ans pour achever le travail » concernant la Sécurité de la vieillesse. Cela avant de s'attaquer au Régime de pensions du Canada, puis à l'assurance-emploi.

M. Groen est cité disant que les systèmes fonctionnaient « adéquatement » à ce moment-là. Toutefois, il a reconnu qu'ils étaient « fragiles », qu'ils « ne feraient qu'empirer sans intervention » et qu'il ne pouvait « accepter aucun risque d'échec dans la prestation » de ces programmes aux Canadiens.

C'est l'impression que m'a laissé cet article, monsieur le président, et je vous remercie de m'avoir donné le temps de le résumer, car cela me donne une meilleure compréhension du contexte historique dans lequel nous travaillons. Je remercie mon collègue, M. Lemire, d'en avoir parlé, car cela résume les événements des années passées. Je sais que le système Phénix a suscité de grandes inquiétudes, ce que l'article évoque également en détail.

Il est intéressant de considérer cette perspective historique et de la comparer à ce que nous vivons aujourd'hui. Avec le recul, tout est clair, et bien sûr, si les gens de l'époque avaient eu une boule de cristal, ils se seraient probablement donné un « A » pour la trajectoire prévue du programme. Comme l'article l'a répété maintes fois, l'échec n'était pas une option, parce que tout échec, retard ou problème dans la transition du système aurait finalement touché de vraies personnes. On ne parle pas de chiffres ou de statistiques. On parle de vraies personnes, comme mes parents, qui percevaient leurs prestations de Sécurité de la vieillesse et comptaient sur elles.

L'article met vraiment en lumière — comme je l'ai dit lors de la dernière séance — la « noble » intention de mon collègue, M. Lemire, dans la présentation de cette motion afin de répondre aux besoins des bénéficiaires de ces prestations.

• (1740)

Beaucoup d'entre nous autour de cette table... Soyons honnêtes, nous sommes tous très bien rémunérés pour le travail que nous faisons. Je ne pense pas que beaucoup d'entre nous aient à s'inquiéter de ne pas pouvoir payer leurs courses lors de leur prochaine visite à l'épicerie. Peu d'entre nous ont à s'inquiéter de pouvoir payer leur loyer le mois prochain ou de devoir rassembler de justesse l'argent nécessaire pour payer leurs médicaments et ce genre de choses. Il y a des gens pour qui c'est le cas. Il y a beaucoup de gens pour qui c'est le cas. Bien que nous prenions de nombreuses mesures pour nous assurer qu'on s'occupe d'eux et qu'ils ne passent pas entre les mailles du filet, quelque chose d'aussi fondamental que de pouvoir compter chaque mois sur leur Sécurité de la vieillesse est absolument crucial pour leur permettre de planifier leur avenir.

C'est particulièrement vrai pour les aînés qui accordent une grande importance à leur indépendance, à leur capacité à gérer efficacement leur budget et à la certitude que cela leur procure; cette certitude leur permet en effet d'être plus autonomes dans leur vie quotidienne. Ce que nous, ou n'importe qui d'autre, pourrions considérer comme un simple contretemps dans le retard de prestation de ces services peut s'avérer absolument catastrophique pour des personnes en situation de vulnérabilité, qui vivent parfois au jour le jour, voire au mois le mois, et qui comptent sur le versement de cet argent dans leur compte en temps voulu.

Je terminerai cette partie de mon intervention en revenant à mon point de départ, à savoir que je salue la préoccupation de mon collègue. Je le félicite d'avoir soulevé cette question. Je le félicite également pour sa volonté et sa capacité à collaborer avec nous sur les nombreux amendements que nous proposons.

Cependant, monsieur le président, tout cela repose sur un point sur lequel je ne cesse de revenir: si nous voulons accomplir un véritable travail au sein de ce comité, nous devons le faire de manière réaliste. La motion initialement présentée par notre collègue, M. Lemire, était peut-être sensée en théorie ...

• (1745)

Le président: Je vais vous ramener au sujet. Nous en sommes à l'amendement.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je suis désolée. Je ne sais plus où j'en suis avec les amendements.

Il s'agit essentiellement de la production de documents. Le troisième amendement, pour ma propre information, visait à supprimer toutes les mentions du Conseil privé et du Cabinet du premier ministre au moyen d'un sous-amendement.

Le président: Non, cela a déjà été adopté. Il s'agit d'ajouter « ainsi que la note d'information rédigée par Janice Charette, greffière au Conseil privé, datée du vendredi 27 mai 2022, pour le premier ministre Justin Trudeau ».

Kristina Tesser Derksen: Bien sûr, monsieur le président. Je vous prie de m'excuser.

C'est inévitablement ce qui nous a amenés à parler de cet article, que je viens de résumer il y a quelques instants.

L'article fait référence à cette note d'information, qui, je crois, est bien celle à laquelle M. Lemire fait allusion. Je crois que cet article a été rédigé, si je ne me trompe pas, par La Presse Canadienne, qui est une agence de presse réputée, ainsi que par un journaliste réputé, qui a résumé l'essentiel de la note en question. J'en ai moi-même résumé une grande partie dans mon intervention...

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Il s'agissait de *The Logic*.

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup.

Je ne vois pas très bien quel serait l'intérêt de demander la production de cette note si l'on sait déjà où ces informations nous mèneraient. Les médias en ont déjà fait le résumé il y a des années.

Je cède maintenant la parole, monsieur le président. Je ne verrais pas d'inconvénient à être réinscrite sur la liste pour la prochaine série d'interventions, mais je laisse la parole à d'autres collègues s'ils souhaitent s'exprimer soit sur l'article que je viens de résumer, soit sur l'intérêt de demander ce document, qui ne va probablement rien prouver.

Je sais que M. Lemire a déclaré qu'il pensait que le gouvernement avait quelque chose à cacher.

[Français]

Sébastien Lemire: [Inaudible]

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Je me permets de ne pas être d'accord. Si j'avais eu l'impression qu'il y avait quelque chose à cacher, je n'aurais certainement pas résumé officiellement un article qui se montrait assez critique envers le gouvernement et qui fait d'ailleurs référence à la note d'information mentionnée par M. Lemire.

[Français]

Sébastien Lemire: Justement.

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Je ne veux pas employer le mot « complot », car cela peut donner l'impression d'une théorie un peu farfelue.

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Je vous en prie, ne le faites pas.

Le président: Silence, tout le monde.

Kristina Tesser Derksen: Je tiens toutefois à ce que nous fassions preuve de prudence lorsque nous affirmons qu'Untel ou Untel a quelque chose à cacher, car les personnes qui regardent cette séance ou qui pourraient lire un résumé de cette réunion risqueraient d'être induites en erreur. Il ne m'appartient certainement pas de dire aux gens ce qu'ils doivent penser de ce qu'ils lisent dans les transcriptions, mais il m'incombe, et je pense qu'il nous incombe à tous, de veiller à ce qu'ils soient bien informés et reçoivent des informations fondées sur la réalité et sur les faits.

Je me dois de marquer respectueusement, mais très fermement, mon désaccord avec l'idée selon laquelle le gouvernement tenterait de cacher quelque chose. L'idée selon laquelle la seule façon de parvenir à un accord entre tous ces collègues autour de la table serait de produire un document quelconque qui a déjà été cité dans des articles de presse... Je ne suis pas sûre que cela nous mènera là où nous voulons aller. Je pense que cela comporte également un risque de nous faire passer beaucoup de temps à discuter d'un sujet qui ne débouchera pas nécessairement sur quelque chose d'utile pour nous tous.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai annoncé que j'allais céder la parole, et je la cède donc, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci.

Avant de donner la parole à M. Lemire...

Madame Khalid, bon retour au Comité. Lorsque vous êtes entrée, je ne savais pas si vous faisiez un signe de la main pour dire bonjour ou pour demander la parole, j'ai donc pensé qu'il valait mieux clarifier ce point.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Je faisais signe pour que mon nom soit ajouté à la liste, au cas où.

Le président: Je suis content d'avoir vérifié. Je n'aimerais pas me retrouver à nouveau devant le Président de la Chambre.

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je retiens de cette démonstration magistrale pratiquement digne de Fidel Castro que ça a effectivement été une perte de temps très évidente. Si on respecte l'intelligence des gens, on ne fait pas ce genre de prestation, bien qu'il y ait une interprétation intéressante selon laquelle un contrat de 900 millions de dollars est un contrat monstre. Là, on est rendu à 6,6 milliards de dollars. C'est pour ça qu'on demande des documents et des preuves.

Pour moi, la question demeure: qu'est-ce que le gouvernement a à cacher maintenant, puisqu'il y a une démonstration très évidente de sa panique depuis plusieurs minutes et plusieurs heures?

Monsieur le président, je demanderais que nous passions au vote.

• (1750)

[Traduction]

Le président: Je continue à tenir une liste des intervenants.

Madame Khalid, vous avez la parole.

Iqra Khalid: Merci beaucoup, monsieur le président.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que c'est vraiment un immense plaisir de vous revoir assis à cette place et de retrouver le comité des comptes publics. Je trouve également formidable que la tradition se perpétue et que nous en soyons toujours à la production de documents, deux ans après mon départ.

J'ai bien pris connaissance du texte de la motion. Je sors tout juste du comité HUMA. La motion dont nous avons débattu au comité HUMA est pratiquement identique.

Ma question, je suppose — et j'espère que les députés me pardonneront de m'étendre sur ce sujet — est la suivante: pourquoi plusieurs comités exigent-ils la production de millions de pages de documents dans un délai de 30 jours? Si j'ai bien compris, c'est ce qu'exige cette motion. J'essaie donc de comprendre où nous en sommes à ce sujet.

Le comité HUMA fait comparaître des témoins en rapport avec les documents qui sont demandés ici. Le comité HUMA recevra les fonctionnaires le 7 mai. À mon sens, il serait plus productif et plus efficace pour ce comité-ci de convoquer des témoins plutôt que de faire peser tout ce fardeau sur les fonctionnaires. Pour être honnête, je pense qu'il vaudrait mieux leur dire: « Nous savons que vous avez beaucoup à faire et que vous nous soutenez jour après jour au sein des comités et dans tous les aspects de la fonction publique », plutôt que de leur dire « et maintenant, vous devez traduire ces millions de pages de documents, que nous lirons peut-être ou peut-être pas ».

Je pense qu'il existe une meilleure façon pour nous d'identifier les domaines précis qui nous posent problème et sur lesquels nous avons des questions. Pourquoi ne pas faire comparaître les ministères concernés et les responsables compétents, comme le fait déjà le comité HUMA? Je sais que les députés ont la possibilité de siéger à divers comités s'ils s'intéressent au type de travail qui y est effectué. Pourquoi ne pas faire preuve d'efficacité, au lieu de gaspiller des milliers d'heures de travail de la fonction publique et tant de nos précieuses ressources sur lesquelles nous comptons pour assurer le bon fonctionnement de cette chambre et de nos comités, et faire preuve d'un peu plus de discernement quant à la manière dont nous dépensons l'argent des contribuables canadiens?

Je sais que des questions ont été soulevées quant à savoir si l'on peut faire confiance au gouvernement. Ces questions ont été posées par les partis de l'opposition non seulement depuis que nous sommes au pouvoir, mais depuis le tout début de la législature, en somme. Je pense qu'il est temps, monsieur le président, que nous allions au-delà de cela. Je pense que le comité des comptes publics joue un rôle vraiment important au sein de notre système parlementaire. Je pense que les opérations gouvernementales jouent un rôle très important au sein de notre système parlementaire, et je crois également qu'il est important que nous utilisions les comités aux fins pour lesquelles ils ont été créés.

En imposant la production de documents sur un sujet dont nous n'avons pas besoin alors que nous avons déjà accès à ces informations, comme l'a clairement souligné Mme Tesser Derksen... Je ne comprends tout simplement pas pourquoi nous consacrons tout ce temps et ces ressources à débattre d'une question sur laquelle nous aurions pu parvenir à un consensus.

• (1755)

Monsieur le président, vous vous souvenez certainement que, lorsque je siégeais au sein de ce comité, je faisais tout mon possible pour parvenir à un consensus parmi les membres. Je sais que vous n'êtes peut-être pas d'accord sur ce point, monsieur le président, mais c'est la vérité. J'avais de bonnes relations avec la majorité des membres de ce comité. J'essayais de voir ce que nous pouvions faire pour nous assurer de faire avancer notre objectif en tant que comité.

Je pense que ce serait probablement la meilleure façon de procéder. Comme je l'ai également dit tout à l'heure au comité HUMA, lorsque nous avons accès aux ressources et aux représentants des ministères, cela n'a tout simplement aucun sens, à mon avis, de demander autant de documents pour ensuite les faire traduire — car nous devons respecter les deux langues officielles de notre pays — afin de les lire ou de ne pas les lire. Cela ralentit le travail que le Comité pourrait réellement accomplir. Nous attendons prochainement l'énoncé économique du printemps. Nous avons beaucoup de dossiers en cours au sein de ce comité. Je pense qu'il serait prudent que tous les membres du comité se demandent si ce qui nous est présenté aujourd'hui sert réellement ou dessert l'objectif de notre comité.

Je m'arrêterai là, monsieur le président. Je suis ravie de vous revoir. Je vous souhaite tout le meilleur. J'espère revenir très prochainement pour continuer à contribuer aux débats au sein de ce comité très important.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Je vois M. Osborne et Mme Tesser Derksen.

Je vais passer à Mme Yip, s'il vous plaît, puis à M. McKinnon.

Madame Yip, vous avez la parole.

Jean Yip: C'est un plaisir de revoir mon ancienne collègue du comité des comptes publics, Mme Khalid, qui intervient aujourd'hui sur ce sujet et partage sa sagesse. Je vous en remercie.

Cela me rappelle également le comité des comptes publics et ce que nous avons examiné il y a probablement plus d'un an et demi. Je me souviens qu'il y avait eu une demande de documents et que l'examen des coûts des contrats et autres avait fait beaucoup de bruit. Nous avons passé beaucoup de temps à rechercher ces documents et à les traduire, puis le personnel a également dû les caviarder. Cela a mobilisé d'importantes ressources. Cela a également détourné notre attention de notre travail au sein du comité des comptes publics. Nous avons tous dû consacrer du temps supplémentaire, en dehors de notre travail habituel au sein du Comité, pour nous rendre dans une salle spéciale où nous pouvions examiner les documents. Il y avait beaucoup de documents, tellement que l'on ne savait pas vraiment ce que l'on cherchait. C'est pourquoi j'estime que, dans ce cas précis, nous devons vraiment examiner la portée de cette demande. Nous devons déterminer ce que nous recherchons réellement afin de ne pas en faire une chasse aux informations.

Quand j'ai examiné ces contrats et toutes ces entreprises pharmaceutiques, c'était comme si je cherchais une raison. Il y avait des milliers de pages à parcourir. Je n'avais pas l'impression que cela constituait une bonne utilisation du temps de notre comité. Au bout

du compte, qu'est-ce que cela a donné? Rien. Je détesterais utiliser le temps précieux de notre comité pour exactement la même raison.

Merci.

• (1800)

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: Je veux simplement remercier sur ce qu'ont dit Mme Khalid et Mme Yip.

Premièrement, le fait que le comité HUMA examine exactement la même demande de production de documents me pose problème. Nous n'avons pas besoin que les deux comités fassent cela ou demandent cela. Cela m'amène à m'interroger sur les motivations derrière cette démarche. Quoi qu'il en soit, comme l'a mentionné Mme Khalid — et nous essayons de restreindre la portée de la demande afin de mieux la cibler —, dans sa forme initiale, elle vise vraisemblablement des millions de documents. Nous voulons avoir ces millions de documents...

Le président: Je vais vous interrompre et vous ramener au sujet. Je tiens à souligner qu'il est maintenant question d'un seul document, soit celui dont parlait M. Lemire, daté du 27 mai.

Je comprends ce que vous dites. Je sais que vous avez encore des réserves à l'égard de l'ensemble de la motion, mais nous débattons actuellement d'un amendement visant un seul document. Je vous invite donc à revenir à cette note de service.

Vous avez la parole.

Ron McKinnon: C'est tout à fait juste. Je reviendrai plus tard à mon autre problème.

Je voudrais insister sur ce qu'a dit Mme Tesser Derksen, à savoir qu'il n'est vraiment pas nécessaire d'intégrer cela à la motion. Le document est accessible au public. Nous pouvons le produire et le présenter quand nous le voulons.

Je vais m'en tenir à cela.

Le président: À l'avenir, si vous manquez votre tour de parole, je vous demanderais d'indiquer de nouveau que vous souhaitez intervenir.

Monsieur Osborne, vous avez la parole.

Tom Osborne: C'est bien compris, monsieur le président. Je vous remercie. J'essayais de débloquent les choses autrement pour voir si nous pouvions faire progresser ce dossier.

Quoi qu'il en soit, le système de modernisation du versement des prestations constitue la plus importante transformation informatique de l'histoire du Canada. Prenez un instant pour y réfléchir. Dans un projet d'une telle ampleur, aussi colossal, y aura-t-il des ratés en cours de route? Assurément. Il s'agit d'un programme de modernisation monumental, qui permettra de verser la Sécurité de la vieillesse, l'assurance-emploi et les pensions aux Canadiens pendant des générations. Devons-nous bien faire les choses? Absolument. Y a-t-il des gens qui, pour l'instant, ne reçoivent pas les services adéquatement en raison de ce système? Absolument.

Nous devons nous concentrer sur la façon de régler le problème. L'ancien système de versement des prestations était fragile. Il subsistait des pannes constantes et coûtait cher à maintenir. Le gouvernement devait donc aller de l'avant avec un système moderne, fiable et efficace, et c'est exactement ce que ce système deviendra.

Je comprends les préoccupations de M. Lemire quant au fait que certaines personnes ne sont pas encore bien servies par ce système. Cela m'amène au document dont on demande la production. Si nous cherchons un document rédigé par une ancienne greffière du Conseil privé à l'intention d'un ancien premier ministre, je ne suis pas certain de ce que cela permettra d'accomplir ni de la façon dont cela aidera à régler le problème à l'avenir. À ce stade-ci, je ne sais même pas si M. Trudeau s'inquiète de ce document. Je ne vois pas très bien ce que nous cherchons à accomplir avec ce document.

Je tiens davantage à ce que les choses soient bien faites et à ce que l'on se concentre sur ce qui est important, à savoir l'abondance de documents, ces millions de documents. Je sais qu'il est ici question d'un seul document, mais nous devrions nous concentrer davantage sur la façon de bien faire les choses à l'avenir que sur ce qui s'est produit sous un ancien premier ministre.

Je repose donc la question: quel est l'avantage concret de ce document? Ne devrions-nous pas plutôt nous concentrer sur la façon de garantir, pour les électeurs de M. Lemire et ceux de M. Deltell — je crois que c'est surtout au Québec que les préoccupations se manifestent actuellement —, que ce système soit corrigé et que les prestations soient versées à leurs concitoyens?

Si ce document permettait de régler le problème, j'en verrais l'utilité, mais l'accent devrait être mis sur autre chose. Voilà pourquoi j'avais auparavant appuyé la tentative d'amendement de Mme Tesser Derksen visant à faire intervenir la vérificatrice générale afin de déterminer où se trouvent les lacunes et comment y remédier.

Ne sommes-nous pas ici pour corriger ce qui ne fonctionne pas au gouvernement et pour faire en sorte que l'ensemble du gouvernement, ou des ministères et des fonctionnaires, lorsqu'ils ne font pas les choses comme ils le devraient, fonctionne correctement afin que tous les citoyens du pays reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit en temps opportun? Le recours à la vérificatrice générale permettra de mettre en lumière non seulement ce qui a bien fonctionné, mais aussi ce qui n'a pas fonctionné et la façon de corriger la situation.

Encore une fois, je soutiens que c'est là-dessus que nous devrions nous concentrer. Ce que nous tentons de faire de ce côté-ci, si nous faisons appel à la vérificatrice générale et qu'il y a des aspects que notre personnel peut examiner afin de remonter à la source du problème, c'est précisément cela.

• (1805)

Une étude menée par le Comité, dans le cadre de laquelle des témoins viendraient comparaître, permettrait d'y parvenir. Je ne suis pas convaincu que revenir sur des affaires du passé permettra de régler les problèmes actuels ou futurs.

Le président: On dirait que vous avez terminé, monsieur Osborne.

Madame Tesser Derksen, souhaitez-vous intervenir? Devons-nous passer à M. Lemire?

Kristina Tesser Derksen: Je suis d'accord pour céder la parole à M. Lemire, mais j'ai encore quelques observations.

Le président: Je vais revenir à vous.

Kristina Tesser Derksen: Si cela ne vous dérange pas... merci.

Le président: D'accord.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Comme vous le savez, ça fait à peu près une semaine que des négociations plus ou moins intensives et plus ou moins reportées ont lieu pour savoir si nous sommes capables de nous entendre.

Je pense que nous venons d'avoir une démonstration assez éloquente, par l'obstruction systématique du gouvernement, qu'il y a, effectivement, une raison de soulever cette question.

Je me pose sincèrement une question.

Même si nous n'allons pas passer au vote sur la motion aujourd'hui, parce qu'il y aura un vote tantôt à la Chambre, si nous poursuivons nos travaux, il y aura peut-être, en fin de soirée, un ou deux nouveaux députés libéraux qui vont apparaître à ce comité, comme par magie, et qui vont faire renverser le vote.

Je pense que nous nous adressons aussi, ce soir, aux Québécois et aux Canadiens ainsi qu'aux journalistes — qui ont un rôle d'intermédiaire à jouer, comme quatrième pouvoir —, qui ont observé la scène et qui se sont clairement dit que le gouvernement avait quelque chose à cacher.

En ce sens, peu importe ce qui va arriver aujourd'hui, je vais avoir la tête haute, parce que je vais avoir le sentiment d'avoir fait mon devoir jusqu'au bout.

Ce comité et mes honorables collègues d'en face ont voté pour une motion visant à faire la lumière sur les systèmes informatiques. Ça s'est passé à la Chambre, et les mêmes députés ont voté contre la même motion. Qu'est-ce qu'on incluait dans cette motion? On proposait de faire la vérification des programmes touchant l'application Cúram, évidemment, l'application ArriveCAN et le système Phénix. Maintenant, nous savons qu'il y aura une nouvelle enquête sur la Gestion des cotisations et des recettes, ou GCRA.

Il va aussi y avoir une enquête sur le système Dayforce. Nous savons qu'il y en aura une aussi sur le système Prescription. Ce sont tous des programmes informatiques qui répètent les mêmes erreurs et qui nous coûtent, comme contribuables, des milliards de dollars.

Pour répondre à la question de mon collègue M. Osborne, je demande maintenant un document qui est à la base même de notre système démocratique. Ça relève de la confiance et de la responsabilité. Pourtant, les libéraux ont accès à un document auquel je n'ai pas accès, auquel les membres de l'opposition n'ont pas accès. Ce document démontre probablement leur culpabilité, leur inaction et leur manque de responsabilité relativement aux dépassements de coûts à hauteur de milliards de dollars.

À quoi assistons-nous présentement? On laisse le temps s'écouler pour se rendre à un vote qui va avoir lieu à la Chambre des communes pour qu'ils nous écrasent sur le résultat. Si les libéraux sont de bonne foi, je m'attends à ce que ce soit mentionné ce soir. Lorsqu'ils auront leur majorité au Comité, je m'attends à ce qu'ils soulèvent à nouveau la finalité qu'ils voudront bien, qu'ils nous présentent une nouvelle motion qui parlera du rôle que pourra jouer la vérificatrice générale et qui permettra d'inviter les différents acteurs et les hauts fonctionnaires, comme M. Groen. Mme Tesser Derksen en a parlé de façon très éloquente. Elle nous a très bien détaillé l'article.

Je m'attends aussi à ce qu'ils invitent également M. Ostrander, qui pourra nous expliquer comment a été construit ce programme.

Est-ce que le programme, à la base, a été fait pour inclure deux déclarations de revenus? Je me pose la question.

A-t-on tenu compte des particularités québécoises?

Est-ce que Cúram était capable d'intégrer dans son système deux déclarations de revenus?

A-t-on formé adéquatement les fonctionnaires pour répondre aux besoins des citoyens parmi les plus âgés et les plus vulnérables dans les deux langues officielles, de façon officielle, sans faire constamment des allers-retours?

Est-ce qu'on s'occupe encore des arrérages? Aux dernières nouvelles, 54 000 personnes attendaient encore de recevoir des chèques depuis des mois et des mois.

Qu'est-ce qu'il va y avoir sur l'ensemble des autres contrats informatiques?

Nous sommes en train d'établir quelle sera la crédibilité de ce gouvernement libéral, qui s'est acheté une majorité à coups de transfuges et à coups de cynisme envers la démocratie. Maintenant, l'objectif de cet amendement, c'est de déterminer si on peut avoir confiance en nos plus hautes instances, c'est-à-dire le Cabinet du premier ministre, le premier ministre lui-même et le Conseil privé.

Le soir même que les libéraux auront obtenu leur majorité, ils l'auront arrachée au peuple, à la démocratie. Le peuple a confié le mandat à un gouvernement minoritaire, parce qu'il n'avait pas confiance en ce gouvernement pour ce qui est de poursuivre légitimement ce qu'il faisait, parce qu'il avait des choses à cacher. C'est la démonstration que nous sommes en train d'établir. Ils nous confirment aujourd'hui qu'ils ont effectivement quelque chose à cacher.

Je suis convaincu que des millions de Canadiens regrettent leur choix en ce moment et qu'ils vont trouver le temps très long dans les prochaines années.

• (1810)

Il y a bien des questions d'ordre éthique que nous devons nous poser, notamment sur certains contrats visant des programmes informatiques et sur le rôle de différentes firmes privées.

Par exemple, qu'a fait Brookfield? Est-ce que cette société accueille, dans un de ses bureaux, quelque part dans le monde, comme en Inde, des représentants de firmes comme aVenture? C'est peut-être farfelu de suggérer ça, monsieur le président, mais peut-être que ce ne l'est pas.

Allons-nous avoir des réponses à ces questions?

Je suis très inquiet par rapport à l'évolution de ce Parlement au cours des prochaines années et au respect que le gouvernement libéral va montrer envers la démocratie, le rôle des députés et leur privilège parlementaire. Ce soir, pour les libéraux, c'est un échec lamentable.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Tessier Derksen, vous avez la parole.

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je remercie mon collègue pour ses paroles empreintes de lucidité. Cela dit, je pense devoir revenir sur certains des propos qu'a tenus mon honorable collègue. À plusieurs reprises, il a parlé d'une majorité. Il a dit qu'elle avait été arrachée aux citoyens.

Je veux d'abord reconnaître quelque chose qui, selon moi, se perd souvent dans le bruit des débats procéduraux: le gouvernement a été élu pour gouverner. L'an dernier, en avril 2025, les Canadiens ont accordé au Parti libéral près de 44 % du vote populaire. Il s'agit de la plus forte proportion obtenue par un parti fédéral depuis 1984. J'avais six ans la dernière fois qu'un gouvernement a obtenu un tel pourcentage du vote populaire. Une plus grande proportion de Canadiens a choisi ce gouvernement que n'importe quel autre gouvernement au cours des quatre dernières décennies.

Le discours voulant que les électeurs aient choisi un gouvernement minoritaire devrait reposer uniquement sur une compréhension de notre système électoral, et non sur une rhétorique qui mine la confiance du public envers ce système. Je ne cherche pas à me vanter ni à retourner le fer dans la plaie, parce que je reconnais, comme je l'ai dit, être une étudiante de l'histoire. Le jour viendra probablement où je me retrouverai de l'autre côté. En fait, il est presque inévitable qu'un jour nous nous retrouvions dans l'opposition. Ce n'est pas le cas actuellement, mais cela pourrait très bien arriver.

Il est important que nous en parlions, parce qu'on nous demande de considérer la composition actuelle du Comité comme si elle reflétait une vérité démocratique supérieure, comme si l'actuelle répartition favorable à l'opposition représentait l'expression authentique de la volonté populaire canadienne. Je ne crois pas que ce soit nécessairement le cas. C'est le résultat d'un ordre sessionnel adopté au début de la présente législature, alors que la répartition des sièges était différente. Cela ne reflète plus la réalité de la Chambre.

Avant d'aller plus loin, je veux m'adresser directement aux Canadiens. Comme mon honorable collègue l'a mentionné, les Canadiens suivent nos travaux. Je pense également que le Comité mérite de la franchise. Certaines personnes, qu'elles soient dans l'opposition ou non, pourraient soutenir que ce que propose le gouvernement constitue, si je résume les propos de M. Lemire, une prise de pouvoir. Ce sont probablement les mots qu'il utiliserait pour laisser entendre que nous utilisons une majorité bricolée afin de prendre le contrôle d'institutions censées nous demander des comptes.

Cette rhétorique est assez révélatrice, non pas nécessairement parce qu'elle est convaincante — même si M. Lemire s'exprime de façon très persuasive —, mais plutôt en raison de sa provenance. Je me rappelle qu'en 2011, le Parti conservateur du Canada a remporté un gouvernement majoritaire avec 166 sièges et le contrôle majoritaire de tous les comités...

• (1815)

Ned Kuruc: J'invoque le Règlement au sujet de la pertinence des propos.

Où voulez-vous en venir?

Le président: Mme Tesser Derksen répond à M. Lemire. Je vais lui permettre de poursuivre encore un peu, mais je vais ensuite la ramener à l'amendement.

Allez-y, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Je vais essayer de revenir au sujet, monsieur le président.

Je comprends que nous siégeons depuis longtemps et que les gens commencent à s'impatienter, et j'ai moi-même beaucoup parlé.

En 2011, le Parti conservateur du Canada détenait 166 sièges et contrôlait majoritairement tous les comités du Parlement, y compris celui-ci. Je crois qu'il détenait également la majorité au Comité de l'éthique et à celui des opérations gouvernementales. Les conservateurs ont exercé cette majorité sans provoquer de crise constitutionnelle. Nous avons traversé cette période, et il y a même eu de bons moments.

Sans se demander longuement si les gouvernements majoritaires devraient faire preuve de retenue, ils ont gouverné comme le fait un gouvernement majoritaire: avec une majorité. Ils l'ont fait avec 39,62 % du vote populaire, ce qui est également très impressionnant.

Je ne prétends pas que le résultat de 2011 était illégitime de quelque façon que ce soit. Ce n'était pas le cas, même si ce résultat était inférieur à celui de 1984. Nous fonctionnons selon un système uninominal majoritaire à un tour. Toutes les personnes présentes dans cette salle connaissaient ce système lorsqu'elles se sont portées candidates.

Le président: Je vais vous ramener au sujet. Je vous ai permis de répondre à M. Lemire, qui s'éloignait lui-même de l'amendement, parce qu'il en est le parrain. J'aimerais maintenant que vous reveniez à l'amendement, soit cette lettre datée du 27 mai et son inclusion dans la motion.

Merci.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je reconnais que nous débattons d'un sous-amendement très précis, mais les propos de mon collègue, que je comprends comme découlant peut-être d'une certaine frustration face à la situation actuelle, laissent tout de même entendre que nous cachions quelque chose et que nous utiliserions une majorité pour aller à l'encontre de la volonté démocratique des Canadiens. Je pense que cela mérite une réponse adéquate. Je vais essayer de conclure mes observations, mais je tiens à ce que cette question soit traitée convenablement.

Je vais citer notre leader du gouvernement à la Chambre, parce qu'il a été très clair et constant à ce sujet. Dans notre démocratie parlementaire de type Westminster, il est depuis longtemps admis que la composition des comités reflète celle de la Chambre. Ce n'est pas quelque chose qu'a inventé le Parti libéral, ni aucun autre parti. Ce n'est pas un arrangement opportuniste que nous avons improvisé. C'est la logique fondamentale du gouvernement représentatif. La Chambre parle et les comités reflètent la Chambre. Lorsque la composition de la Chambre change, celle des comités doit changer elle aussi.

Franchement, étant donné que nous aurons bientôt une majorité, et nous le savons, nous avons malgré tout fait preuve d'une grande ouverture. Mes collègues ont eu de nombreuses discussions avec mon collègue M. Lemire afin de tenter de trouver une solution concernant cette motion, et nous en sommes maintenant ici. Même si, pour le meilleur ou pour le pire, nous avons obtenu une majorité, de véritables efforts de négociation ont été faits de bonne foi pour parvenir à une solution. Évidemment, nous avons certaines lignes rouges que nous ne sommes pas disposés à franchir. C'est le cas dans toute négociation. Certains progrès ont été réalisés. Malheu-

reusement, nous semblons maintenant être dans une impasse en ce qui concerne ce plus récent sous-amendement.

Si vous me le permettez, je viens du milieu juridique, où la négociation occupe une grande place. Nous arrivons avec des attentes. Nos clients nous indiquent leur ligne de fond. Parfois, nous réussissons à trouver un règlement. Grâce aux discussions, aux propositions de bonne foi et aux amendements, nous arrivons à nous entendre avant de devoir comparaître devant le juge et l'importuner avec nos arguments. Parfois, nous n'y arrivons pas.

Je ne sais pas encore exactement où nous en sommes. Nous avons encore du temps pour débattre d'autres amendements qui seront proposés. Toutefois, sur cette question précise, nous semblons malheureusement être arrivés à un point de rupture. Je trouverais regrettable que ce sous-amendement particulier fasse échouer tout le travail accompli dans la négociation de l'intention générale de la motion simplement parce que nous restons bloqués sur ce point précis.

Au risque d'agacer davantage le Comité, monsieur le président, je vais poursuivre mes réflexions sur les commentaires de M. Lemire concernant la nature de la majorité que nous aurons bientôt. Je vais peut-être plutôt parler des comptes publics, car ce sera peut-être plus pertinent. Les trois comités de surveillance — les comptes publics, les opérations gouvernementales et l'éthique — sont présidés par l'opposition, et c'est tout à fait approprié. Je veux examiner sérieusement un argument particulier à ce sujet, parce que je crois que le Comité mérite un débat sérieux.

L'argument en question repose sur l'idée qu'il existerait deux catégories de comités: les comités législatifs, où une majorité gouvernementale serait appropriée, et les comités de surveillance, où elle ne le serait pas. Cette distinction ne figure pas dans le Règlement. Ce n'est pas un principe constitutionnel. C'est un récit politique.

Cela nous ramène à ce que nous discutons plus tôt, monsieur le président, au sujet de la lecture d'articles dans le compte rendu. Il existe des conventions qui peuvent aller à l'encontre du Règlement, ou qui ne sont tout simplement pas prévues dans celui-ci, lequel peut être silencieux à leur égard. Le mandat du Comité est clairement énoncé: il s'agit de la revue des Comptes publics du Canada et de tous les rapports du vérificateur général du Canada, et la présentation de rapports à ces sujets. Nous avons beaucoup parlé de la vérificatrice générale ce soir.

Ce mandat ne change pas selon le parti qui détient la majorité. La vérificatrice générale est indépendante. Le Bureau du vérificateur général l'est aussi. Les rapports qu'il dépose sont renvoyés au Comité, peu importe sa composition ou que le gouvernement soit majoritaire ou minoritaire. Les témoins qui comparaissent ici témoignent conformément aux règles parlementaires, peu importe qui préside la réunion.

Ce que les collègues de l'opposition semblent peut-être soutenir, c'est qu'un contrôle majoritaire des comités de surveillance serait structurellement impossible, et je ne suis pas certaine que cela tienne la route. Cela a très bien fonctionné sous des gouvernements précédents dirigés par d'autres partis majoritaires.

Je pense qu'il est important que nous prenions un moment pour réfléchir au travail du Comité. J'y tiens sincèrement, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises ce soir. J'ai l'impression que les blocages auxquels nous faisons face actuellement risquent de nuire aux travaux du Comité.

• (1820)

Nous avons mené des travaux productifs par le passé au Comité des comptes publics. Nous avons étudié plusieurs dossiers sérieux, notamment les travaux de la vérificatrice générale sur la cybersécurité, ce qui rejoint un peu le contexte informatique dont nous parlons ce soir. L'étude sur les centres d'appels a mené à de véritables constats concernant des défaillances de service qui empêchaient des millions de Canadiens de joindre un organisme par téléphone. D'ailleurs, nous avons reçu des représentants de l'ARC et le secrétaire d'État responsable de l'ARC pour discuter des gens qui attendent et n'obtiennent rien. Nous avons étudié l'approvisionnement en avions de chasse. Nous avons posé des questions difficiles sur la modernisation des systèmes informatiques. Ce sont des travaux utiles, et j'aimerais que nous puissions y revenir.

Ce que je ne veux pas, c'est que les travaux du Comité soient monopolisés semaine après semaine par ce qui pourrait être perçu comme des manœuvres procédurales visant non pas nécessairement à améliorer la gouvernance, mais à préserver les avantages dont bénéficient certains membres de l'opposition. Cela ne favorise pas la reddition de comptes et ne permet pas aux Canadiens d'obtenir des réponses sur la capacité des régimes de pension et d'assurance-emploi à survivre à la prochaine décennie. Cela fait traîner les choses en longueur, ironiquement... et épuise du même coup la patience des Canadiens ainsi que leur confiance envers notre système politique.

À propos de ces manœuvres dilatoires, monsieur le président, faire traîner les choses n'a rien à voir avec la reddition de comptes; c'est même tout le contraire.

Je veux revenir sur un argument qui a été soulevé. Des collègues de différents partis l'ont évoqué, alors je veux l'aborder avec respect et de façon sérieuse. Selon cet argument, le gouvernement n'a pas été élu majoritaire et, pour reprendre les mots d'un député, certains parlementaires auraient peut-être été convaincus de changer d'allégeance et seraient soudainement devenus de fervents libéraux. On présume donc qu'il ne serait pas approprié que nous exercions des pouvoirs majoritaires. Je comprends ce sentiment.

Le passage d'un député à un autre parti peut être politiquement délicat, et l'image que cela projette n'est pas parfaite. Je ne prétendrai pas le contraire, mais je ne vais pas...

Sébastien Lemire: [*Inaudible*]

Kristina Tesser Derksen: Je n'ai pas entendu.

Je tiens toutefois à souligner que ce genre de situation s'est déjà produit sous d'autres gouvernements. Le principe constitutionnel en jeu n'est pas la pureté morale de la façon dont une majorité a été constituée. Ce qui compte, c'est plutôt que le gouvernement conserve la confiance de la Chambre. C'est essentiellement à cela que tout se résume, et le gouvernement bénéficie bel et bien de cette confiance. Il détient 174 sièges. Il a été mis à l'épreuve dans le cadre de votes de confiance, et il a conservé la confiance de la Chambre. Je suis convaincue que cela continuera d'être le cas... du moins, c'est une hypothèse raisonnable.

Si d'autres députés estiment que les changements d'allégeance sont inappropriés, il existe un moyen d'y remédier, et c'est...

• (1825)

Le président: Excusez-moi, madame Tesser Derksen.

Personne n'a réellement avancé ces arguments au sein du Comité. J'ai plutôt l'impression qu'ils conviendraient davantage à la neuvième motion à la Chambre des communes. Je vais vous demander de revenir à l'amendement portant sur la lettre du 27 mai.

Kristina Tesser Derksen: Bien sûr.

Le président: Vous avez toujours la parole, mais vous répondez à des débats et à des allégations qui n'ont pas été formulés ici.

Vous avez la parole. Revenons donc à cette lettre datée du 27 mai entre l'ancienne greffière du Conseil privé et le premier ministre de l'époque.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président. Je vous en suis reconnaissante.

Je ne pense pas que j'aurais senti le besoin d'aborder cette question si mon honorable collègue n'avait pas évoqué ses inquiétudes quant au fait que le gouvernement cacherait des choses, sachant que nous sommes à l'aube d'une majorité qui nous permettrait simplement d'imposer notre volonté au Comité.

J'ai énormément de respect pour cette institution qu'est le Comité. J'ai énormément de respect pour le travail qui s'y fait. Ce n'est pas toujours très valorisant. Cela peut être laborieux. Peut-être que certains trouvent cela pénible en ce moment. Souvent, comme vous le savez, le travail technique lié à l'examen des Comptes publics, des rapports de la vérificatrice générale et des plans d'action ministériels ne fait jamais la manchette. Nos travaux n'attirent pas beaucoup l'attention, mais ils sont d'une importance cruciale. Ironiquement, les Canadiens voient rarement directement ce travail, mais ils en dépendent énormément.

Ce que M. Lemire a présenté dans sa motion, et ce qu'il cherche vraisemblablement à obtenir par ce sous-amendement visant la production de ce document, c'est de faire en sorte que les Canadiens qui dépendent du travail du Comité puissent continuer à lui faire confiance et à s'y fier.

J'ai longuement parlé plus tôt des personnes vulnérables qui ont besoin de cet argent dans leur compte bancaire chaque mois. C'est justement parce que je respecte ce travail que je trouve frustrant de voir parfois le Comité utilisé comme outil pour faire obstruction. Je ne dis pas cela avec colère, monsieur le président. Je le dis par réelle inquiétude, parce que le phénomène que nous observons parfois — ou que nous voyons actuellement se développer au Comité des comptes publics — n'est pas unique à ce comité. On a déjà parlé d'autres comités. Cela fait partie d'une approche de l'opposition qui peut parfois devenir plus préoccupante et finir par atteindre les institutions parlementaires les plus crédibles et les plus dignes de confiance. Cela s'inscrit dans une stratégie plus large d'opposition qui peut parfois marquer les débuts d'une législature.

Je trouverais regrettable que nous adoptions une approche qui privilégie la perturbation plutôt que le dialogue. C'est l'une des raisons pour lesquelles — et je pense pouvoir parler au nom de mes collègues — nous avons été très disposés à discuter avec M. Lemire de cette motion très importante au cours de la dernière semaine, voire davantage, même si, comme M. Lemire l'a souligné, nous sommes à l'aube d'un changement important au sein du Comité. Cette approche qui consiste possiblement à privilégier la perturbation au détriment du dialogue peut, à mon avis, avoir des conséquences bien réelles pour les Canadiens. Une véritable surveillance peut en souffrir, tout comme les études sérieuses. Nous y perdons en reddition de comptes. Cela découle parfois de calculs partisans et de slogans politiques.

J'ai déjà dit que le Parlement existe pour représenter les Canadiens et traduire leurs choix électoraux en lois, en budgets et en actions gouvernementales quotidiennes. Il existe certes pour demander des comptes à l'exécutif, mais aussi pour permettre à un gouvernement ayant reçu un mandat de mettre ce mandat en œuvre. Ces deux fonctions ne s'opposent pas; elles sont complémentaires. La reddition de comptes sans gouvernance mène à la paralysie. La gouvernance sans reddition de comptes mène à un pouvoir sans contrôle. Le système fonctionne de façon symbiotique lorsque ces deux fonctions s'exercent ensemble de bonne foi.

Ce que je vois dans ce débat, et à travers les commentaires de mon collègue M. Lemire... et je comprends ses préoccupations... toutefois, je veux que les Canadiens comprennent bien ce que moi — et je me permets de parler au nom de certains collègues — j'observe ici. Je le dis avec prudence, mais très sérieusement: un camp traite la reddition de comptes comme un outil d'obstruction plutôt que comme une fonction gouvernementale. La reddition de comptes devrait permettre d'obtenir des réponses. Elle devrait mener à des recommandations. Elle devrait produire des rapports présentés à la Chambre et qui, ultimement, influencent le fonctionnement du gouvernement.

Ce qu'elle ne devrait pas produire, c'est une impasse procédurale sans fin dont l'objectif principal serait d'empêcher le gouvernement de fonctionner efficacement. L'opposition dira peut-être que c'est exactement le genre de chose qu'un gouvernement dirait toujours, à savoir que ses adversaires font obstruction plutôt que leur travail de surveillance. Elle aura raison de dire que cette accusation a déjà été formulée auparavant, parfois à tort, parfois à raison.

Permettez-moi d'être précise. Je ne soutiens pas que l'opposition devrait cesser de surveiller le gouvernement. Je ne dis pas qu'il ne faut pas poser des questions dérangeantes. C'est précisément ce que nous faisons ici. Il nous arrive de nous soumettre à un examen serré. Nous nous forçons mutuellement à rendre des comptes. Je ne prétends pas non plus que le Comité devrait devenir une simple chambre d'enregistrement. Au contraire, je pense que nous faisons un travail très utile ici en posant des questions difficiles aux témoins qui comparaissent devant nous.

● (1830)

Je vais revenir à août dernier, lorsque j'ai assisté à la conférence des comptes publics à Regina. Mme Kusie s'en souviendra peut-être, puisque nous y étions ensemble. J'y ai vraiment compris l'essence même du travail du Comité des comptes publics. J'ai été heureuse, intriguée et inspirée d'apprendre qu'il s'agit censément d'un comité non partisan où les députés du gouvernement et ceux de l'opposition peuvent poser des questions aux fonctionnaires qui ne servent pas uniquement à mettre en valeur les bons coups de leurs partis respectifs, mais qui permettent réellement d'examiner sérieusement les actions des ministères et de repérer les lacunes lorsque le gouvernement faillit à la tâche. La vérificatrice générale le fait régulièrement pour nous.

Je pense que nous faisons un assez bon travail en nous assurant de poser nous aussi ces questions difficiles, sans simplement les survoler ni laisser exclusivement aux collègues de l'opposition le soin de poser les questions délicates. Nous devrions tous faire ce travail.

Je ne dis pas que l'opposition devrait cesser de contrôler ce gouvernement. Je souhaite que ces questions dérangeantes continuent d'être posées, car c'est ainsi que le véritable travail s'accomplit et

que l'on peut parvenir à une véritable prise de conscience. C'est une question de calcul — je reviens aux remarques de M. Lemire concernant ses inquiétudes au sujet de la majorité que nous sommes sur le point d'obtenir — et de l'énergie procédurale consacrée à la résistance. C'est une énergie qui pourrait être consacrée aux vastes possibilités de travail à accomplir au nom des Canadiens dans le cadre de l'étude sur la cybersécurité, du recrutement dans la défense, de la modernisation des technologies de l'information, des Comptes publics et d'autres tâches concrètes.

Voilà le coût dont on parle rarement dans ce genre de débat. Ce n'est pas un coût pour nous, les parlementaires — nous ne sommes pas les victimes ici —, mais un coût pour le public. C'est le coût des heures de comité consacrées à des motions procédurales plutôt qu'à entendre des ministres et des témoins.

À propos des témoignages ministériels, dans l'un des amendements proposés par mes collègues, nous souhaitons justement voir comparaître davantage de hauts fonctionnaires, la vérificatrice générale et peut-être même des ministres et leurs sous-ministres. Je pense que c'est là qu'on peut obtenir des renseignements vraiment utiles.

Ces coûts se mesurent en heures de comité consacrées à des motions procédurales plutôt qu'à des témoignages. Ils se mesurent en études retardées, en rapports qui ne sont jamais rédigés et en recommandations qui ne sont jamais formulées. Ces coûts sont bien réels, et ce sont les Canadiens qui les assument. Il faut le dire clairement.

Je sais, monsieur le président, que vous êtes l'un des présidents qui tiennent énormément à ce que les travaux aboutissent à des résultats concrets afin que nous puissions montrer aux Canadiens ce que nous accomplissons, en produisant des rapports et en démontrant que le temps passé ici mène à des résultats tangibles.

Plus important encore, il y a un coût pour nos institutions. Les manœuvres politiques peuvent parfois miner la confiance du public envers la gouvernance et éroder davantage la confiance déjà fragile envers notre Parlement. Je le dis parce que j'ai mentionné plus tôt que je suis préoccupée lorsque des gens donnent voix à des spéculations, ce que j'ai qualifié de théories voulant que le gouvernement cache quelque chose.

Il est important de le dénoncer, parce que les Canadiens nous regardent. Lorsqu'ils suivent des travaux comme ceux-ci, ce qu'ils voient n'est pas nécessairement une reddition de comptes rigoureuse si nous passons un temps excessif à débattre d'amendements qui ne mèneront pas aux résultats auxquels ils s'attendent. Ce qu'ils voient plutôt, c'est un comité enlisé dans des débats sur qui peut faire quoi et qui peut siéger où. Ils voient du temps parlementaire — leur temps, qu'ils financent par leurs impôts — consacré non pas à examiner l'utilisation de leur argent, mais à des impasses procédurales dont l'objectif principal est de préserver certains avantages d'un côté ou de l'autre que la Chambre élue ne reconnaît plus. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un avantage pour l'opposition.

Chaque heure que le Comité consacre à faire de l'obstruction sur une motion pourtant simple concernant la composition des sièges est une heure qui confirme aux yeux d'un public déjà sceptique que le Parlement s'intéresse parfois davantage à lui-même qu'aux Canadiens. Nous avons été envoyés ici pour demander des comptes au gouvernement, et ceux qui sont censés demander des comptes au gouvernement deviennent parfois eux-mêmes incapables de répondre à l'attente fondamentale selon laquelle ils doivent se présenter et faire leur travail.

La confiance envers les institutions démocratiques dans ce pays diminue depuis des années. Nous le constatons dans le taux de participation électorale. Nous voyons aussi une certaine apathie chez les électeurs canadiens, qui ont parfois l'impression que leur vote ne compte pas. Heureusement, lors des dernières élections, même si elles ont été stressantes dans plusieurs circonscriptions, y compris la mienne, les marges de victoire très serrées ont montré aux Canadiens que leur vote compte bel et bien, et énormément.

• (1835)

Ce Parlement existe parce que les Canadiens l'ont choisi lors de ces élections. Ils se sont rendus aux urnes. Certains ont fait la file pendant des heures. Certains ont pris congé du travail. Beaucoup votaient pour la première fois, et ils ont fait un choix. Ils ont choisi ce gouvernement, qui a obtenu la plus forte part du vote populaire en 40 ans, et ils ont choisi une opposition chargée de le surveiller...

Le président: Madame Tesser Derksen, vous revenez à la motion de régie interne n° 9, qui est actuellement débattue à la Chambre des communes. Les Canadiens nous ont envoyés ici pour traiter de cet amendement concernant la lettre du 27 mai 2022.

Kristina Tesser Derksen: Monsieur le président, je vous remercie.

J'ai beaucoup parlé cet après-midi. Je ne m'excuserai pas nécessairement d'avoir parlé aussi longtemps, parce que je pense qu'il est important que chacun ait l'occasion de dire ce qu'il a à dire, et le Règlement du Comité me le permet. À mon avis, l'importance de la question le justifie.

Je vais être franche. Je ne suis pas venue ici aujourd'hui dans l'espoir de passer des heures à débattre d'une motion sur le nombre de sièges au Comité. Je suis venue parce que c'est ici que le vrai travail se fait, que les conclusions de la vérificatrice générale sont examinées, que les sous-ministres sont questionnés et que l'on mesure l'écart entre les promesses du gouvernement et ce qui est réellement livré. Je comprends que c'est également ce que recherche mon collègue. Je pense que nous convenons tous du résultat auquel nous voulons parvenir, mais il est évident que nous divergeons sur la façon d'y arriver.

Je vais terminer comme j'ai commencé. Le gouvernement a reçu un mandat. Il bénéficie de la confiance de la Chambre. Il ne demande rien d'autre que ce que tous les gouvernements majoritaires avant lui ont obtenu naturellement: une composition des comités qui reflète la volonté de la Chambre élue.

Pour revenir aux commentaires de M. Lemire au sujet de la majorité imminente que nous aurons bientôt...

Le président: Madame Tesser Derksen, vous commencez à vous répéter. Revenez au 27 mai 2022.

Kristina Tesser Derksen: Je m'arrêterai là.

Je pense qu'il est important que nous nous exprimions tous sur cette question, parce qu'à mon avis, ce comité est un microcosme de ce que ressentent les Canadiens à propos d'enjeux beaucoup plus vastes. Toute cette discussion sur la composition majoritaire occupe énormément l'espace médiatique et préoccupe beaucoup les Canadiens. Tout à coup, bien des gens ont une opinion sur la question. Des gens qui ne s'intéressaient pas particulièrement à la politique auparavant ont maintenant des opinions sur les changements d'allégeance, les gouvernements majoritaires, les gouvernements minoritaires et tout le reste. Je pense qu'il est positif que nous puissions en discuter ensemble.

Je me répète souvent lorsque je dis que je reconnais que mon ami M. Lemire a soulevé une question très importante devant le Comité. J'ai passé beaucoup de temps à résumer cet article, qui était très critique à l'égard du gouvernement. Je pense qu'il faut être critiques lorsque les choses tournent mal afin de nous assurer qu'elles s'améliorent et, ultimement, que la vie des Canadiens s'en trouve améliorée.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président. Nous passons une très belle soirée ensemble.

Je veux réagir à certains points, notamment en m'appuyant sur un excellent article publié dans *La Presse* par Hugo Jonkas et Ulysse Bergeron. La députée pourra nous en parler en détail. C'est plutôt un résumé, donc je ne pense pas que ça va l'aider à continuer de faire de l'obstruction pendant deux heures, mais c'est quand même pertinent.

Dans cet article, on nous dit qu'avec l'argent dépensé pour le projet Cûram, qui fait l'objet de dépassements de coûts, on aurait pu se payer trois ponts Champlain. On dit aussi qu'on aurait pu acheter 21 avions de chasse F-35A ou bâtir 13 200 maisons dans le cadre du programme Maisons Canada. Finalement, on aurait pu se doter d'une expertise interne en embauchant 3 133 fonctionnaires, selon un coût moyen de 162 000 \$ par année, y compris les avantages sociaux et les contributions de retraite. Avec les 6,6 milliards de dollars que le projet Cûram va coûter sur une période de 13 ans, soit de 2017 à 2031, on aurait pu engager 3 133 fonctionnaires, qui contribueraient à la qualité de vie des Canadiens et des Québécois. Je le mentionne, parce que ma collègue parlait de l'importance des fonctionnaires. J'ajouterais même une petite touche d'ironie, parce que j'écoutais attentivement: on pourrait payer le salaire de 31 279 députés, ou bien celui des 343 députés actuels pendant 91 ans.

Voilà tout ce qu'on aurait pu se payer avec l'argent qu'on a engouffré dans les dépassements de coûts liés au système Cûram.

Cela étant dit, on peut parler aussi des valeurs libérales. On démontre clairement, ce soir, que la reddition de comptes n'est pas importante, notamment parce qu'il y a des transfuges. Qui sont ces gens? C'est une question intéressante, selon moi. Certains se sont peut-être sentis intimidés par leur ancien chef et ils ont décidé de quitter leur parti pour se rallier aux libéraux. Toutefois, je m'intéresse particulièrement au mandat que ces gens ont reçu de leurs concitoyens. Les gens de la circonscription de Markham—Unionville, après l'élection, ont découvert non seulement qu'ils n'avaient pas voté pour un conservateur, mais aussi qu'ils avaient voté pour quelqu'un qui est capable de critiquer des gens qui veulent défendre les droits de la personne.

• (1840)

[Traduction]

Ron McKinnon: Monsieur le président...

[Français]

Sébastien Lemire: On parle de quelqu'un qui se porte à la défense de pays qui bafouent les droits de la personne, particulièrement ceux des enfants, et qui agressent d'autres territoires et pays légitimes. On parle de pays qui font essentiellement de l'assimilation et qui commettent même des génocides. Ça me fascine, mais ça fait partie des valeurs libérales.

[Traduction]

Jean Yip: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le président: Attendez un instant, monsieur Lemire.

[Traduction]

Madame Yip.

Jean Yip: En quoi cela est-il pertinent par rapport au débat actuel?

[Français]

Sébastien Lemire: À l'image de sa collègue, je...

Le président: Pourriez-vous revenir à l'amendement qui parle de la lettre du 27 mai 2022, s'il vous plaît?

Sébastien Lemire: Je le ferai avec grand plaisir.

Je veux simplement mentionner, juste avant, si vous me le permettez, que les citoyens de la circonscription Sarnia—Lambton—Bkejwanong ont voté, à la base, pour quelqu'un qui représentait certaines valeurs — mentionnons sa position antivaccin et antiavortement — et qui a notamment appuyé des motions très difficiles à l'endroit de l'égalité des femmes. Toutefois, ça leur appartient. Cela dit, je vais respecter votre rappel à l'ordre, monsieur le président.

Ce qui s'est passé la semaine dernière est absolument fantastique. Je me suis fait faire la morale, notamment par le député de St. Catharines, qui me disait que j'allais recevoir, avec ma motion, cet été, des camions de documents, des millions de documents, et que j'allais être enseveli. Je l'entends encore faire des bruits de camion qui recule pour me dire combien de documents j'allais recevoir. Selon ses dires, j'essayais de trouver un document qui pourrait faire mal paraître les libéraux, de trouver une aiguille dans une botte de foin.

Eh bien, ce qui est fantastique, aujourd'hui, c'est que nous l'avons trouvé, le document en question, et ce, sans qu'on ait eu à produire un seul de ces millions de documents. C'est cette note de service que la greffière du Conseil privé avait envoyée au premier ministre Justin Trudeau et qui prouve visiblement la culpabilité du gouver-

nement. C'est un document qui m'a été promis plusieurs fois au cours des dernières semaines. Finalement, je pense qu'il a fait l'objet d'une révision très légitime de la part des députés du gouvernement. Ils sont allés lire cette note, parce qu'eux, ils y ont accès, contrairement à moi et aux autres Canadiens. Ils se sont fait dire qu'ils allaient passer leur soirée à faire de l'obstruction et à cacher cette information qui ne devait jamais être entendue, parce qu'elle révèle une faute du gouvernement qui touche le cœur de notre système démocratique et de la reddition de comptes. Les coûts sont faramineux.

Sincèrement, je pense que je vais bien dormir ce soir, malgré tout, parce que nous aurons réussi l'impensable et l'impossible: trouver le document que les libéraux voulaient cacher, et ce, sans qu'on ait eu à produire un seul document. Cela dit, je pense que cette motion est encore plus d'intérêt public que je ne le pensais avant le début de la soirée.

• (1845)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

Monsieur Osborne, vous avez la parole.

[Traduction]

Tom Osborne: Merci, monsieur le président.

Je veux préciser que je n'ai absolument aucune idée de ce que contient ce document. Je ne l'ai jamais vu ni lu. Le problème, c'est simplement que le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé faisaient partie des éléments sur lesquels nous ne voulions pas céder. Autrement dit, on tente ici d'obtenir indirectement ce qu'on n'a pas réussi à obtenir directement. C'est la seule raison.

Je n'ai aucune idée, monsieur Lemire, de ce que contient ce document. Je ne sais pas ce qu'il renferme et, franchement, cela m'importe peu. Comme je l'ai dit plus tôt, ce qui m'intéresse davantage, c'est l'avenir et la façon d'améliorer ce système. À l'avenir, si nous pouvons mettre en place d'autres systèmes plus efficaces ou moins coûteux, comment pouvons-nous y parvenir?

Je tiens à ce que cela figure au compte rendu. Il ne s'agit pas du libellé d'un document particulier, monsieur le président.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je me sens obligée de répondre aux propos très passionnés de mon ami et collègue M. Lemire. Vous vous souviendrez qu'il y a environ une heure, j'ai résumé l'article auquel M. Lemire faisait référence. En fait, cet article mentionnait précisément la note de service de Mme Charette. Si je me souviens bien, l'article citait Mme Charette, qui disait que le projet avait connu des retards répétés.

L'objectif de cette note adressée au premier ministre de l'époque était de le mettre au fait des grands projets numériques du gouvernement fédéral. Trois d'entre eux, dont un système de remplacement pour Phénix, progressaient de façon satisfaisante dans leurs premières phases. Le quatrième programme était la refonte du système de prestations, c'est-à-dire précisément le dossier dont nous discutons aujourd'hui. L'article mentionnait que la note, signée par Janice Charette, greffière du Conseil privé et, à l'époque, plus haute fonctionnaire fédérale, avertissait que le projet de modernisation des prestations avait raté plusieurs étapes importantes et n'avait pas dépensé les sommes budgétées.

L'article ajoutait également que des responsables occupant différents rôles de surveillance — et il s'agissait ici des propos mêmes de Mme Charette dans sa note — ont soulevé des préoccupations quant à la capacité d'EDSC de respecter les échéanciers et le budget prévus. L'article poursuit ainsi:

« De plus », écrivait Mme Charette à propos des systèmes informatiques fédéraux en général, « les connaissances institutionnelles liées à la conception sur mesure des systèmes, à leur fonctionnement et à leurs interdépendances n'ont pas été documentées ni transmises au fil du temps, ce qui fait que le gouvernement manque cruellement de l'expertise nécessaire pour les anciens systèmes... »

L'article continue longuement en décrivant essentiellement...

[Français]

Sébastien Lemire: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Un instant, madame Tesser Derksen.

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Je sais que nous avons encore plus d'une heure à passer ensemble, mais le Règlement indique que nous ne pouvons pas mentionner deux fois les mêmes éléments. Donc, j'invite ma collègue à trouver autre chose pour passer le temps.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. J'apprécie le rappel. Ce n'était pas exactement un rappel au Règlement.

Madame Tesser Derksen, si vous pouviez vous en tenir à... Quelle était déjà la date? Le 27 mai 2022?

Kristina Tesser Derksen: Oui.

Le président: Tenez-vous-en à cet amendement, et cela vaut pour tous les membres. Je sais que des députés des deux côtés s'en sont éloignés. Je vais continuer à essayer de vous y ramener.

Je vous laisse la parole.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président. Ce n'est pas un travail facile, et vous vous en tirez très bien.

Je me suis sentie obligée de résumer de nouveau le contenu de l'article dont j'avais parlé parce que M. Lemire a laissé entendre qu'il s'agissait d'une preuve explosive et qu'il y avait beaucoup de choses à cacher. Or, en réalité, cet article décrivait déjà très bien le contenu du document. Il rendait bien l'essentiel de ce que Mme Charette présentait au premier ministre de l'époque, à savoir qu'il existait des préoccupations quant à la capacité des ministères de respecter les échéanciers et le budget prévus.

Je ne pense sincèrement pas que nous obtiendrons beaucoup plus que cela. Le temps serait, à mon avis, beaucoup mieux investi si la vérificatrice générale examinait la question en profondeur et, comme elle le fait si bien chaque fois qu'elle comparait devant

nous, nous expliquait où se trouvaient les lacunes et quelles recommandations elle proposerait afin que nous ne répétions pas les mêmes erreurs... parce qu'encore une fois, nous revenons à l'enjeu fondamental: des Canadiens dépendent de cet argent pour leur bien-être.

Je veux également commenter, monsieur le président, les remarques de M. Lemire concernant certains de nos nouveaux collègues. J'inviterais tout le monde à faire preuve d'un peu de prudence avant de critiquer trop sévèrement des personnes dont les convictions ou le système de valeurs peuvent évoluer avec le temps.

J'ai grandi dans un foyer catholique très traditionnel — franchement conservateur — et j'ai été élevée avec certaines opinions qui ont changé à mesure que j'ai vieilli. Lorsqu'on est exposé à davantage d'expériences, qu'on découvre des perspectives plus variées et qu'on prend connaissance des points de vue de personnes issues de milieux différents, il peut arriver qu'on en vienne à revoir complètement une position qu'on défendait auparavant. Je ne voudrais jamais refuser à quiconque la possibilité de changer d'avis sur des questions qui touchent profondément ses valeurs.

Je pense que nous devrions garder à l'esprit qu'il nous est probablement tous arrivé, par le passé, d'avoir des positions très différentes de celles que nous défendons aujourd'hui. Il est important de s'en souvenir et, dans un esprit de compassion et de compréhension, de permettre aux gens d'évoluer. En fin de compte, chacun devra répondre à sa propre conscience.

Je sais que mon collègue est une bonne personne et qu'il a bon cœur. Je suis certaine qu'il comprend ce que j'essaie de dire ici à propos du fait de faire preuve d'un peu d'indulgence envers les personnes qui changent parfois d'avis. Ultimement, les questions de conscience influencent presque inévitablement notre façon de faire de la politique. C'est un phénomène que nous voyons régulièrement dans tous les gouvernements.

• (1850)

[Français]

Sébastien Lemire: Plusieurs communautés au Québec...

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: René Lévesque... oui.

Je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder ces questions avec M. Lemire.

Pour conclure, monsieur le président — et je ne serai pas beaucoup plus longue —, je reviens encore une fois aux commentaires qu'il a faits au sujet d'une majorité qui aurait été imposée aux citoyens du Canada...

Le président: Madame Tesser Derksen, vous êtes maintenant...

Kristina Tesser Derksen: Je vais simplement dire, monsieur le président, qu'il y a eu trois élections partielles au cours desquelles les Canadiens auraient pu empêcher la formation d'un gouvernement majoritaire. Trois fois, ils ont dit: « Majorité, majorité, majorité. » Voilà la réalité à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

Merci beaucoup. Je remercie mon collègue de ses commentaires.

Le président: Merci.

J'ai permis quelques échanges entre l'opposition et le gouvernement, mais je sais, monsieur McKinnon, que vous allez maintenant parler de cet amendement. C'est ce à quoi nous revenons: l'amendement visant la production de la lettre du 27 mai 2022.

Chers collègues, je vais désormais vous encadrer un peu plus fermement lorsque vous demanderez la parole pour débattre de cet amendement.

Vous avez la parole.

Ron McKinnon: Oui, je vais le faire, mais je veux d'abord revenir sur quelques points.

Plusieurs personnes ont dit que les Canadiens n'avaient pas élu un gouvernement majoritaire ou quelque chose du genre. J'aimerais rappeler qu'au Canada, nous n'éliions pas un gouvernement. Nous éliions des représentants individuels. Ensuite, nous formons un gouvernement en fonction du nombre de députés élus pour chaque parti. C'est ainsi que fonctionne notre système. Nous n'éliions pas directement les gouvernements. Si des députés souhaitent changer de point de vue ou s'ils perdent confiance envers leur direction et veulent changer de parti, c'est tout à fait légitime et approprié.

En ce qui concerne l'amendement de M. Lemire, je tiens également à dire qu'au départ, je pensais l'appuyer. Cependant, j'ai entendu toutes sortes d'insinuations et même des propos diffamatoires de la part de M. Lemire au sujet de notre volonté de maintenir la recherche de documents dans des limites raisonnables et utiles. Il laisse entendre que cela cacherait une sorte de complot visant à dissimuler de l'information. Je n'ai aucune idée du type d'information qu'il pourrait y avoir là-dedans.

Je sais toutefois que cette collecte de documents représente un travail colossal, absolument, tout comme la refonte de ce système constitue elle-même un projet colossal. Cela fait assez longtemps que je travaille dans ce domaine pour savoir que ce genre de projet est extrêmement difficile. Beaucoup de choses tourment mal en cours de route. Je serais ravi de discuter avec les fonctionnaires et d'examiner avec eux ce que nous pourrions faire mieux la prochaine fois, mais franchement, même si nous réglions tous les problèmes de la dernière fois, cela ne changerait rien pour l'avenir, parce que la technologie évolue constamment. Les systèmes changent. Les bases de données changent. Tout évolue sans arrêt. Nous repousserons toujours les limites de la technologie, et l'idée selon laquelle nous allons mener cette énorme étude à partir de cette masse de documents et parvenir miraculeusement à une solution qui réglera nos problèmes futurs me semble absurde.

À ce stade-ci, je suis porté à ne pas appuyer l'amendement de M. Lemire parce que, franchement, ce document est déjà accessible. Nous pouvons l'obtenir. Mme Tesser Derksen y a manifestement fait référence à de nombreuses reprises, et ce n'est pas un document secret. Il est disponible; nous n'avons donc pas besoin de l'intégrer à la motion.

Quoi qu'il en soit, je ne sais pas ce que mes collègues pensent de cette option, mais, pour l'instant, je suis porté à ne pas appuyer l'amendement de M. Lemire.

• (1855)

Le président: Merci beaucoup.

Madame la greffière, vous pouvez maintenant procéder à l'appel nominal, s'il vous plaît. Nous avons épuisé la liste des orateurs. Il s'agit de l'amendement visant à ajouter « ainsi que la note d'infor-

mation rédigée par Janice Charette, greffière au Conseil privé, datée du vendredi 27 mai 2022 pour le premier ministre Justin Trudeau ».

Il y a égalité.

Je vote pour. Je vote « oui ».

(L'amendement est adopté par 5 voix contre 4)

Le président: Nous revenons à la motion telle qu'elle a été modifiée — à quatre reprises.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je propose que nous passions au vote. Je pense que nous avons assez débattu de cette motion. Il y a un sujet sur lequel les libéraux cherchent à faire de l'obstruction. J'aimerais quand même ajouter quelque chose qui a été mentionné.

Est-ce que c'est possible de changer d'idée dans la vie?

Effectivement, je pense que plusieurs personnes parmi les plus honorables du Québec, des anciens premiers ministres, ont cru sincèrement qu'il était possible de réformer le Canada. Ils ont fini par changer d'avis lorsqu'ils ont remis leur démission.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Osborne, vous avez maintenant la parole.

[Traduction]

Monsieur Osborne, vous avez la parole.

Tom Osborne: Merci, monsieur le président.

J'ai un autre amendement à proposer, monsieur le président. Il s'agit de supprimer « depuis le 1^{er} janvier 2017 » dans le deuxième paragraphe.

Le président: Suggérez-vous que nous remontions à l'origine de la Confédération? Pourriez-vous apporter des précisions, s'il vous plaît? Il y a une date de fin indiquée ici. Proposez-vous de la modifier ou simplement de la supprimer?

Vous avez dit « depuis janvier... » C'est bien au milieu du deuxième paragraphe que vous souhaitez supprimer cette mention, n'est-ce pas?

Ron McKinnon: C'est une date de début, pas une date de fin.

Tom Osborne: En effet.

Le président: Souhaitez-vous supprimer « depuis le 1^{er} janvier 2017 »?

Ron McKinnon: Oui.

Tom Osborne: Oui. Cela se lirait donc « documents relatifs à la gestion de la Modernisation du versement des prestations » et « que les ministères et le cabinet chargés de produire les documents ».

Le président: Par mesure de précaution, je vous demande de bien y réfléchir: cela signifie qu'il n'y aurait plus de date de début. N'est-ce pas?

Tom Osborne: Oui.

Kristina Tesser Derksen: Nous voulons que ce soit restreint.

Tom Osborne: Oui.

Le président: Pourtant, vous élargissez la portée ainsi.

Kristina Tesser Derksen: Oui.

Tom Osborne: Oui. Je pense que nous souhaitons effectivement la restreindre, monsieur le président.

Le président: Pourquoi dans ce cas ne me dites-vous pas jusqu'où vous voulez la restreindre? Quelle date préférez-vous?

Tom Osborne: Je passe maintenant à l'amendement suivant.

Nous allons y réfléchir et nous reviendrons vers vous.

Le président: D'accord.

Tom Osborne: Le prochain amendement serait d'ajouter « d'au maximum deux » après le mot « première » dans le dernier paragraphe.

Le président: Pourriez-vous répéter?

Tom Osborne: Il s'agirait simplement d'ajouter « d'au maximum deux » après le mot « première » dans le dernier paragraphe, de sorte que la phrase deviendrait: « Que le Comité tienne la première d'au maximum deux réunions sur cette étude. »

Le président: Excusez-moi. Cela serait « Que le Comité tienne la première réunion sur cette étude? »

Tom Osborne: On commencerait par « Que le Comité tienne la première » puis on ajouterait « d'au maximum deux réunions ».

• (1900)

Le président: D'accord.

Je mets de côté le premier changement de date que vous avez proposé. Vous pouvez y réfléchir. Comme je l'ai dit, je pense que cela compliquerait les choses.

L'amendement est en substance le suivant: « Que le Comité tienne la première d'au maximum deux réunions ».

Est-ce exact, monsieur Osborne?

Tom Osborne: C'est exact.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, j'accepte d'intégrer les deux amendements des libéraux. Merci.

Le président: Non, on ne peut pas en intégrer plus de deux.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, j'accepte d'intégrer cet amendement à la motion de départ.

[Traduction]

Le président: Très bien. M. Lemire accepte cet amendement.

Je propose que nous votions

(L'amendement est adopté par 8 voix contre 0.)

Le président: Nous revenons à la motion qui a maintenant été modifiée cinq fois.

Tom Osborne: Il y a un autre amendement. Je vous prie de m'excuser.

Kristina Tesser Derksen: Allons-nous aborder la question de la date?

Le président: J'ai mis cette question de côté. Vous pouvez y revenir si vous le souhaitez, mais j'attribuerai cela à un malentendu.

Monsieur Osborne, vous avez la parole. Souhaitez-vous proposer une autre modification?

Tom Osborne: Oui. Il s'agit de supprimer le chiffre « 60 000 » au début de la motion et de le remplacer par « environ 53 000 ».

Le président: Un instant.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'accepte d'intégrer cet amendement directement, parce qu'il correspond aux informations que le ministère nous a fournies la dernière fois qu'il a mis à jour les informations.

Cela étant dit, je pense qu'il serait intéressant d'avoir le chiffre à jour le plus rapidement possible. En attendant, j'accepte d'intégrer cet amendement.

[Traduction]

Le président: Monsieur Osborne, votre amendement a été accepté par M. Lemire.

Êtes-vous d'accord pour que cette modification soit adoptée? Un vote à main levée suffit. Est-ce que tout le monde est pour?

Kristina Tesser Derksen: De quel amendement s'agit-il?

Le président: C'est celui qui remplacerait « 60 000 » par « environ 53 000 ». Cela affine la formulation.

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Je viens d'avoir une idée. J'envisage de proposer un sous-amendement à cet amendement.

Je ne vois pas l'intérêt de mentionner un nombre de personnes si c'est approximatif. Je ne comprends pas, sauf peut-être pour donner l'impression que... C'est choquant de toute manière, même s'il ne s'agissait que d'une ou deux personnes, mais je ne comprends pas pourquoi il faudrait citer des chiffres. Je sais que cet amendement vient de notre côté. Je préférerais qu'aucun chiffre ne soit cité.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Selon la même logique voulant que je ne puisse pas modifier mon amendement, je ne pense pas qu'un parti peut modifier son propre amendement.

Le président: Un instant, s'il vous plaît.

[Traduction]

Je comprends votre intervention comme étant une opposition à l'amendement, madame Tesser Derksen. Un amendement visant à remplacer le chiffre par 53 000 est actuellement sur la table.

Je vérifie auprès de la greffière.

Madame Tesser Derksen, la greffière confirme que vous pouvez voter contre, mais que nous allons tout de même débattre de la modification proposée par M. Osborne visant à remplacer le chiffre par « environ 53 000 ».

Allez-y.

Kristina Tesser Derksen: Je vois. Si cet amendement est adopté, je ne pourrai alors pas proposer un amendement...

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Nous étions en train de voter quand vous avez été interrompu.

• (1905)

Le président: J'ai été un peu laxiste, et cela ne se reproduira pas, car cela entraîne ce genre de confusion.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, je vous rappelle que j'accepte d'intégrer l'amendement.

Le président: Un instant.

[Traduction]

Je suppose que si vous souhaitez retirer cela par la suite vous pourrez alors proposer cet amendement. Cela semble un peu étrange, mais je vous laisse cette possibilité si vous le souhaitez.

Dans ce cas, je mets aux voix l'amendement de M. Osborne visant à remplacer « 60 000 » par « environ 53 000 ».

(L'amendement est adopté par 7 voix contre 1.)

Le président: Nous revenons à la motion qui a maintenant été modifiée six fois.

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Monsieur le président, est-ce le bon moment pour présenter l'amendement auquel je réfléchissais?

Le président: Lequel était-ce?

Kristina Tesser Derksen: Il s'agirait de supprimer un chiffre approximatif dans ce sixième amendement.

Le président: Bien sûr, vous pouvez le présenter.

Kristina Tesser Derksen: Très bien. Je propose un amendement visant à supprimer « environ 53 000 ».

Le président: D'accord.

[Français]

Monsieur Lemire.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, comme je pense qu'il est d'intérêt que cette motion soit adoptée et que cet amendement ne change absolument rien au fond ni du sens, ça me fait plaisir de l'intégrer également et de voter pour qu'il puisse être retiré. Ça correspondait aux informations que le ministère nous a données. Je pense qu'il était pertinent de l'avoir. Sinon, je suis prêt à l'enlever de bonne foi.

[Traduction]

Le président: Madame la greffière, veuillez procéder au vote.

(L'amendement est adopté par 8 voix contre 0.)

Le président: Nous revenons maintenant à la motion telle qu'elle a été modifiée à plusieurs reprises.

Allez-y, madame Tesser Derksen.

[Français]

Sébastien Lemire: J'allais proposer que nous passions au vote.

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Avons-nous déjà fixé la date?

Tom Osborne: Non, j'allais m'en occuper.

Kristina Tesser Derksen: C'était l'amendement numéro quatre, monsieur le président, et vous nous aviez très aimablement accordé un peu de temps pour peaufiner la formulation de cette motion.

Le président: D'accord.

Kristina Tesser Derksen: Je vais laisser M. Osborne s'exprimer à ce sujet.

Le président: Bien sûr.

Tom Osborne: Merci, monsieur le président, pour vos éclaircissements à ce sujet.

Je voudrais expliquer cet amendement avant de le présenter.

Je cherche à réduire la charge administrative à l'avenir. Je souhaite supprimer la mention « depuis le 1^{er} janvier 2017 » dans le deuxième paragraphe et la remplacer par « au cours des 24 derniers mois ».

La raison, monsieur le président, est simplement le volume de travail que cela imposera aux fonctionnaires et aux ministères, y compris la traduction de ces documents dans les deux langues officielles et la nécessité d'assurer leur transmission dans les délais impartis — notamment le délai de 90 jours — pour qu'ils soient soumis à ce comité. Je le répète, cela concerne la charge de travail que devront assumer les fonctionnaires au sein de ce comité pour analyser ces documents.

Il faut respecter les obligations prévues dans la Loi sur l'accès à l'information pour la lecture de ces renseignements et la caviardage des documents. Il s'agit d'un volume considérable de documents, monsieur le président, et fixer une période plus raisonnable permettrait aux fonctionnaires de mieux traiter ces documents.

Les fonctionnaires qui seront chargés de ce travail ont d'autres tâches à accomplir, donc cela rendra le processus plus efficace avec moins de paperasserie, et notamment moins de documents à examiner par ce comité, monsieur le président, dans le cadre de cette procédure.

Il ne s'agit pas seulement de transparence. Le programme en question, monsieur le président, en remontant aux 24 derniers mois, ainsi que les documents...

• (1910)

Le président: Je vais vous interrompre. Nous avons constaté dans les comités qu'il est nettement préférable de fixer une date précise.

Pourriez-vous proposer une date, par exemple le 1^{er} janvier 2024 ou quelque chose de cet ordre? Je vous laisse quelques secondes.

C'est bien plus utile pour les fonctionnaires de savoir précisément à quoi ils doivent se conformer plutôt que d'avoir comme seule indication « 24 mois ».

Tom Osborne: Certainement. Si nous devons remonter aux 24 derniers mois, monsieur le président, nous pourrions dire qu'au moment où nous étudierons cela, ce serait depuis le 1^{er} avril 2024.

Le président: D'accord. Cela couvrirait donc les comptes publics sur deux ans.

L'amendement à la motion consiste à remplacer « 1^{er} janvier 2017 » par « 1^{er} avril 2024 ».

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

[Français]

Sébastien Lemire: Je suis contre l'amendement.

[Traduction]

Le président: Allez-y, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: C'est un amendement important. L'un des points que nous avons abordés toute la soirée, et depuis que cette motion est à l'étude, est le nombre immense de documents. On m'a dit que cela représentait sans doute des millions de documents, et leur traduction, leur caviardage, etc., pourraient entraîner un coût énorme. Cet amendement réduit donc considérablement la portée. Il réduit la période de dix ans à deux ans, soit à environ 20 % des documents, pour commencer.

C'est un point très important. Si nous parvenons à examiner ces documents, nous devrions être en mesure de poser des questions pertinentes aux différents responsables quand viendra le temps de l'étude.

Les documents ne sont pas un but en soi. Il s'agit de mener l'étude afin d'analyser ce qui s'est passé et à quel moment, pour comprendre ce qui a mal fonctionné, comment y remédier et, franchement, comment éviter que cela se reproduise.

Je tiens à souligner que réduire cette période à deux ans serait vraiment utile pour que cette motion produise des résultats pertinents et concrets.

Le président: C'est au tour de Mme Yip.

Jean Yip: Pour revenir à la montagne de paperasse que cela impliquerait, deux possibilités s'offrent à nous. L'une serait une montagne de documents, des millions de pages, dont l'étude prendrait énormément de temps pour tous. L'autre serait une voie d'efficacité et de clarté. Je pense qu'entendre les témoignages oraux des responsables — les témoins — qui gèrent ces programmes serait très utile.

Face à ce volume considérable de documents, il faudrait mobiliser une petite armée de fonctionnaires pour les retrouver, ce qui nécessiterait des heures supplémentaires. Il faudrait aussi une autre armée d'employés du Comité pour essayer d'en tirer quelque chose. J'ai déjà mentionné le temps que cela nous avait pris lors d'une autre étude sur les comptes publics.

Je crains qu'au moment où l'on parviendrait, disons, à la page 500 000, les informations soient déjà obsolètes. Le programme aura évolué, et les contribuables auront payé une facture énorme, que ce soit pour financer les heures supplémentaires des fonctionnaires ou du personnel du Comité, sans compter les frais de traduction, la quantité de papier utilisée et le temps informatique. Tout cela représenterait des millions de dollars en frais administratifs, ce qui ne serait pas dans l'intérêt des contribuables.

En outre, je ne voudrais pas détourner le personnel du Comité de ses tâches. Actuellement, nous avons sept projets de rapport à examiner, plusieurs rapports de la Vérificatrice générale en attente, et cinq nouveaux rapports à venir la semaine prochaine avec les rapports du printemps de la Vérificatrice générale qui s'en viennent et que nous sommes tous impatients de découvrir. Je suis certain que le président souhaite poursuivre les progrès réalisés et terminer l'ensemble des travaux.

Le personnel du Comité...

• (1915)

[Français]

Sébastien Lemire: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je ne vois pas le lien entre ce qui est mentionné maintenant et la motion. De plus, ce qui vient d'être dit avait déjà été dit par d'autres membres du Comité.

Le président: Oui, mais...

[Traduction]

Oui, c'est le cas.

[Français]

La règle, c'est que les membres du Comité ne peuvent pas répéter ce qu'ils ont dit. Alors, je suis d'accord pour dire que ça a déjà été dit.

Madame Yip, vous avez la parole.

[Traduction]

Jean Yip: Oui, je viens de détailler la charge de travail actuelle. Je voulais m'assurer que le personnel du Comité puisse offrir son appui.

Comme je le disais, nous ne voulons pas paralyser les travaux de ce comité, et nous voulons faire en sorte que le personnel du Comité soit prêt pour la suite de la session.

Merci.

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de Mme Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'établissement des dates, car — j'y reviens, selon mon expérience dans le domaine juridique — les dates peuvent déterminer de manière très importante l'issue d'une affaire, ce à quoi on ne pense pas toujours. Je veux parler de la portée temporelle dans la production de documents. Dans une demande de ce type, ce n'est pas un détail technique mineur, car cela détermine les preuves auxquelles ce comité a accès et, par conséquent, les questions que nous pouvons poser et les conclusions que nous pouvons tirer.

Je voudrais prendre un moment pour expliquer pourquoi je pense que le sous-amendement proposé par mon collègue est une approche plus défendable et fonctionnelle que celle qui figurait initialement dans la motion. La motion initiale fixait, si je ne me trompe, la date du 1er janvier 2017 comme point de départ pour la production des documents, mais l'amendement a supprimé cette date. Il me semble que c'est un point que vous avez relevé, monsieur le président, il faut le rappeler. Cette suppression avait créé une période sans limite.

Ce sous-amendement propose de remplacer le texte supprimé par la date de début fixée au 1er avril 2024. Je suppose que mon collègue M. Lemire pourrait se demander quelle est la pertinence de cette date, et moi aussi, mais parfois les dates doivent être un peu arbitraires. Il faut bien commencer quelque part.

[Français]

Sébastien Lemire: Non.

[Traduction]

Kristina Tesser Derksen: Il est évident que l'absence de limite temporelle pose problème. Lorsqu'un comité adopte des demandes de production de documents sans date de début, cela revient en théorie à exiger tous les documents jamais produits sur le sujet en question. C'est là le cœur même de notre opposition à la motion en général. La portée envisagée par la motion en matière de production de documents était tout à fait intenable. En particulier pour un programme comme la Modernisation du versement des prestations, qui, comme nous l'avons mentionné, consiste en la modernisation des anciens systèmes informatiques — dont certains ont 60 ans, je ne cesse de le répéter —, cela pourrait potentiellement concerner des documents remontant à plusieurs décennies.

Ainsi, la motion demandait la communication de documents couvrant près d'une décennie. Certains de ces documents pourraient en réalité ne plus être accessibles, ou se présenter sous des formes qui ne sont plus utilisables, ou encore, le personnel concerné pourrait avoir pris sa retraite depuis longtemps, ou bien les documents pourraient être dans des formats que même les systèmes modernes ne peuvent pas lire. Cela crée une obligation de communication que les ministères auront légitimement du mal à respecter. Cela a été répété à l'envi. Je m'excuse de le répéter, mais je pense que cela mérite d'être discuté. La réponse à cette difficulté serait une production incomplète, accompagnée d'explications détaillées sur les raisons pour lesquelles une production complète est impossible. On aboutit à ce genre de raisonnement circulaire. Cela ne sert pas les intérêts des Canadiennes et des Canadiens. Cela ne sert les intérêts de personne. Ceux qui préféreraient que l'étude s'enlise dans un différend sur l'exhaustivité des documents plutôt que de se concentrer sur les questions de fond soulevées par la vérificatrice générale...

Je suis d'accord avec le changement de date. La date de lancement fixée par le programme est différente. Si le choix du 1^{er} avril 2024 peut sembler arbitraire, ce n'est pas pour autant une date arbitraire. Nous avons une date précise sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Il s'agit, je crois, du début de l'exercice financier au cours duquel le Conseil du Trésor a donné son approbation initiale au programme de Modernisation du versement des prestations, ou MVP; il existe donc un lien significatif entre cette date et le programme. C'est à ce moment-là que le programme a été lancé sous sa forme actuelle. C'est le moment où les structures gouvernementales que ce comité examine ont vu le jour, ce qui rend cette date tout à fait logique. C'est également le moment où les estimations de coûts que nous examinons ont été établies officiellement pour la première fois.

Je sais que mon collègue, M. Lemire, serait d'accord pour dire que c'est l'examen minutieux des estimations de coûts, et plus précisément des dépassements de coûts, qui est au cœur de ses préoccupations, et j'en suis tout à fait consciente.

Tout cela s'est produit après que le programme a reçu son approbation initiale, dont la date de référence était le 1^{er} avril. Je tiens également à souligner que le fait de lier cette date à un événement programmatique précis plutôt qu'à une date calendaire arbitraire rend la requête de production plus défendable et plus précise. C'est important compte tenu du volume dont il est question ici. Si un ministère s'interroge sur la portée de la requête de production, le Comité peut se référer à l'approbation de projet initiale du Conseil du Trésor, dont la date anniversaire est le 1^{er} avril. Il s'agit d'une norme plus claire et plus facile à appliquer que le 1^{er} janvier 2017, qui

était, je crois, la date initiale, ou qu'une date indéterminée, ce qui, comme nous l'avons déjà décidé, n'a aucun sens.

Je voudrais ajouter un point concernant l'impact concret d'une plage temporelle illimitée sur la capacité de ce comité à exploiter réellement les documents qu'il reçoit. Si je comprends bien, l'objectif de la production de documents n'est pas seulement de les recevoir, mais aussi de les lire. Pour les comprendre, il faudrait en outre les faire traduire, comme nous en avons déjà discuté. Nous nous en servirons pour poser de meilleures questions aux témoins, ce à quoi nous excellons au sein de ce comité.

Si ce comité devait recevoir cet énorme volume de documents, qui pourraient couvrir une période de 10 ans, la capacité d'analyse nécessaire pour traiter ces documents avant l'assignation à témoigner dépasse largement ce que nos analystes documentaires peuvent raisonnablement fournir dans le temps imparti. Un cadre temporel plus précis, comme le propose mon collègue, se traduirait par une production plus gérable, un examen plus approfondi, des documents correctement traduits et des questions mieux étayées. C'est bon pour la reddition de comptes. C'est ce que nous souhaitons au sein de ce comité. Nous voulons de la reddition de comptes. C'est bon pour les Canadiennes et les Canadiens. C'est ce qu'ils veulent. Ils veulent de la reddition de comptes. C'est bon pour la crédibilité du rapport de suivi de ce comité.

Je soutiendrai cet amendement proposé par mon collègue. Je cède la parole à mes autres collègues s'ils ont d'autres remarques à faire concernant le calendrier.

• (1920)

Le président: Monsieur McKinnon, vous avez la parole, je vous en prie.

Ron McKinnon: J'aime beaucoup cette expression: « plage temporelle illimitée ». C'est formidable.

Des voix: Oh, oh!

Ron McKinnon: Je tiens à nouveau à souligner que ce qui m'a préoccupé dès le départ dans toute cette procédure, c'est avant tout le volume considérable de documents et la tâche colossale que représente leur collecte. Demander à des fonctionnaires de les rassembler, de les faire traduire et d'en caviarder les passages qui doivent l'être, reviendrait extrêmement cher, et ainsi de suite.

Il s'agit sans aucun doute d'un progrès considérable. Je tiens à le souligner. Cela permet de gagner du temps. Cela transforme une plage temporelle illimitée en une période très limitée, et j'y suis tout à fait favorable. Je pense que c'est une bonne idée.

Merci.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'allais dire que c'est une information que mon collègue M. McKinnon avait déjà mentionnée.

Je veux simplement poser une question au gouvernement de façon très ouverte. Qu'est-ce qui s'est passé avant le 31 mars 2024 que le gouvernement souhaite cacher?

Je peux peut-être même poser la question suivante. Est-ce que ça a un rapport avec, justement, la note d'information de Janice Charette, greffière du Conseil privé, qui date du 27 mai 2022 et qui est adressée au premier ministre Justin Trudeau, qu'on a intégrée à la motion?

Peut-être que c'est ça qu'ils ont à cacher. Peut-être que c'est autre chose. Personnellement, je vais voter contre cette motion.

[Traduction]

Le président: Monsieur Osborne, vous avez la parole, je vous en prie.

Tom Osborne: Allez-y.

Kristina Tesser Derksen: Je vais prendre la parole, si vous en êtes d'accord, monsieur le président.

• (1925)

Le président: Oui.

Kristina Tesser Derksen: Pour répondre à cela, je viens justement d'expliquer assez longuement que les dates peuvent parfois être arbitraires et qu'il faut restreindre la portée d'une manière ou d'une autre; c'est pourquoi nous avons choisi le mois d'avril. Je parle au nom de mon collègue à présent, mais je suppose qu'il a choisi le 1^{er} avril parce que cette date était indirectement liée à l'anniversaire du lancement du programme, tout en ne couvrant qu'une période de deux ans.

J'accueille une nouvelle fois le commentaire de M. Lemire avec un certain mépris, si je puis me permettre, car je pense qu'il laisse entendre que nous avons quelque chose à cacher, ce qui n'est pas nécessairement le cas; mais pour suivre le raisonnement de M. Lemire jusqu'au bout, pourquoi ne choisirions-nous pas le 1^{er} avril 2022? Pourquoi 2024? Si le document qui le préoccupe est daté du 27 mars 2022, je crois, il dit que nous devrions étendre la portée d'une année supplémentaire. C'est beaucoup. Ce sont les mêmes années, mais cela ne comprend pas la date de ce document.

En réalité, nous revenons sans cesse sur ce document concernant Mme Charette, sur lequel nous avons déjà voté. Je tiens à rappeler une fois de plus le temps considérable que j'ai consacré à discuter de l'article que mon collègue a évoqué dans ses remarques il y a plusieurs heures, et le fait que nous connaissons déjà pour l'essentiel le contenu de ce document. Mme Charette a déclaré au premier ministre de l'époque qu'il y avait de sérieux problèmes avec le plan, que les connaissances essentielles et la capacité d'appliquer le système en temps opportun et de manière rentable n'existaient pas nécessairement. Tous ces points avaient déjà été portés à l'attention du gouvernement de l'époque, sur la base de ce document, et nous avons de toute façon déjà voté à ce sujet.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'affirmation de mon collègue selon laquelle nous essaierions de cacher quelque chose et que nous aurions, d'une manière ou d'une autre, choisi la date à cette fin. Je suis sûre que si mon collègue avait eu la possibilité de choisir une autre date, il l'aurait fait, en se fondant sur une autre recommandation. Cependant, la date que nous avons choisie est celle que nous avons choisie parce que nous devions choisir une date. Sinon, nous nous serions retrouvés sans plage temporelle — je crois que c'est le terme que j'ai utilisé.

Oui, il faut bien fixer une limite quelque part. Il faut bien un point de départ.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Nous revenons à M. McKinnon, s'il vous plaît.

Ron McKinnon: D'accord. Je ne sais plus très bien ce que j'allais dire, mais je pense que M. Osborne avait raison.

Le président: Voulez-vous la parole, monsieur Osborne? Je ne savais pas trop si vous aviez laissé passer votre tour...

Allez-y monsieur.

Tom Osborne: J'ai 30 ans d'expérience en politique et j'avoue que j'envie ma collègue ici présente, car elle sait déployer des trésors d'éloquence, peut-être même davantage que moi.

Monsieur le président, je m'insurge moi aussi contre les remarques de M. Lemire concernant la date du 1^{er} avril. Le gouvernement n'a rien à cacher. Nous avons l'intention de fixer une date précise. Nous avons réalisé que cela susciterait des inquiétudes et qu'il fallait définir une période. Nous avons donc retenu la date du 1^{er} avril 2024. Nous avons l'intention de remonter simplement 24 mois en arrière, mais le fait de fixer une date précise apporte plus de clarté. Cela apportera plus de clarté au personnel du gouvernement et aux fonctionnaires qui vont rechercher ces documents, car ils disposeront d'une date précise à partir de laquelle concentrer leurs recherches.

Nous avons retenu cette date, peut-être en partie par hasard. C'est également le début de l'exercice financier. Il est tout à fait logique que le 1^{er} avril soit la date sur laquelle nous nous concentrons, puisqu'il s'agit du début de l'exercice financier. Cela permet aux fonctionnaires et aux représentants du gouvernement de disposer d'un repère précis sur lequel se concentrer lorsqu'ils recherchent des documents. Il est tout à fait logique de limiter la portée à une date précise.

Il nous faut une date précise. Nous avons fixé cette date, en partie par hasard je le répète, mais il nous faut une date précise pour la recherche des documents, monsieur le président. Cette date s'impose pour diverses raisons.

L'affirmation selon laquelle cette date aurait été choisie intentionnellement dans un but malveillant est tout à fait inexacte. C'est nous qui avons indiqué cette date. Il nous faut une date. Nous devons également restreindre la portée, car même avec cette date, il s'agit toujours de milliers de documents que les fonctionnaires devront aller rechercher. Il y a aussi le coût de la traduction et du caviardage. Il est important de veiller à ce que les informations soient transmises à ce comité et qu'elles couvrent bien ces dates.

Monsieur le président, je sais que mon collègue a encore des choses à dire à ce sujet, je lui cède donc la parole.

• (1930)

Le président: Allez-y, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: Je tiens également à exprimer mon profond désaccord face à cette insinuation, voire cette calomnie, selon laquelle ce choix signifierait que nous essayons de cacher quelque chose, que nous, le gouvernement, essayons en fait de dissimuler quoi que ce soit.

Pour commencer, nous ne sommes pas le gouvernement. Nous sommes membres du parti au pouvoir, mais nous ne savons pas ce qui se passe en coulisses. Nous ne savons pas ce qui se passe dans tous ces bureaux un peu partout. Dès le départ, j'ai dit — et je pense que nous l'avons tous dit — que le sujet principal de nos préoccupations, de nos arguments et de nos efforts est de faire en sorte que cette étude soit raisonnable et puisse être menée de manière efficace et efficiente. Nous obtiendrons des documents que nous pourrions lire, que nous pourrions utiliser et que nous pourrions exploiter de manière constructive pour faire avancer cette étude.

Sans compter, comme je l'ai déjà mentionné, que c'est une façon tout à fait inhabituelle de mener une étude. En règle générale, dans tous les comités du Parlement, nous convoquons des témoins et nous les entendons. Ils nous fournissent des informations qui nous permettent d'identifier d'autres renseignements dont nous pourrions avoir besoin, et nous pouvons utiliser ces informations pour demander des documents supplémentaires. C'est ainsi que les choses se déroulent habituellement. Aller chercher une énorme quantité de documents très anciens, sans vraiment tenir compte de leur pertinence dans un cas particulier, puis, sur cette base, essayer de mettre sur pied une étude est, à mon sens, ridicule, car il y aura beaucoup trop de documents pour qu'on puisse en tirer quoi que ce soit de significatif. Il faudra des mois pour passer au crible tous ces documents et se faire une idée vraiment claire de ce qui se passe.

Une fois cet amendement adopté, nous devons réexaminer le calendrier de notre étude quand nous aurons reçu les documents.

Le président: D'accord. Ne nous emballons pas trop.

Je donne maintenant la parole à Mme Tesser Derksen, s'il vous plaît.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

J'ai bien vu que M. Lemire avait levé la main. Étant donné qu'il s'agit de sa motion, je me ferai un plaisir de prendre la parole après lui, ou bien je peux intervenir tout de suite.

Le président: Vous pourrez reprendre la parole ensuite. D'autres membres du Comité souhaitent aussi s'exprimer.

Kristina Tesser Derksen: Voulez-vous que je continue?

Le président: C'est à vous de voir. Si vous le souhaitez, vous pouvez céder votre place, et je vous remettrai en bas de la liste.

Kristina Tesser Derksen: J'allais simplement dire que, dans un esprit de négociation de bonne foi, et même si je prends peut-être des risques en m'avançant ainsi, je serais disposée à proposer un amendement — je suis peut-être un peu hors sujet — visant à étendre la période concernée de six mois supplémentaires. Cela nous amènerait potentiellement au 1^{er} septembre 2023.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, je rappelle qu'un amendement ne peut pas être modifié par le parti qui l'a proposé. Je pense donc que cette proposition est irrecevable.

[Traduction]

Le président: Nous pourrions y revenir, Mme Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: D'accord.

Le président: Je vais m'en tenir à cela, car il n'y a pas d'entente sur ce point.

Monsieur Kuruc.

Ned Kuruc: Merci, monsieur le président, de me donner la parole.

Je tiens à remercier mes collègues d'en face de m'avoir fait découvrir ma toute première obstruction parlementaire. Ne vous y trompez pas. C'était une obstruction très élégante et très courtoise, mais une obstruction tout de même. Cela m'inquiète beaucoup, étant donné que mon collègue du Bloc québécois tente de faire adopter une motion visant à comprendre pourquoi il y a des dépassements de coûts et pourquoi 60 000 aînés n'ont pas reçu leurs chèques à temps.

Aujourd'hui, nous avons eu un aperçu précis de ce à quoi ressemblera une majorité libérale au cours des trois prochaines années. Nous avons vu des députés d'en face accuser mon collègue de diffamation. Ils l'ont accusé d'avoir dit que chaque heure passée à faire obstruction coûte de l'argent aux Canadiennes et Canadiens, alors qu'ils font obstruction, et ils remettent en question les budgets alors qu'il est clair que nous avons gaspillé beaucoup de temps et d'argent ici aux dépens du contribuable canadien, à tel point qu'ils débouchent d'autres libéraux des autres comités où ils font de l'obstruction pour venir en faire au sein de notre comité.

Ce qui se passe aujourd'hui entache le bilan irréprochable de ce comité, et je regrette d'avoir dû en être témoin. Il est clair qu'ils vont faire traîner les choses jusqu'à 20 heures. Nous allons entrer en séance et voter. Après cela, ils remanieront la composition des comités. Ils remporteront ce vote. Lorsque nous reviendrons ici, ils auront un nouveau membre, et ils mettront fin à tout cela.

Ce n'est pas ça, la démocratie. Au début de ma toute jeune carrière politique, je trouve regrettable d'avoir dû assister à ce spectacle au sein de ce comité. Je pense qu'aujourd'hui, on a fait fi de toute bonne foi et de toute bonne volonté.

Merci, monsieur le président.

• (1935)

Le président: Merci.

Il ne faut jamais compter les voix avant qu'elles ne soient exprimées. Des peaux de banane surgissent parfois. On ne sait jamais.

Je sais que nous serons tous là pour voter. Nous ne tirerons aucune conclusion quant à l'issue de ce scrutin.

[Français]

Monsieur Deltell, vous avez la parole.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Merci, monsieur le président.

Nous sommes tous ici rassemblés pour le bien commun de tous les Canadiens, et nous avons chacun notre vision par rapport à la gestion de l'État, à la façon de gérer la vie des citoyens — enfin, je dis « gérer » dans le sens d'accompagner les citoyens dans leurs choix —, mais aussi à la façon de gérer de façon efficace l'argent que les Canadiens nous versent — nous, les administrateurs de l'État — au moyen des taxes et des impôts.

Je tiens d'abord à saluer le travail des collègues ministériels lorsque nous avons, pendant le mois de mars, déposé une motion comme quoi on souhaitait la venue du ministre des Finances et du Revenu national ici, à ce comité, pour pouvoir l'entendre concernant le scandale de l'Agence du revenu du Canada et de Laval.

Nous avons donc fait une demande en bonne et due forme le 9 mars, puis, le 25 mars, on a eu un débat ici, à ce comité. Après une vingtaine de minutes de débat où le parti ministériel ne souhaitait pas la venue du ministre, on a battu les propositions d'amendement et on a maintenu le cap pour permettre au ministre de s'expliquer aux gens de Laval qui se sont fait flouer, pour ne pas dire voler, par un ancien maire criminel. Ce dernier a été condamné, justement, à faire de la prison après avoir volé des millions de dollars à ses contribuables. Aujourd'hui, l'Agence du revenu du Canada demande à ces mêmes contribuables de contribuer à nouveau en payant un million de dollars. Nous, nous disons que ça n'a pas de bon sens. Nous savons qu'il y a des discussions en cours, mais nous voyons que, pour le bien des gens de Laval, il faut recevoir le ministre.

Donc, au début, les collègues ministériels n'étaient pas d'accord, mais finalement, après une quinzaine ou une vingtaine de minutes, ils ont été d'accord. Je tiens à les remercier d'avoir fait ça, monsieur le président, parce que je présume qu'ils n'avaient pas nécessairement l'intention de le faire, mais que, en regardant la situation et en pensant au bien des gens de Laval, ils ont voté pour la motion. Je les en remercie.

En revanche, une demande a été faite dans un autre comité, et il y a eu de l'obstruction systématique pendant 17 heures et 30 minutes. Nous avons littéralement perdu notre temps, et les contribuables ont perdu leur temps, parce qu'on a voulu empêcher le ministre de témoigner par rapport à la situation relative à Alto. Voilà que, après 17 heures et demie de débat tout à fait non pertinent, le résultat est que le ministre va finalement venir en comité. Je tiens à saluer et à remercier mes collègues d'en face d'avoir finalement abouti à la bonne position, après une quinzaine ou une vingtaine de minutes de débat. C'est tout à fait normal, en démocratie, d'être pour ou d'être contre et d'échanger au Parlement.

Cela dit, dans le cas présent, je suis un peu déçu de voir mes collègues prendre les mauvais plis de leurs collègues du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Le député du Bloc québécois défend âprement la volonté d'aller au fond des choses par rapport à ce scandale terrible de la gestion des fonds de pension du Canada, et c'est notre devoir absolu de le faire ici, au Comité permanent des comptes publics. Si le Comité permanent des comptes publics ne le fait pas, qui va le faire? C'est notre boulot. Nous sommes là pour ça. Les Canadiens nous paient assez bien, merci, pour être ici et faire la lumière sur cette situation.

Là, nous voyons que, depuis 11 heures ce matin ou midi, on est là et on parle, on parle, et il n'y a toujours rien qui va se faire. Ça, c'est dommage. J'invite mes collègues ministériels à s'inspirer d'eux-mêmes et de ce qu'ils ont fait quand, dans le cadre du scandale de l'Agence du revenu du Canada et de la Ville de Laval, ils ont, après 15 ou 20 minutes, soutenu la position du gros bon sens pour aller au fond des choses. C'est exactement ce que fait mon collègue du Bloc québécois actuellement. Cependant, malheureusement, mes collègues d'en face s'inspirent des mauvaises approches que l'on a pu voir au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique pour que le ministre des Finances ne vienne pas témoigner.

Alors, j'invite tout le monde à faire ça, non sans rappeler, monsieur le président, que c'est quand même un peu ironique de voir que ce débat sur la démocratie parlementaire a cours alors que, demain, nous allons commémorer l'élection de 2025. Mon collègue,

M. Kuruc, était à ses premiers pas en politique. Depuis un an, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'est débrouillé de brillante façon. Je sais qu'il y a beaucoup de collègues, de l'autre côté de la table, pour qui c'est le premier mandat. Je les salue et je les félicite.

Cependant, c'est quand même malheureux, pour ne pas dire une triste coïncidence ou une ironie, de constater qu'il va y avoir un vote à 20 h 30 à la Chambre et de savoir que, malheureusement, la démocratie parlementaire va en manger une maudite. Pardon, elle va en manger toute une. Excusez-moi, je retire le mot vilain que j'ai prononcé, monsieur le président. Merci.

Donc, tout à l'heure, la démocratie parlementaire va en recevoir une en pleine face, et c'est malheureux, parce que le vrai vote des citoyens a eu cours il y a un an et les gens nous ont envoyé un message clair selon lequel ils veulent un gouvernement minoritaire pour que tout le monde puisse travailler ensemble pour le bien commun compte tenu de la menace américaine.

● (1940)

Voilà qu'un an plus tard, cinq parlementaires ont déshonoré le mandat qui leur a été confié par leurs citoyens et ont traversé le parquet après avoir été dûment élus sous un chef, que ce soit celui du NPD ou celui du Parti conservateur, sous une couleur politique, que ce soit l'orange du NPD ou le bleu pur des conservateurs, et sous un programme électoral, que ce soit celui du Parti conservateur, qui avait vraiment de l'allure, ou celui du NPD, qui se prêtait à l'examen.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous ne pouvons que parler d'un gouvernement de transfuges. En effet, ce sont les transfuges qui ont fait en sorte qu'actuellement, le gouvernement est majoritaire. Ce n'est pas la volonté populaire.

On a évoqué, tout à l'heure, à juste titre, la victoire du Parti libéral aux trois élections partielles, mais ce n'était que la confirmation de ce qui avait été fait un an plus tôt. Il n'y avait rien de neuf là-dedans, même si on a vu un cas extrême et tout à fait inédit dans notre histoire parlementaire et démocratique. Je parle de la situation où une personne a été élue avec une majorité d'un seul vote et où il y a eu un nuage d'inquiétude par rapport à l'exercice démocratique. En effet, on a appris que, par une erreur humaine de bonne foi, on avait donné le mauvais code postal, ce qui avait mené à l'évaporation, on ne sait pas trop où, d'une vingtaine de votes, sinon plus. Donc, il a fallu reprendre l'élection, et on en connaît le résultat. Donc, le vote d'il y a un an des citoyens a été confirmé trois fois sur trois.

Cependant, voilà que cinq personnes ont déshonoré le mandat qui leur a été confié par leurs citoyens. C'est pourquoi nous devons dorénavant parler d'un gouvernement de transfuges.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Je vois que plusieurs personnes veulent parler.

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Ce sont des propos très durs, et cela m'amène à réfléchir, monsieur le président.

Cependant, je voulais revenir sur un point. Évidemment, ce qu'on souhaite, c'est donner une date arbitraire, à peu près au milieu de tout, pour simplifier le travail des fonctionnaires. Cependant, je donne l'exemple d'une donnée qu'on connaît: 1,2 million de dollars ont été dépensés pour les frais de voyage des responsables de l'informatique des firmes ayant travaillé sur le programme Cúram. Cette information, on l'a depuis le début du projet.

Est-ce qu'il va falloir essayer de trouver quelles factures ont été remises avant le 31 mars 2024, soit pendant plus ou moins six mois? C'est là que ça va être un bordel. C'est là que ça va coûter cher et qu'il va falloir trouver des arguments par rapport à tout ce qui se passe. Donc, je pense qu'il faut revenir à la base et partir du moment où le programme a été créé. On sait qu'il a été mal conçu, sur de mauvaises bases, et que les coûts ont explosé cinq fois plutôt qu'une.

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Monsieur McKinnon, allez-y.

Ron McKinnon: Merci, monsieur le président.

Je tenais simplement à répondre à M. Kuruc. Il s'inquiète beaucoup du fait que nous en soyons à trois heures de discussion. J'aurais moi-même préféré ne pas passer trois heures ici à discuter, mais dès le départ, comme je l'ai déjà mentionné, nous avons cherché à limiter le nombre de documents à un niveau raisonnable afin de pouvoir véritablement les traiter et les lire.

Franchement, comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, c'est une façon peu judicieuse de mener une étude. D'habitude, nous faisons venir des témoins, nous leur parlons, nous leur posons des questions et ils nous fournissent des informations qui nous permettent d'analyser ces documents en profondeur et d'identifier ceux qui sont pertinents, ce qui nous évite d'avoir à passer au crible des millions et des millions de documents et de devoir les faire convertir, traduire, caviarder, etc. C'est ce que j'ai dit d'emblée, lorsque nous avons commencé ce soir. Nous voulons réduire ce nombre. Si nous avons pu le faire dès le départ, nous serions en mesure de mener cette étude avec un nombre raisonnable de demandes de documents et un résultat gérable. Je m'inscris résolument en désaccord avec les préoccupations de M. Kuruc.

Je m'inscris également en désaccord avec l'idée selon laquelle les Canadiens auraient choisi un gouvernement minoritaire. Les Canadiens ont élu des représentants un par un. Ils ont élu 343 représentants, et différentes circonscriptions ont élu des candidats de différents partis. Personne n'a pris la décision de dire: « Je vais voter pour un gouvernement minoritaire » ou « Je vais voter pour un gouvernement majoritaire ». C'est une façon étrange de voir les choses que de dire que les gens ont voté pour un gouvernement majoritaire ou minoritaire.

En ce qui concerne les députés qui ont changé de camp, je crois avoir travaillé avec toutes ces personnes depuis de très nombreuses années. Elles sont toutes très consciencieuses et dévouées. Je pense qu'elles ont observé le monde tel qu'il est et la direction qu'il prend, et qu'elles ont décidé que ce parti en particulier était le meilleur endroit pour se positionner afin d'avancer sur les objectifs qu'elles voulaient atteindre. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit de négatif à dire à leur sujet sur ce point. Je comprends que les membres de leurs partis d'origine puissent être mécontents de cette situation, je le comprends parfaitement.

Je ne pense toutefois pas qu'il y ait lieu de remettre en cause leur intégrité ou leur personnalité en raison d'une décision qui doit être

incroyablement difficile à prendre. On quitte une structure sociale dans une circonscription, avec tous les membres de l'association de circonscription et les personnes avec lesquelles on travaille depuis des années, et soudain, on se retrouve dans une nouvelle structure. Ce n'est pas chose facile. Je pense que nous devons faire preuve de respect envers les personnes qui ont fait ces choix difficiles et veiller à ce que ce respect soit total.

• (1945)

La vice-présidente (Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.)): Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Merci, madame la vice-présidente.

Je voudrais revenir sur le travail déjà accompli au sein de ce Comité sur cette question précise, car en écoutant certaines des remarques de mes collègues, un auditeur qui nous rejoindrait maintenant pourrait penser que bon sang, nous n'avons encore rien fait dans ce dossier. Or, en réalité, un travail considérable a déjà été accompli.

Je voudrais aborder quelques autres points dont, je crois, M. Lemire et mon collègue M. Deltell ont parlé. Je crois que l'un de mes amis — je ne me souviens plus lequel — a dit que nous allions bientôt avoir des raisons de nous réjouir. Je suppose que cela fait référence à un gouvernement majoritaire.

Je ne me réjouirai jamais lorsque les citoyens sont déçus par l'action de leurs élus. Des électeurs m'ont écrit à mon bureau pour me demander: « Quelle est votre position sur le fait de changer de parti? » Je leur donne la réponse d'une juriste: il n'existe aucun obstacle juridique empêchant un élu de changer de parti. C'est prévu par notre système de Westminster.

J'ai quatre enfants adultes. Lorsque mes enfants viennent me voir et me demandent: « Pour qui devrais-je voter? », je leur conseille de s'intéresser à leur candidat local. Vous devez certes tenir compte du parti et de son chef, mais ce n'est pas au premier ministre que vous téléphonez si vous avez un problème. C'est à votre représentant local que vous vous adressez. Si ce représentant local ne partage pas vos valeurs, s'il n'est pas à l'écoute ou s'il ne vous plaît pas particulièrement, ou si vous ne vous voyez pas travailler avec lui, c'est que vous avez élu la mauvaise personne.

C'est ce que je répons aux personnes qui me contactent et qui s'inquiètent d'un éventuel changement de parti.

De nombreux Canadiens votent effectivement pour un parti. C'est là que le décalage apparaît lorsqu'ils voient la personne qu'ils ont élue changer de parti, alors qu'ils ne connaissent peut-être même pas son nom, mais qu'ils ont simplement voté pour son parti en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote. Je pense que c'est un aspect dont les Canadiens doivent tenir compte lorsqu'ils votent dans le cadre du système en vigueur.

Je vois que mon collègue a levé la main. Je voudrais donc revenir brièvement sur les autres remarques formulées par mon collègue, M. Deltell, pour qui j'ai une immense estime. C'est un homme remarquable et un représentant chevronné. Il a également évoqué la question de la majorité.

Nous avons évoqué tout à l'heure les questions temporelles, les échéances et ce genre de choses. Il y a une certaine dissonance entre les échéances que nous avons connues et la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui ce gouvernement, compte tenu du nombre de sièges dont il dispose.

Il est vrai qu'au départ, les élections d'avril 2025 nous ont placés en position minoritaire. Au fil des mois, certains élus ont estimé, pour des raisons qui leur sont propres — je ne m'exprimerai pas à leur place —, qu'ils devaient rejoindre le parti au pouvoir. Nous étions toujours en position minoritaire à ce moment-là. Ce n'est que le 13 avril que nous sommes devenus un gouvernement majoritaire, à l'issue de trois élections partielles. Ces élections partielles se sont déroulées dans un contexte de grande attention médiatique quant à ce que signifieraient leurs résultats, à savoir si nous deviendrions ou non un gouvernement majoritaire si nous remportions deux de ces trois élections partielles. Les Canadiens savaient pour quoi ils votaient dans ces circonscriptions. Il est vrai qu'on a beaucoup parlé des sièges assurés dans la région de Toronto.

Je vais vous parler de la circonscription de Terrebonne, où ma collègue, Mme Tatiana Auguste, avait initialement remporté la victoire avec une voix d'avance. La Cour suprême a jugé bon — et j'en respecte pleinement les motifs — de permettre la prise en compte du bulletin de vote qui n'avait pas été compté au moment du dépouillement, ce qui a abouti à une égalité et a donc entraîné la tenue d'une élection partielle.

Les Canadiens savaient, lorsqu'ils se sont rendus aux urnes, qu'en votant pour un candidat libéral, ils feraient pencher la balance. Si l'une des circonscriptions de Toronto n'avait pas donné le résultat escompté, ou si les deux l'avaient fait, un vote en faveur d'un candidat libéral à Terrebonne aurait confirmé que les Canadiens de ces circonscriptions acceptaient une majorité. Je dirai qu'il s'agissait d'un gouvernement minoritaire jusqu'à la nuit du 13 avril, lorsque les Canadiens ont choisi à trois reprises de confirmer qu'ils voulaient une majorité.

J'ai évoqué tout à l'heure le fait que les gens peuvent changer d'avis. Monsieur Lemire se souviendra peut-être que j'ai mentionné, en référence à ses remarques sur les députés qui changent de camp, qu'il arrive parfois que les gens, grâce au recul et au temps qui passe, prennent conscience de ce qui est nécessaire dans le présent, ici et maintenant, ce qui peut les amener à changer d'avis.

• (1950)

Certes, il existe dans ce pays de nombreux électeurs qui voteront toujours pour un parti en particulier, mais une majorité plus importante encore — que l'on appelle les « électeurs versatiles » — votera en fonction de ce qu'elle estime être les besoins du pays à un moment donné, et en fonction de ce qu'un dirigeant, un parti ou un candidat particulier propose pour répondre à ces préoccupations ici et maintenant.

Je pense qu'il faut en finir avec cette idée selon laquelle la majorité aurait été volée aux électeurs, car c'est aux électeurs qu'elle a été confiée le 13 avril. Les électeurs se sont exprimés et se sont rendus aux urnes en grand nombre, lors de toutes les élections. En effet, à Terrebonne, nous avons remporté une victoire éclatante. Madame Auguste a obtenu 700 voix de plus lors de sa victoire. À cette occasion les Canadiens ont décidé de la répartition des sièges à la Chambre des communes. Nous devons respecter leur décision.

J'ai dit tout à l'heure qu'il était inévitable qu'à un moment donné, ceux d'entre nous qui siègent actuellement au gouvernement se retrouvent un jour dans l'opposition, et que les rôles s'inversent. À ce moment-là, je m'engage — et je suis sûre de parler au nom de mes collègues — à respecter la volonté des électeurs, quelles que soient les circonstances.

J'ai commencé mon intervention en indiquant que je souhaitais évoquer les travaux déjà réalisés sur cette question précise. Je voudrais aborder brièvement le rapport de la vérificatrice générale. Il s'agit du rapport 8, qui a été déposé à la Chambre des communes le 19 octobre 2023.

Il s'agit d'un document que ce Comité a déjà examiné. Le Comité des comptes publics de la 45^e législature a publié un communiqué de presse pas plus tard que le 9 octobre 2025, date à laquelle j'ai été élue. Je m'en souviens. Ce communiqué résumait les travaux menés par ce Comité dans le cadre de cette vérification. Je ne pense pas qu'il faille prétendre que nous partons d'une position d'ignorance totale concernant ce programme, ni que le gouvernement a dissimulé tout ce qu'il était possible de savoir à son sujet. La vérificatrice générale a déclaré que le programme de Modernisation du versement des prestations a fait face à des « retards persistants, à l'augmentation des coûts et aux difficultés en matière de dotation » répétés depuis son lancement en 2017. Cela est documenté. Cela fait partie du dossier public. La vérificatrice générale a été claire et directe à ce sujet.

Lorsqu'elle a présenté ces conclusions, elle a fait part de ses craintes quant au fait que, si les difficultés et les retards persistaient, des décisions pourraient être prises pour supprimer certains volets de la transformation ou pour prendre des raccourcis afin de respecter les délais ou les budgets, comme cela s'est produit avec le système de paie Phénix, comme je l'ai déjà reconnu à plusieurs reprises dans mes interventions. Vu que je suis du côté du gouvernement, ce n'est pas très agréable de devoir faire référence à un exemple comme celui de Phénix ou aux lacunes au sein des ministères dont le gouvernement actuel a la charge. Tous les membres de ce comité savent ce que signifie Phénix. Phénix, c'est ce qui arrive lorsqu'une grande transformation des TI gouvernementales déraile complètement.

C'est un point que j'ai résumé dans l'article dont j'ai parlé tout à l'heure. Lorsque la pression pour obtenir des résultats s'ajoute à un manque de contrôle et d'honnêteté quant à l'état d'avancement d'un projet — dans notre travail de suivi du projet, l'honnêteté et l'intégrité sont primordiales —, cela aboutit à un résultat final qui déçoit précisément ceux à qui il est censé profiter. Dans le cas de Phénix, ce sont les fonctionnaires fédéraux qui ont été déçus.

Dans ce cas précis, les personnes à risque sont, comme je l'ai mentionné à maintes reprises, les aînés, les habitants des régions éloignées, les Autochtones, les réfugiés et les plus de 10 millions de Canadiens qui dépendent de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada ou de l'assurance-emploi pour subvenir à leurs besoins quotidiens, comme acheter de la nourriture ou payer leur loyer. C'est dans ce contexte que la réalité humaine qui se cache derrière ce programme prend tout son sens. Je tiens à m'y attarder un peu, car je pense qu'il est important de ne pas perdre de vue les personnes qui se cachent derrière ces acronymes et ces chiffres. Le MVP n'est pas simplement l'acronyme d'un programme. C'est l'infrastructure sur laquelle comptent des millions de Canadiens vulnérables pour bénéficier d'un soutien du revenu pendant leur vieillesse, leur maladie ou leurs périodes de chômage.

Les systèmes de technologies de l'information qui sous-tendent actuellement la prestation de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada ou de l'assurance-emploi, comme je l'ai mentionné, ont entre 20 et 60 ans. En 2017, le ministère avait initialement estimé le coût à 1,75 milliard de dollars. En avril 2022, cette estimation avait déjà augmenté de 43 % pour atteindre 2,5 milliards de dollars. Aucune prestation n'avait encore été transférée vers le nouveau programme. C'est également un point qui a été relevé dans le résumé de cet article que mon ami M. Lemire a si judicieusement porté à notre attention.

Ce ne sont pas là des chiffres négligeables. Il ne s'agit pas non plus de simples désagréments administratifs. Nous parlons d'un programme que la vérificatrice générale a qualifié de « plus vaste projet de technologie de l'information » jamais entrepris par le gouvernement fédéral. Nous parlons de certains systèmes qui remontent au début des années 1960 et qui ne sont plus pris en charge, même par leurs fournisseurs d'origine.

• (1955)

Voici la question que je souhaite poser à mes collègues avant que nous poursuivions cette discussion. Nous allons, à un moment donné, voter sur la motion finale, mais je tiens à ce qu'ils comprennent, à la lumière des commentaires formulés récemment, que la vérificatrice générale a déjà vérifié ce programme et publié des conclusions détaillées. Étant donné que ce comité a déjà examiné ces conclusions et que EDSC a déjà fourni des éléments de preuve, quelle lacune ce nouveau document est-il censé combler au juste?

Je sais que mon collègue, M. Lemire, a soulevé des préoccupations concernant la transparence et a formulé des accusations assez explicites selon lesquelles le gouvernement tenterait de dissimuler quelque chose. Je vais répéter ce qu'a dit mon collègue: aucun d'entre nous autour de cette table ne sait réellement ce que contient le document que M. Lemire demande, mis à part ce que j'ai résumé aux fins du compte rendu, compte tenu de l'article que M. Lemire a évoqué. Il s'agissait du fait que Mme Charette avait envoyé une note au premier ministre de l'époque, indiquant que le programme présentait de graves lacunes et que nous risquions l'échec si les compétences essentielles, l'attention et la gestion n'étaient pas mises à niveau.

Étant donné que la vérificatrice générale a déjà procédé à une vérification à ce sujet et que nous nous interrogeons sur l'utilité du document demandé par M. Lemire, revenir à un ordre de production à caractère général pour tous les documents ne semble pas être le bon instrument. Cela revient à utiliser un outil très grossier pour traiter un problème précis...

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, ce n'est pas le sujet du débat. J'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lemire.

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole. Certains collègues souhaitent prendre la parole. Si vous le souhaitez, je peux faire une pause et vous redonner la parole plus tard.

Kristina Tesser Derksen: Oui, si cela ne vous dérange pas de me laisser sur la liste.

Le président: Bien sûr.

C'est au tour de M. Osborne.

[Français]

Ensuite, ce sera le tour de M. Lemire.

[Traduction]

Tom Osborne: Merci, monsieur le président.

Il y a quelques points que je voudrais aborder.

Je sais que ma collègue ici présente a déjà évoqué les élections partielles. La réalité est que les Canadiens ont choisi un gouvernement majoritaire parce que ces trois élections partielles... Nous avons besoin de n'importe laquelle de ces trois circonscriptions. Les trois le savaient. La circonscription que j'ai examinée au Québec, par exemple, était traditionnellement acquise au Bloc. Le résultat n'a pas été le même. L'écart était nettement plus important.

Un député: Oh, oh!

• (2000)

Le président: Silence, s'il vous plaît.

Tom Osborne: Je vais passer à autre chose, car, je le répète, cela n'a rien de politique.

Certains députés: Oh, oh!

Tom Osborne: Je voudrais revenir sur le fait qu'au cours des derniers jours, nous avons tenté de résoudre cette question sans en arriver à un vote.

Nous avons recommandé que le Comité permanent des comptes publics demande à la vérificatrice générale de rédiger un rapport sur le système de modernisation du versement des prestations et sur les progrès réalisés dans la modernisation de l'ancien système. Nous avons également recommandé que ce comité lance une étude sur le système de modernisation du versement des prestations et invite des hauts fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada, de Services publics et Approvisionnement Canada, de Services partagés Canada et du Conseil du Trésor, notamment Cliff Groen, sous-ministre adjoint et responsable de la modernisation du versement des prestations.

C'est la solution que nous avons proposée pour régler ce problème. Cela aurait pu être réglé en quelques minutes.

Le président: Merci, monsieur Osborne.

La séance est levée, car la sonnerie annonçant le vote retentira dans 30 minutes.

À très bientôt.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>